

**Master 2 Conseil, Études et Recherche**

## **Mémoire de recherche**

---

Présenté et soutenu par

Charlotte ALBESSARD

**Rétribuer les contributions aux communs immatériels : le  
cas du collectif Catalyst**

**Année universitaire 2016/2017**

Mémoire dirigé par : Bénédicte VIDAILLET

IAE Gustave Eiffel



## ***Remerciements***

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie Madame Bénédicte Vidaillet, Professeure à l'Université Paris Est Créteil pour m'avoir proposé ce sujet de recherche. Elle m'a guidée dans mon travail et m'a accordé toute sa confiance. Je remercie également les membres de l'équipe pédagogique du Master 2 Conseil, Études et Recherche de l'IAE Gustave Eiffel pour leur écoute et leurs conseils avisés, en particulier les professeurs Florence Allard-Poesi, Abdelmajid Amine, et Gérard Koenig.

Je tiens par ailleurs à remercier Dr. Valérie Fournier, *Senior Lecturer* à l'Université de Leicester, et Dr. Youcef Bousalham, maître de conférences à l'Université de Rouen, d'avoir contribué à l'élaboration de ce travail de recherche.

Je remercie aussi particulièrement les membres du collectif Catalyst pour leur collaboration, leur disponibilité, et l'accueil qu'ils m'ont réservé. La qualité de leurs travaux et de nos échanges a considérablement nourri ce travail ainsi que mes réflexions personnelles.

Enfin, je souhaite remercier Alicia, Françoise et Clément pour leur aide à la relecture et correction de ce travail. Je remercie ces personnes, ainsi que mes proches et mes camarades de promotion pour leur précieux soutien.

## TABLE DES MATIERES

Résumé .....	5
Introduction .....	5
1. Revue de littérature .....	7
1.1. Une approche post capitalo-centrée .....	7
1.2. Les communs comme maillon de l'économie diverse .....	9
Définir les communs .....	9
Une forme d'organisation antique et dépassée ? .....	10
Valeurs et principes des communs .....	12
Communs de la connaissance et mouvement du Libre : des liens étroits .....	13
La rétribution financière dans la culture libriste : articuler collectif et individuel .....	15
Contribution-rétribution : quels enjeux pour la pérennité des communs ? ...	16
1.3. Penser le travail et sa rétribution dans les communs : difficultés .....	19
La contribution, une approche du travail spécifique .....	19
Quelle justice organisationnelle dans les communs ? .....	21
1.4. Objectifs de la recherche .....	22
2. Design de recherche et méthodologie .....	25
2.1. Contexte de la recherche .....	25
Le collectif Catalyst .....	25
Différents outils de rétribution .....	27
2.2. Design de recherche .....	29
2.3. Collecte des données .....	29
2.4. Méthode d'analyse des données .....	32
3. Analyse des données : résultats principaux .....	32
3.1. Impact du processus réflexif sur une conception commune et évolutive de la rétribution .....	33
3.2. La contribution comme organisation alternative du travail .....	36
3.3. Rétribuer les contributions : comment et pourquoi ? .....	41
3.4. Rétribuer la contribution : difficultés rencontrées .....	48
4. Discussion .....	52
Conclusion .....	55
Bibliographie .....	58
Annexes .....	60

## Résumé

Les projets de gestion des communs exigent un travail important de la part des personnes qui y participent. L'importance de l'investissement consenti par les contributeurs pousse à s'interroger quant à la rétribution de ces contributions. Cette question s'avère particulièrement ardue dans le cadre d'une organisation du travail originale, ne relevant à proprement parler ni du salariat, ni de la prestation. Par ailleurs, les collectifs et associations se revendiquant des communs entretiennent un rapport au travail fondé sur la passion et le don de soi, et dans ce contexte, les contributeurs entretiennent un rapport à l'argent parfois ambigu. A travers une série d'entretiens semi-directifs auprès de membres d'un réseau de contribution aux communs, cette recherche vise une meilleure compréhension des enjeux et mécanismes à l'œuvre dans les projets de rétribution des contributions aux communs, et de la manière dont les acteurs concernés en font sens. Elle met en évidence l'existence de conceptions du travail et de sa rétribution originales, dont nous pensons que la portée dépasse l'environnement des communs.

## INTRODUCTION :

Les incertitudes générées par les crises financières de l'économie globalisée, et l'épuisement des ressources constituent depuis plusieurs dizaines d'années le point de départ de théories critiques à l'égard du paradigme néolibéral capitaliste. A travers leur théorie de la *diverse economy* J.K.Gibson-Graham (2006) cherchent à se détourner d'une vision binaire de l'économie opposant les organisations qui relèvent du capitalisme et celles qui relèvent d'une alternative. Percevoir une plus grande diversité des formes économiques favorise la réflexion, et encourage l'expérimentation. Dans cette perspective, les organisations relevant des communs nous semblent constituer un objet d'étude pertinent, dans la mesure où elles contribuent à remettre en cause certaines valeurs clés du capitalisme (notamment la propriété privée et le salariat), tout en composant avec les formes juridiques existantes et découlant largement de ce modèle économique. Ainsi ces organisations existent-elles au sein d'une société capitaliste, sans adopter ni éradiquer l'ensemble de ses règles. Elles génèrent des modalités de fonctionnement qui leur sont propres, en détournant l'existant de son but initial pour l'orienter vers un but défini collectivement, et sont à notre sens porteuses de perspectives dont la portée dépasse ces organisations seules.

La pérennité d'un commun dépend de la **capacité de la communauté à en respecter les règles d'usage, mais aussi à s'investir dans son fonctionnement** (Ostrom, 1990). Les grands

principes dégagés par E. Ostrom, montrent qu'il s'agit d'un mode de gestion participatif, dans lequel les membres de la communauté interviennent à différents niveaux (production, maintenance, réflexion, prise de décision, gestion des conflits, etc.). Il s'agit d'un investissement en temps (et parfois en matériel ou en argent) considérable, et dont les bénéfices, dans le cas des communs immatériels, s'étendent au delà de la communauté productrice. Or, le travail dont il est question est largement effectué de manière bénévole, et l'investissement de chacun dépend actuellement de sa capacité à pouvoir mobiliser d'autres sources de revenu. Cela conduit à s'interroger quant à la pérennité des projets et ressources gérés en commun : **dans quelle mesure les personnes qui s'y investissent cesseront-elles de le faire, faute de temps ou de ressources, notamment lorsque cette activité bénévole se conjugue avec un travail rémunéré ? Comment préserver cet investissement ? Dans quelle mesure ces personnes pourraient-elles consacrer plus de temps aux communs ?**

La question de la rétribution des communs, et notamment sa dimension financière, font ainsi l'**objet de réflexions et d'expérimentations** au sein de plusieurs communs. Il s'agit pour les contributeurs soit d'envisager de vivre totalement de ce travail, soit a minima de pouvoir maintenir leur investissement actuel. Envisager la rétribution des contributions aux communs implique de repenser « le travail », dans un sens large, qui tienne compte de la diversité de ses formes, sans le limiter à des conceptions juridique et économique classiques.

De nombreux travaux ont été élaborés témoignant du potentiel d'alternative que représentent les organisations en communs. La pertinence de ces organisations, leur définition, leur historique, leur mode de fonctionnement, ainsi que la manière dont ils sont susceptibles de générer l'émergence de modèles économiques nouveaux y sont largement développés (Coriat, 2013, 2015 ; Broca, 2015, 2016 ; Bauwens, 2017). Bien que la nécessité d'introduire une réciprocité à l'usage des communs, et de rétribuer les personnes qui y contribuent soient évoquées dans ces différents travaux, les modalités de rétribution possibles, n'y sont pas développées. La manière dont les acteurs font sens de cette rétribution et de ces enjeux, n'a à notre connaissance pas encore été abordée.

L'objectif de notre recherche est de contribuer aux réflexions sur la rétribution des contributeurs et ses enjeux, à travers l'étude d'un réseau de contributeurs au sein de l'éco-système des communs de la métropole lilloise. Le collectif étudié travaille aujourd'hui activement à l'expérimentation et à la mise en place de dispositifs de rétribution des contributions. A travers ce travail, notre objectif est de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans ces

expérimentations, et la manière dont les contributeurs eux-mêmes font sens des enjeux liés à la rétribution des contributions aux communs.

**Comment les contributeurs aux communs envisagent la rétribution des contributions aux communs ? Comment font-ils sens des enjeux de cette rétribution, ainsi que des modes de rétribution possibles et des logiques financières, juridiques et organisationnelles qu'ils impliquent ?**

Ce travail sera organisé en quatre chapitres. Premièrement, nous aborderons la littérature mobilisée pour favoriser la compréhension des communs et de leur organisation, ainsi que les motifs pour lesquels la question de la rétribution s'y pose de manière spécifique. Deuxièmement, nous décrirons le contexte de la recherche ainsi que la méthodologie employée. Troisièmement, nous présenterons et analyserons les résultats principaux de ce travail. Enfin dans une dernière partie, nous discuterons les contributions de cette recherche et proposerons des prolongements possibles.

## **1. REVUE DE LITTÉRATURE :**

### **1.1. Une approche post capitalo-centrée :**

*« If we are to shift from victimhood to potency, from judgment to enactment, from protest to positive projects, we also need to work on the moralistic stance that clings to a singular conception of power and blocks experimentation with power in its many forms. »*

Gibson-Graham, 2006.

Au cours des dernières années, les appels à repenser l'économie comme cadre organisationnel se sont multipliés. Le développement de mouvements sociaux comme *Occupy*, *Los Indignados*, ou de mouvements fondés autour des préoccupations relatives au changement climatique, témoignent du sentiment que nos théories économiques, pratiques managériales et outils de prospective ne sont plus suffisants pour relever les défis contemporains. Les incertitudes générées par les crises financières de l'économie globalisée, et l'épuisement des ressources nécessaires au soutien de la croissance, questionnent la foi placée en les paradigmes économiques « orthodoxes ». Ces incertitudes et questionnements constituent depuis plusieurs dizaines d'années

le point de départ de théories critiques à l'égard du paradigme néolibéral capitaliste.

Pour J.K. Gibson-Graham (1996), toutes les identités économiques sont ainsi construites en référence au capitalisme : elles se positionnent en accord ou en désaccord avec lui, procèdent en des distinctions ou des imitations, lui sont complémentaires ou non. Le paradigme néo-libéral se trouve de fait constituer le maillon élémentaire de la pensée économique. Dans la théorie économique dominante, les pratiques et événements sont conçus comme obéissant à des trajectoires déjà identifiées et donc prédictibles, et auxquelles les pratiques alternatives échappent difficilement (puisque l'alternative est elle-même pensée par opposition au capitalisme). La compréhension du changement économique est ainsi largement dominée par une pensée « capitalocentrique ».

J.-K. Gibson-Graham (2006) nous invitent à nous extirper de cette approche capitalocentrique, qui aligne des petits faits sur des questions économiques plus larges. Décrire la commodification, l'accumulation et la concentration du capital, comme des mécanismes incontournables (qu'il s'agisse de les critiquer ou de les valoriser), c'est décrire la réalité de manière réductrice (Gibson-Graham, 2006). A travers leur théorie de la *diverse economy* J.K.Gibson-Graham veulent procéder à un recadrage de la théorie économique, qui tienne compte d'un éventail de relations sociales et économiques bien plus large que celui mobilisé habituellement dans les théories économiques orthodoxes. **Ce recadrage vise à révéler le paysage irrégulier et complexe de la différence économique, en nuanciant la surdétermination des actions étudiées.**

Ainsi, l'économie relève-t-elle davantage d'un espace de cohabitation et de confrontation entre différentes formes économiques, que d'une structure homogène et figée, telle qu'elle est souvent décrite (Gibson-Graham, 2006). Des sphères d'activité affranchies du marché, de manière plus ou moins marquée, existent depuis toujours. A cet égard, il faut souligner que le découpage des différentes formes économiques ne procède pas d'oppositions binaires, mais d'un maillage plus subtil dans lequel les valeurs et les pratiques se croisent et se mélangent (Gibson-Graham, 2006). On pourrait donc davantage parler d'un continuum que d'une opposition.

Pour Gibson-Graham, cette diversité économique est porteuse d'un fort potentiel de changement : valoriser la diversité des formes économiques existantes permet de développer une perception plus riche des possibilités, de favoriser la réflexion, et d'encourager l'expérimentation. Il s'agit donc d'un moyen de **transformer les subjectivités, par extension les sujets et les pratiques qu'ils mettent en œuvre.**



## 1.2. Les communs comme maillon de l'économie diverse :

Les communs constituent un maillon de cette « économie diverse ». Ils l'illustrent très bien dans la mesure où ils sont eux-mêmes porteurs de diversité et entretiennent des rapports ambigus avec le capitalisme, qui les convoite et les influence, sans pouvoir se les approprier de manière totale. Ils sont le lieu d'interrogations et d'expérimentations majeures, aussi bien en termes organisationnels que sociétaux. Le regain d'intérêt pour les communs<sup>1</sup> nous semble ainsi représenter une piste de réflexion importante : **il témoigne d'une mutation en cours des subjectivités attachées aux tenants et aboutissants de la création de valeur, et notamment au travail (sa définition, ses finalités, les conditions dans lesquelles il s'effectue...)**; mutation que les expérimentations et projets développés en commun contribuent à façonner. Les contributeurs aux communs sont à notre sens témoins et acteurs d'une transformation socio-économique plus vaste.

Un bref historique du mouvement des communs est nécessaire à la compréhension de notre propos et des dynamiques qui animent le collectif qui sera étudié.

### *Définir les communs*

Initialement, les communs désignent une terre, sur laquelle les membres d'une communauté peuvent exercer des droits coutumiers, comme celui de faire paître leur troupeau ou de récolter du fourrage. L'érosion des communs débute en Angleterre au XIIe siècle avec le mouvement des *enclosures*, largement décrit par K. Polanyi (1944) comme l'un des actes inauguraux du capitalisme. A la fin du XIXe siècle, ce mouvement de privatisation et de commodification s'est généralisé à l'ensemble de l'Europe. De nos jours, la signification des communs s'est élargie : elle inclut non seulement la terre, mais aussi les ressources naturelles et culturelles, traditionnellement ouvertes à tous (M. Parker, V. Fournier, P. Reedy, 2007). Hodkinson définit les communs comme « une réserve de ressources contenant *« toutes les créations de la nature et de la société, dont nous héritons conjointement et librement, et dont nous avons la responsabilité pour les générations futures »* (Hodkinson, 2010).

---

1 Il s'agit dans un premier temps d'une « redécouverte » des communs axée sur les communs fonciers, dans laquelle les travaux d'Elinor Ostrom ont joué un rôle majeur au début des années 90. Peu après, les questionnements liés aux droits de propriété intellectuelle vont favoriser l'émergence du concept de « communs de la connaissance ». Nous y reviendrons plus tard.

La préservation de ces ressources exige que les membres de la communauté qui en bénéficient s'organisent autour d'un mode de gestion choisi, commun et durable. Il apparaît donc que **les communs ne se limitent pas à une ressource, ils englobent ce lien qui existe entre la ressource et la communauté** qui l'utilise, l'entretient et la préserve (Ostrom , 1990). Ils constituent des formes d'organisations sociales, articulées autour d'une ressource, dont les droits d'accès, d'usage et d'exploitation sont partagés par une communauté.

La définition retenue par Benjamin Coriat (2015), plus synthétique que celle que nous avons esquissée, conduit à retenir **trois éléments constitutifs des communs** :

- **une ressource**
- **une répartition des droits autour de cette ressource**
- **des règles de gouvernance** (permettant le cas échéant de résoudre les conflits liés à l'accès, l'usage et / ou l'exploitation de la ressource).

*« Dans notre représentation, le « commun » est une construction éminemment sociale. Il mêle des règles formelles et informelles, des relations marchandes et non marchandes, des normes et des conventions... auxquelles les participants [...] ont accepté de se soumettre »<sup>2</sup>. (Coriat, 2015)*

Émerge ainsi une structuration plus complexe de l'économie que celle qui la divise habituellement en deux pôles : les biens/services publics, dont la gestion est assurés par l'État ; et les biens/services privés, dont la gestion et la régulation dépendant du marché. En créant un espace réservé à l'usage commun, et inappropriable, les communs contribuent à remettre en cause les principes fondamentaux du capitalisme : la propriété privée des moyens de production, l'initiative individuelle, la recherche de profit; et ainsi à repenser les logiques hégémoniques de production et de consommation. Dans ce contexte, la prépondérance du salariat comme mode d'organisation et de rémunération du travail est remise en question.

### *Une forme d'organisation antique et dépassée ?*

En 1968 , Hardin décrit la « tragédie des communs ». Selon lui, la modernisation conduit à se passer des communs, dans la mesure où la possession privée ou publique permet une meilleure gestion et protection de ces ressources. Livrés à eux-mêmes, et guidés par la **poursuite de leurs**

---

<sup>2</sup> Coriat B. (dir.) (2015), Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire., LLL

**intérêts personnels**, les membres d'une communauté, pilleraient les ressources communes (Hardin, 1968).

Les communs sont avant tout considérés par Hardin comme des ressources et non pas comme un mode d'organisation : ils ne sont, pour lui, régis par **aucune règle** et leur prélèvement est libre et illimité. Dans une telle perspective, l'épuisement rapide des communs est inéluctable, et l'établissement de droits de propriété permet de combler ce vide organisationnel. La propriété privée doit conduire à la mise en place d'une régulation marchande des ressources, qui limite leur accès et leur consommation (éviction des « passagers clandestins ») et ralentit leur épuisement. Dans ce système, l'Etat favorise la définition et l'attribution de ces droits, et facilite les échanges marchands.

Pourtant, non seulement les communs persistent, mais ils procurent aussi dans certaines conditions, un mode efficace et durable de gestion des ressources, indépendamment de l'Etat ou du marché (Fournier, 2013). Le travail d'Elinor Ostrom a largement contribué à remettre en cause les conclusions de Hardin et à revaloriser les communs comme mode d'organisation durable. Elle a démontré qu'il n'existait **pas de communs sans communauté** : les communs sont gérés et maintenus par une **forme d'organisation sociale** (Ostrom, 1990, 2002, 2010). C'est précisément parce que les communs sont organisés collectivement qu'ils constituent une alternative viable au marché ou à l'Etat. Il ne s'agit pas du “*free for all*” décrit par Hardin dans sa tragédie des communs, mais d'une forme d'organisation plus complexe. L'appartenance à la communauté ne suffit pas à créer des droits et des obligations. De Angelis et Harvie (2013) proposent de comprendre les communs comme un système social à travers lequel les communautés d'utilisateurs/producteurs **partagent des ressources et définissent leurs modalités d'usage, de production et de distribution**. De la même manière, Fournier (2013) montre que les règles d'usage en commun doivent être considérées : il ne s'agit pas simplement de fixer des limites au prélèvement des ressources, mais aussi de **définir les valeurs qui doivent sous-tendre leur production**. Cet ensemble de règles participe ainsi à la fois à la (re)production des ressources, mais aussi à la (re)production de la communauté (Fournier, 2013) : il s'agit de **préserver à la fois un système de ressources et un système social**. Comme l'indiquait déjà E. Ostrom, agir sur ces deux dimensions contribue à faire converger intérêts individuels et intérêt collectif (Ostrom, 1990).

Il importe donc de considérer les communs non seulement comme ressource inappropriable, mais aussi et surtout comme processus de production et d'organisation, basé sur des valeurs. Ces

caractéristiques vont conduire à poser les questions du travail et de sa rétribution de manière originale.

### *Valeurs et principes des communs*

Les communs ne se limitent ni à une copropriété ni une communauté de biens, ils constituent une institution qui émerge de la pratique, de la co-activité (Dardot et Laval, 2014). Dardot et Laval (2014), parlent d'une « praxis instituante », autrement dit de l'« autoproduction d'un sujet collectif dans et par la coproduction continuée de règles de droit ».

Les communs fonctionnent ainsi sur différents modes d'autogestion, dans lesquels la production, mais aussi la **prise de décision** sont communes. L'inappropriabilité des ressources, la prise de décision collective et transparente, doivent générer une convergence des intérêt individuels et collectifs, et l'identification de ses membres à des valeurs communes. L'**exigence démocratique** des communs constitue ainsi l'une de leurs constantes, comme en témoignent les travaux d'Elinor Ostrom. Dans *Governing the commons* (1990), elle décrit huit principes qui caractérisent la manière dont les règles sont produites au sein des communs « durables » rencontrés au fil de ses recherches.

#### ***Encadré 1 : Les huit principes caractéristiques des communs « durables », Elinor Ostrom, 1990.***

1. Définir des limites entre usagers/non usagers et ressources/environnement
2. Adapter les règles établies aux spécificités de la ressource et aux conditions locales (temps, espace, technologie, quantités...)
3. Favoriser une prise de décision collective (les individus concernés peuvent participer à la prise de décision et la définition des règles).
4. Les usagers doivent garantir eux-mêmes le contrôle des usagers et des ressources
5. Établir un système de sanctions graduelles à l'égard de ceux qui ne respectent pas les règles
6. Établir un système de résolution des conflits
7. Reconnaître des droits minimaux : notamment le droit à participer à la création des règles
8. Lorsque plusieurs ressources sont à gérer, mettre en place plusieurs couches de gouvernance.

Les travaux d'E. Ostrom se sont longtemps limités aux *Common Pool Resources*, et donc aux communs matériels. Dès les années 80, de nombreuses évolutions technologiques, économiques et juridiques, vont conduire à se poser la question de la rivalité de consommation à propos de biens

nouveaux : les biens immatériels, intellectuels, appelés plus tard « communs de la connaissance », ou « communs informationnels ».

### *Communs de la connaissance et mouvement du Libre, des liens étroits*

Il s'agit ici d'aborder la question de biens qui, contrairement aux biens fonciers, sont **par nature non rivaux et aisément reproductibles** : l'utilisation d'un logiciel, l'écoute d'une musique, la lecture d'un texte par l'un ne limitent pas l'utilisation de cette ressource par un autre ; internet permettant par ailleurs une reproduction et une circulation aisées et rapides des biens en question.

En 2006, E. Ostrom et C. Hess se penchent sur la question des communs de la connaissance. Contrairement aux ressources matérielles, les ressources immatérielles ne sont **ni rivales ni exclusives, tant qu'aucun droit de propriété intellectuelle n'y est appliqué**. L'enjeu des *rules in use* est alors d'« empêcher la raréfaction artificielle de la ressource produite par des droits de propriété, des brevets, des barrières d'entrée, etc. » (Ostrom et Hess, 2006). La question d'une gestion durable ne se pose pas de la même manière dans le cas des communs immatériels, et les droits de propriété intellectuelle visent davantage à valoriser la contribution du créateur (mais aussi d'un cercle plus large d'acteurs), que de prévenir un épuisement de la ressource.

Comme l'explique B. Coriat (2011), l'objectif initial des droits de propriété intellectuelle (DPI) est de favoriser l'innovation, en garantissant aux principaux créateurs d'un bien immatériel donné la capacité à en tirer profit, qui plus est de manière exclusive. Pour Heller et Eisenberg (1990), il s'agit d'un obstacle à l'innovation, une démarche négative pour l'ensemble de la société puisqu'elle **bloque la circulation des connaissances**. Le juriste James Boyle (2004) parle lui d'un « *second mouvement des enclosures* ». C'est dans la continuité de cette logique que sont nés des mouvements de lutte contre l'appropriation des connaissances, dans la perspective de lutter contre une « *autre tragédie des communs* » (Coriat, 2013).

Le FLOSS (Free/Libre Open Source Software)<sup>3</sup>, et les règles de l'*open science* ont ainsi vu le jour, en réponse à la logique d'appropriation mise en place par les droits de propriété intellectuelle. Il existe ainsi une communauté mondiale de défenseurs du «Libre<sup>4</sup>» : c'est à dire des **biens immatériels dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication (pour diffusion) sont permises** (non sans comporter certaines limites, comme dans le cas des communs matériels).

Ce rejet de l'appropriation des ressources immatérielles, s'accompagne souvent de **modalités de gouvernance** valorisant l'auto-organisation et la participation libre. Pour Sébastien Broca (2013), « *l'éthos libriste* » se définit par trois traits caractéristiques :

- l'attachement à l'**autonomie dans le travail**, de laquelle découle un certain rejet de la hiérarchie, ainsi qu'une préférence pour les modes de travail collaboratifs ;
- un rapport aux objets techniques spécifiques, notamment une remise en question du consumérisme technologique : il s'agit de **se réapproprier ces objets pour orienter librement leur usage et leur utilité** ;
- la défense de la **libre circulation de l'information**, qui doit bénéficier à l'ensemble de de la société.

---

3 Dans les faits, Libre et Open Source sont à distinguer. Les acteurs du Libre et de l'Open source ne se reconnaissent pas dans les mêmes valeurs et dans les mêmes pratiques. Voir à ce sujet les propos de Richard Stallman sur <http://www.gnu.org/philosophy/open-source-misses-the-point.fr.html> : « Quand on dit qu'un logiciel est « libre » [*free*], on entend par là qu'il respecte les libertés essentielles de l'utilisateur : la liberté de l'utiliser, de l'étudier, de le modifier et d'en redistribuer des copies, modifiées ou non. C'est une question de liberté, pas de prix [...] Le mouvement du logiciel libre fait campagne pour la liberté des utilisateurs de l'informatique depuis 1983. [...] Cependant, tous les utilisateurs et développeurs de logiciel libre n'étaient pas en accord avec les buts du mouvement du logiciel libre. En 1998, une partie de la communauté du libre a formé un groupe dissident et commencé à faire campagne au nom de l'« open source ». [...] Les deux expressions décrivent à peu près la même catégorie de logiciel, mais elles représentent des points de vue basés sur des valeurs fondamentalement différentes. L'open source est une méthodologie de développement ; le logiciel libre est un mouvement de société. Pour le mouvement du logiciel libre, ce dernier représente un impératif éthique, l'indispensable respect de la liberté de l'utilisateur. La philosophie de l'open source, pour sa part, envisage uniquement les enjeux pratiques, en termes de performance. » Page consultée pour la dernière fois le 08 août 2017.

4 La **culture libre** est un mouvement social qui revendique la liberté de distribuer et de modifier des œuvres sous la forme d'œuvres libres. Cette philosophie découle directement de la philosophie du **logiciel libre**, que la culture libre souhaite étendre à la culture et à l'information. Il s'agit ainsi de dénoncer les dispositifs qui portent atteinte aux libertés fondamentales du public (certaines approches du droit d'auteur, DRM, ...). Des mécanismes juridiques originaux (les licences libres) ont ainsi émergé, d'abord concernant le logiciel libre, puis s'élargissant à une approche plus vaste de la culture et de l'information.

Cet ensemble de valeurs, explique Broca, est « *étroitement lié] à des pratiques, qui peuvent résonner en dehors du cercle des hackers* », cela notamment en matière de rapport au travail, d'organisation du travail et de développement d'outils juridiques alternatifs. Il semble ainsi logique de rapprocher le mouvement des logiciels libres, initié par Richard Stallman, de la théorie des communs, même si ce rapprochement n'a été formulé explicitement par les « activistes » du Libre que tardivement (Coriat, Broca, 2015). Le Libre occupe aujourd'hui largement la littérature dédiée aux communs immatériels (Coriat, 2013 ; Dardot et Laval, 2014 ; Broca et Coriat, 2015). En effet, ceux-ci sont à l'origine d'une réelle **innovation organisationnelle**, qui a contribué à **renouveler la dynamique des communs**, tant sur le plan théorique que pratique (Broca, 2013).

### *La rétribution financière dans la culture Libriste : articuler le collectif et l'individuel*

Comme nous venons de l'évoquer, le mouvement des communs immatériels a largement hérité de la philosophie du Libre. Ils nous importe donc ici de souligner le rapport particulier entretenu par les acteurs du mouvement du Libre avec l'argent, donc nous postulons que les ambiguïtés seront parfois reproduites au sein du mouvement des communs.

N. Eghbal (2016) décrit l'argent comme « *un sujet tabou dans les projets open source* ». Ce constat peut sembler tautologique considérant que le mouvement *open source* est justement né d'une opposition aux pratiques commerciales des logiciels propriétaires<sup>5</sup>. L'argent est ainsi facilement perçu comme de nature à **corrompre les valeurs fondamentales** de ce mouvement. La question de la rémunération des heures de travail nécessaires à la conception d'un logiciel libre ne s'est ainsi pas posée pendant des années. Sebastien Broca (2013) rappelle que jusqu'à la fin des années 90, le milieu hacker tenait pour une évidence le fait de travailler à la création de logiciels libres sur son temps libre, la rétribution attendue étant avant tout symbolique puisque ce travail était effectué par choix, par passion, et souvent dans la perspective d'une reconnaissance de son expertise par les pairs. Plus tard, la naissance de l'*open source* a favorisé l'apparition d'un modèle économique reposant sur une cohabitation entre travail salarié et travail bénévole (Broca, 2013).

Concrètement, le mouvement du Libre ne s'oppose pas aux transactions commerciales tant que les libertés définies dans la licence libre sont respectées. L'idée fondamentale de la culture

---

<sup>5</sup> Ou logiciel non libre. Désigne un logiciel qui ne permet pas légalement ou techniquement, l'application des quatre libertés logicielles définies par la *Free Software Foundation* (exécution du logiciel pour tout type d'utilisation, étude de son code source - et donc l'accès à ce code source-, distribution de copies, modification du code source).

Libre est avant tout de **supprimer la rétention d'informations** générée par les barrières économiques et juridiques à l'entrée, pour concourir à la création d'un prix équitable. Les licences qui restreignent les droits accordés aux utilisateurs à d'autres fins que la préservation des libertés conférées (notamment des restrictions commerciales) ne sont donc pas des licences libres. Ainsi, tout ce qui est libre n'est pas nécessairement gratuit, tout ce qui est gratuit n'est pas nécessairement libre : le Libre se caractérisant avant tout par l'adhésion à des valeurs spécifiques. Cette erreur est d'autant plus fréquente que le mot « libre » est parfois synonyme de gratuité (entrée libre, etc.). La confusion est particulièrement marquée en langue anglaise, où le mot « *free* » signifie à la fois libre et gratuit. Enfin les libertés caractérisant le mouvement du Libre, peuvent contribuer à cette confusion, puisque chaque possesseur d'une copie d'une œuvre libre peut partager des copies gratuites.

La gratuité n'est pas un objectif en soi, elle est plutôt considérée comme un effet secondaire de la culture Libre, dans laquelle le **primat du collectif sur l'individuel** est très présent. **Dans ce contexte, la question de la valorisation d'une contribution individuelle peut sembler contre-intuitive.** Nous le voyons, cette problématique est applicable au delà du milieu libriste, elle va concerner de manière générale les mouvements dans lesquels l'adhésion à des valeurs communes, l'intérêt collectif, la rétribution symbolique, sont supposés supérieurs à la recherche d'une rétribution financière individuelle. Nous pouvons légitimement supposer qu'elle se posera dans le cas de la rétribution des contributions aux communs. Comment valoriser les contributions de chacun, tout en instaurant un rapport à l'argent qui articule les intérêts individuels et collectif ? L'émergence de modes de rétribution des contributions aux communs interroge ainsi le rapport travail / rétribution (symbolique ou financière), dans un modèle qui souhaite s'écarter des modèles existants du bénévolat, du salariat ou de la prestation de services.

### *Contribution-rétribution : quels enjeux pour la pérennité des communs ?*

Dans *Governing the commons* (1990), Elinor Ostrom a cherché à analyser, sur la base de nombreuses études de cas, les facteurs de réussite des communs qui perdurent. Bien qu'il ne soit pas possible de généraliser des règles qui sont par nature propres au commun qu'elles concernent, Elinor Ostrom a dégagé huit principes de conception des règles (décrits plus haut), qui participent selon elle à la durabilité du commun. Chez E.Ostrom la question de la durabilité du commun n'est abordée qu'à travers la question des règles relatives à l'allocation des ressources, sans aborder la



question des pratiques sociales impliquées par les communs. Or, comme l'a montré V. Fournier (2013), à l'appui de nombreux exemples, la mise en commun ne se limite pas à un processus d'allocation des ressources : il s'agit aussi de définir les modalités d'un usage collectif de ces ressources. Nous utiliserons un des exemples en question pour illustrer ce propos : dans le cas de La Tabacalera, *social centre* de Madrid, le « manuel des bonnes pratiques », définit les conditions dans lesquelles il est admis de participer, produire, et utiliser les ressources : elles doivent rester libres d'accès et les individus ne doivent pas chercher à en tirer de profit financier (Fournier, 2013). Pour V. Fournier (2013), considérer la question de l'usage en commun des ressources, et des règles qui le sous-tendent, conduit à **aborder d'une manière beaucoup plus large les valeurs et schémas de relations sociales dont le commun peut-être source**. La **réciprocité** induite par les règles d'usage contribue à préserver non seulement la ressource mais aussi la communauté qui l'utilise.

Par ailleurs, la pérennité d'un commun dépend de la capacité de la communauté à en respecter les règles d'usage, **mais aussi à s'investir dans son fonctionnement**. Il nous semble ainsi que la question du maintien de l'engagement individuel au sein des communs mériterait davantage d'attention.

En 1958, Simon et March, abordent à travers le concept d'**équilibre organisationnel**, le rôle de l'équilibre contribution-rétribution dans la préservation de l'engagement des salariés au travail. Ainsi :

- l'organisation est un **système social** dans lequel les comportements des individus sont interconnectés ;
- chaque participant reçoit des incitations (des rétributions) de la part de l'organisation pour sa contribution ;
- l'individu continue à participer tant que les rétributions qu'il reçoit sont plus importants que sa contribution. Cette évaluation est effectuée par l'individu **sur la base de ses propres valeurs, qui peuvent refléter ou inclure des valeurs autres qu'économiques** ;
- l'équilibre se produit lorsque l'organisation réussit à **produire suffisamment d'incitation** pour maintenir la contribution de ses membres.

L'idée fondamentale de l'équilibre organisationnel est la suivante : une augmentation de la rétribution pour le même niveau de contribution diminue la propension de l'individu à quitter l'organisation; une diminution de la rétribution par rapport à la contribution augmente sa

propension à quitter l'organisation.

Ces travaux ayant été menés en entreprise, et concernant des travailleurs salariés, on peut donc légitimement se demander si cette logique est applicable dans le cas des contributions aux communs. Il apparaît toutefois que la question de l'équilibre contribution-rétribution existe dans le mouvement des communs comme dans les autres formes d'organisation. Le développement des communs immatériels contribuant notamment au renforcement des interrogations relatives à la rétribution financière des contributions. Par ailleurs, Simon et March précisent que les rétributions reçues par un individu **ne se limitent pas à des considérations économiques comme le salaire**. La satisfaction vis-à-vis de l'organisation, la capacité de ses membres à s'identifier au groupe, et d'autres valeurs non économiques contribuent à l'équilibre contribution-rétribution. Cela nous semble poser question dans le cas des contributions aux communs : quel équilibre instaurer entre rétribution symbolique et rétribution financière ?

Si l'on prend l'exemple des logiciels libres, ceux-ci sont accessibles à tous (pour peu que le matériel nécessaire soit disponible), et ne se limite pas aux personnes qui sont intervenues dans la création/modification du logiciel. Or, s'il bénéficie à une large majorité, le travail dont il est question est largement bénévole. Sa rétribution consiste principalement en la satisfaction d'effectuer des tâches qui ont du sens, et d'en faire profiter une communauté élargie. Comme dans l'ensemble des activités à but non lucratif, l'association « travail -valeurs » n'est pas sans poser question lorsqu'il s'agit de savoir comment pérenniser des projets qui nécessitent davantage de ressources et d'attention que ce que les contributeurs actuels peuvent fournir. Ainsi, si la contribution aux communs immatériels n'est pas à proprement parler sans rétribution (rétribution symbolique : valeurs, plaisir, apprentissage, moyen de se faire connaître...) l'absence de rétribution financière peut poser la question de la pérennité de ces ressources. **Dans quelle mesure les personnes qui s'y investissent cesseront-elles de le faire, faute de temps ou de ressources, notamment lorsque cette activité bénévole se conjugue avec un travail rémunéré ? Comment préserver cet investissement ? Dans quelle mesure ces personnes pourraient-elles consacrer plus de temps aux communs ?**

C'est pour répondre à ces problématiques : assurer la continuité des communs, et valoriser la participation des individus à ce type de projets, que des modalités de rémunération ont été envisagées.

### 1.3. Penser le travail et sa rétribution dans les communs : difficultés

#### *La contribution, une approche spécifique du travail*

La « contribution » désigne a priori un investissement, en temps, en moyens, en argent. Le contributeur ou la contributrice ne se veut ni bénévole, ni salarié/e, ni prestataire. Il ou elle choisit de s'investir dans la production ou la préservation d'une ressource, qui sera animée et utilisée collectivement. Ce « statut » n'existe pas sur le plan juridique, les contributeurs doivent donc se rattacher à un statut existant pour percevoir une rétribution financière de manière légale (auto-entrepreneur, entrepreneur-salarié / CAE<sup>6</sup>...), sachant que ces statuts ne sont pas toujours pleinement adaptés à ce qu'est la contribution. Les contributeurs interrogés font par ailleurs explicitement référence à des critères juridiques précis (lien de subordination, renoncement délibéré (ou non) à la rémunération, définition préalable du travail à effectuer) pour définir ce qu'est la contribution, selon des critères plus ou moins homogènes. Nous verrons plus tard dans que le travail de définition relatif à la contribution n'est pas clos, il fait l'objet de réflexions continues, traduites concrètement par des dispositifs variés de rétribution, loin d'être figés. Nous y reviendrons, à travers les propos des acteurs eux-mêmes, **il s'agit dans l'immédiat de garder à l'esprit les critères de définition du bénévolat, du salariat et de la prestation, desquels les contributeurs aux communs cherchent a priori à se distinguer.** Nous résumons dans le tableau ci-dessous les critères de définition du bénévolat, du salariat et de la prestation.

	Critères de définition	Commentaire
Bénévolat	<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de rémunération</li><li>• Liberté de faire ou de ne pas faire</li><li>• Choix délibéré d'une absence de rémunération</li><li>• Contrat de bienfaisance</li></ul>	Un lien de subordination juridique existe dans certains cas
Salariat	- Subordination juridique : <ul style="list-style-type: none"><li>• soumission à des horaires</li><li>• lieu de travail déterminé par l'employeur</li><li>instructions données par l'employeur</li><li>• obligation de respecter certaines modalités</li></ul>	

6 Coopérative d'activité et d'emploi

	<p>d'exercice de son activité (délais de production, remise périodique de comptes rendus, de rapports...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le salarié vend son travail à un employeur</li> <li>- Contrat de travail</li> </ul>	
Prestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prestataire vend un service/un produit à un client</li> <li>• Indépendance : pas de subordination juridique</li> <li>• Travail déterminé à l'avance</li> <li>• Contrat d'entreprise</li> </ul>	Pas de subordination juridique mais engagement vis-à-vis du client
Contribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ???</li> </ul>	

Tableau 1 : Bénévolat, salariat, prestation : critères de définition

Contrairement aux cas du travail salarié ou de la prestation, la contribution n'implique **pas de pré-définition de la rémunération qui lui sera liée** (et on ignore même parfois si la rémunération aura lieu). Elle peut par ailleurs prendre différentes formes : financière, matérielle ou immatérielle. La reconnaissance des pairs, l'accès à un réseau, la valorisation de ses compétences, peuvent également constituer une forme de rétribution. Toutefois, la rétribution financière des contributions fait aujourd'hui l'objet d'interrogations nombreuses : le cadre juridique existant permet-il de mettre en place un système de rétribution adapté ? Comment collecter de l'argent, et surtout, comment le répartir de manière juste entre les différents contributeurs tout en préservant une logique de don ? Enfin, les contributeurs peuvent-ils envisager de vivre de leur travail ?

**Ne pas pré-définir de rétribution pour le travail contributif n'est pas sans conséquence**, particulièrement pour ce qui concerne le lien de subordination qui peut exister (et qui existe dans les cas du salariat et de la prestation) entre la personne qui effectue le travail et la personne pour laquelle elle l'effectue : dans le cas de la contribution, **ce rapport de subordination est a priori inexistant**. Cela va également impacter les processus de travail, et la manière dont les différents contributeurs vont coordonner leurs actions lorsqu'ils poursuivent un objectif commun.

Concevoir la contribution comme une modalité de travail à part entière, implique de **repenser « le travail », dans un sens large, qui tienne compte de la diversité de ses formes, sans**

**le limiter à des modèles juridiques et économiques existants** (et notamment au modèle du salariat). Le système du prix libre marque par exemple de nombreux modèles de rétribution au sein des communs. Sans rompre avec le concept de monétarisation, ce modèle permet à l'acheteur de payer « ce qu'il veut, pour ce qu'il veut ». Le prix d'un bien, d'un travail, n'est donc pas prédéfini, ou directement régulé par l'équilibre entre l'offre et la demande. Cela implique de renoncer au contrôle exercé sur l'accès au bien vendu : dans le cas des communs immatériels, celui-ci est accessible à tous, sans condition de ressource. Le bien n'est pas gratuit, mais son consommateur est libre de déterminer le montant qu'il souhaiterait lui consacrer, compte-tenu de la valeur qu'il lui accorde, mais aussi de ses ressources financières. **C'est ainsi la communauté qui fait usage de la ressource, et qui contribue à sa préservation, qui définit et adapte constamment les règles relatives à sa rétribution.** Au delà de la contribution en elle-même, se pose donc la question des **critères de valorisation retenus** (temps, efficacité, qualifications, apport technique, intellectuel, social...) pour juger de la qualité d'une contribution. La subjectivité des membres de la communauté, et les valeurs qu'ils portent jouent ainsi un rôle primordial dans la façon dont une contribution sera valorisée. On peut se demander ici dans quelle mesure certains travaux ne seront pas valorisés plus que d'autres, selon des critères de reconnaissance qui seraient finalement proches de ceux appliqués sur le marché du travail (performance, rapidité,...). Ainsi, comment s'assurer que le ou les système(s) de rétribution mis en place seront considérés comme justes par l'ensemble des contributeurs ?

### *Quelle justice organisationnelle dans les communs ?*

La question de la justice perçue nous semble un élément d'interrogation important dans le cadre des organisations relevant des communs : d'une part parce que ces organisations sont porteuses de valeurs fortes, d'autre part parce que la mise en place de systèmes de rétribution vise à garantir la pérennité de ces organisations. Nous supposons qu'un système de rétribution qui serait perçu comme injuste peinerait à remplir cet objectif, et fragiliserait même l'équilibre de l'organisation.

Le concept de **justice organisationnelle** nous semble donc intéressant pour aborder cette question, et il importe de comprendre quels éléments contribuent aux perceptions de justice au sein du collectif.

La justice organisationnelle recouvre trois dimensions :

- **la justice distributive** : selon Adams (1965), les individus évaluent ce qui est juste par comparaison entre leurs contributions et leurs rétributions et celles d'autres membres de l'organisation placés dans la même situation qu'eux. Ce procédé permet d'établir une règle de proportionnalité contribution/rétribution. Des problématiques d'égalité et de prise en compte des besoins de chacun peuvent être prises en compte, toutefois Leventhal (1976) montre que lorsqu'un enjeu de productivité existe (en entreprise), la règle de la proportionnalité (contribution-rétribution) domine. Dans le cadre de la contribution libre aux communs : cela reste-t-il le cas ? Quelle est la place des critères de besoin et d'égalité ?
- **la justice procédurale** : il s'agit de la manière d'exercer la justice (qu'il s'agisse de sanctions ou de récompenses). Thibaut et Walker (1975) ont montré que les procédures de prise de décision comptent autant que la décision elle-même. La possibilité laissée aux parties prenantes de s'exprimer influence grandement la manière dont la décision sera acceptée ou non. A ce sujet, Ostrom (1990) insiste d'ailleurs sur l'importance de la dimension collective de la prise de décision, du contrôle, et de la sanction dans les communs.
- **la justice interactionnelle** concerne la perception que se fait l'individu (dans les études existantes, l'employé) de la qualité de ses échanges avec autrui (dans les études existantes, ses supérieurs hiérarchiques). La justice perçue sera plus importante lorsque l'individu se sentira traité avec respect, et qu'il bénéficiera d'explications quant à ce qui motive les procédures mises en place (Bies & Moag, 1986).

Nous avons vu précédemment que les communs organisationnels se caractérisent par une exigence démocratique marquée, ainsi que par des valeurs fortes, attachées à une certaine vision du travail et de la (re)production des ressources. Nous pensons que **ces dimensions spécifiques des communs influencent la manière dont seront perçues les justices mentionnées ci-dessus, et donc les conceptions de la rétribution qui en découlent**. Aborder les différentes pratiques liées à la rétribution dans les communs, et particulièrement la manière dont leurs utilisateurs en font sens, nous semble une piste intéressante pour mieux comprendre les enjeux et les questions posées par la rétribution des contributions aux communs.

#### 1.4. Objectifs de la recherche

Les communs constituent à notre sens un mode d'organisation pouvant être qualifié de post capitalo-centrique : ils revendiquent une insatisfaction nette à l'égard des contraintes de l'économie

capitaliste (la propriété privée, le profit financier, ...), et aspirent à faire évoluer ces contraintes en créant du « neuf » tout en s'appuyant sur l'existant<sup>7</sup>. Dans *Utopie du logiciel libre. Du bricolage informatique à la réinvention sociale*, Sebastien Broca (2013) mobilise le concept de « l'utopie concrète » d'Ernst Bloch, qui vise à « réduire le hiatus entre le possible et le réel ».

Depuis les travaux d'Elinor Ostrom (1990), les communs d'abord matériels, et un peu plus tard immatériels, sont l'objet d'un regain d'intérêt. Envisagés comme une alternative viable au capitalisme, les communs ont fait l'objet de nombreux travaux (Dardot et Laval, 2014 ; Broca, 2015 ; Coriat, 2015). Ces travaux majeurs accordent une importance particulière aux communs informationnels et intellectuels, ces « *nouveaux communs* » (Coriat (dir.), 2015). Ils contribuent à comprendre et à illustrer de quelles manières ces communs sont porteurs de changement économique et social, à travers leur remise en question des conditions d'accès aux ressources et de partage de l'information (Coriat (dir.), 2015). Il s'agit donc de tracer des perspectives pour les communs, à la fois politiques (Dardot et Laval, 2014), économiques et sociales (Coriat (dir.), 2015). Ces perspectives reposent sur la compréhension de ce qui fonde les communs (ressource, communauté, valeurs, modes de gestion), à l'appui de références théoriques mais aussi de travaux empiriques et d'études de cas. L'ouvrage collectif dirigé par B. Coriat aborde notamment le rapport entre communs et domaine public, ainsi que la capacité des communs à « *susciter le développement d'une économie collaborative aux traits originaux* ».

D'autres recherches, moins nombreuses à notre connaissance, portent sur la manière dont il serait possible de renforcer l'autonomie des communs et leur place dans l'économie capitaliste. Il s'agit en d'autres termes de recommandations, décrivant les actions qu'il est possible d'envisager pour favoriser le développement d'une véritable économie des communs. On peut citer l'ouvrage récent de M. Bauwens et V. Kostakis (2017)<sup>8</sup>, *Manifeste pour une véritable économie collaborative*. Comme chez J-K Gibson-Graham, il ne s'agit pas de se situer dans une hostilité permanente vis-à-vis du capitalisme, mais de générer en son sein une **économie pré-figurative**. Différentes pistes sont ainsi proposées pour renforcer l'autonomie du système, éviter sa captation par le capitalisme, et favoriser la mise en place progressive d'une « *domination civique* » du marché. Ce nouveau modèle économique s'appuierait notamment sur la PPBC : production par les pairs basée sur les communs.

---

7 On peut prendre l'exemple du copyleft ou de la licence GPL, qui détournent la législation relative à la propriété intellectuelle pour créer des statuts juridiques garantissant l'ouverture et l'accessibilité des ressources concernées.

8 M. Bauwens concluait déjà dans ce sens l'ouvrage collectif dirigé par B. Coriat paru en 2015.

Bien que la nécessité d'introduire une réciprocité à l'usage des communs, et de rétribuer les personnes qui y contribuent, soit évoquée dans ces différents travaux, les modalités de rétribution possibles, et ne sont donc pas développées. Sur cette question plus spécifique, des travaux de recherche sont actuellement en cours au CEPN (Centre d'Economie de l'Université Paris Nord - Université Paris 13) : S. Broca est responsable de la thématique « *Rétribution des contributeurs et partage de la valeur dans l'économie des communs* », au sein du projet de recherche *EnCommuns* (2016-2019) dirigé par B. Coriat. Les résultats de ces travaux n'ont cependant pas encore fait l'objet de publications. La manière dont les acteurs font sens de cette rétribution et de ces enjeux, n'a à notre connaissance pas encore été abordée.

Les contributions aux communs immatériels sont aujourd'hui largement effectuées de manière bénévole. Leur rétribution consiste donc principalement en la satisfaction d'effectuer des tâches qui ont du sens, et bénéficiant à tous. Cela conduit à s'interroger quant à la pérennité des différents communs et projets ainsi gérés : **comment préserver cet investissement ? Dans quelle mesure ces personnes pourraient-elles consacrer plus de temps aux communs ?** Cette question semble particulièrement importante au sein des communs immatériels, dans le sens où l'ensemble des utilisateurs ayant accès à la ressource ne contribue pas nécessairement à sa production, son amélioration, sa mise à jour... Cela tient à la nature même de ce type de biens et à leur image (largement et facilement accessibles sans contre-partie). Ces organisations rencontrent ainsi des difficultés de financement dont l'ensemble des bénéficiaires n'est pas nécessairement conscient. La question de la rétribution des contributions à ces communs nous semble donc constituer un objet d'étude pertinent

L'objectif de notre recherche est de contribuer aux réflexions sur la rétribution des contributeurs et ses enjeux, à travers l'étude d'un réseau de contributeurs aux communs au sein de l'éco-système des communs de la métropole lilloise. Le collectif étudié travaille aujourd'hui activement à l'expérimentation et à la mise en place de dispositifs de rétribution des contributions. A travers ce travail, notre objectif est de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans ces expérimentations, et la manière donc les contributeurs eux-mêmes font sens des enjeux liés à la rétribution des contributions aux communs.



## 2. DESIGN DE RECHERCHE ET METHODOLOGIE

### 2.1. Contexte de la recherche

#### *Le collectif Catalyst*

La recherche se déroule à Lille, ville dans laquelle émerge actuellement un véritable écosystème autour des communs. A l'initiative d'associations, de collectifs, et de chercheurs, différentes institutions comme la Chambre des Communs ou l'Assemblée des communs y ont vu le jour. L'ANIS (Association Nord Internet Solidaire devenue par la suite l'Association Numérique pour l'Innovation Sociale), association d'appui et de promotion de l'innovation sociale s'implique de manière soutenue dans le développement de cet écosystème. L'association cherche notamment à développer un véritable réseau des communs, en identifiant et rapprochant les différents communs locaux, puis en cherchant à leur fournir des outils de gestion adaptés, soit en développant une réflexion sur les outils possibles, soit en créant certains outils sous licence libre.

Dans ce contexte, un collectif a été créé au sein de l'association : Catalyst. Décrit par ses membres comme un « laboratoire citoyen », le collectif est avant tout un lieu d'échange, de réflexion et d'expérimentation autour d'enjeux sociétaux majeurs liés au développement numérique. Depuis 2016, Catalyst travaille de manière plus spécifique sur la question du financement et de la rétribution dans les communs. Concrètement, il s'agit pour ses membres d'**expérimenter différents outils de rétribution des contributions aux communs, tout en interrogeant les dimensions conceptuelles clefs de la rétribution**. Ainsi, les réflexions développées autour du choix de l'outil, et des expériences vécues par les contributeurs en tant qu'utilisateurs de ces outils, conduisent le collectif à questionner les notions mêmes de contribution, de rétribution, de communs. Il en va de même concernant les valeurs et les objectifs du collectif en matière de rétribution des contributions, qui font l'objet de questionnements importants. Il importe de préciser que **ce haut niveau de réflexivité constitue une particularité marquante du collectif étudié**. On peut ainsi considérer que les analyses produites résultent d'une co-construction entre le chercheur et les participants à cette étude. Elles-mêmes investies dans une démarche de recherche, les personnes interrogées ont participé au processus d'élaboration de ce travail.

Notre recherche se déroule donc au sein de ce collectif, et plus largement au sein de l'écosystème des communs lillois. En effet, si les structures relevant des communs sont plutôt

nombreuses au sein de la métropole, les acteurs qui font vivre ces structures sont finalement souvent les mêmes. Cela donne une structure globale assez nébuleuse et dont il n'est pas toujours évident de tracer les limites. Nous pouvons préciser ici qu'il s'agit d'ailleurs d'une des particularités de l'activité de contribution : les contributeurs choisissent de s'investir dans un certain nombre de projets, pour des raisons qui leurs sont propres et sans que cela relève nécessairement d'un engagement. Ils font « ce qu'ils veulent quand ils veulent ». Dans le cas de Lille, les contributeurs aux communs ont donc tendance à se croiser régulièrement, à l'occasion de différentes contributions et au sein de différents projets. Par exemple, les membres du collectif Catalyst sont majoritairement des membres actifs de l'Assemblée des Communs<sup>9</sup> et de la Chambre des Communs<sup>10</sup>. Inversement, certains membres de l'Assemblée des Communs ne sont pas à proprement parler des membres du collectif Catalyst, mais contribuent à la réflexion en cours sur la rétribution des communs, sur la base de leur expérience de contributeur.

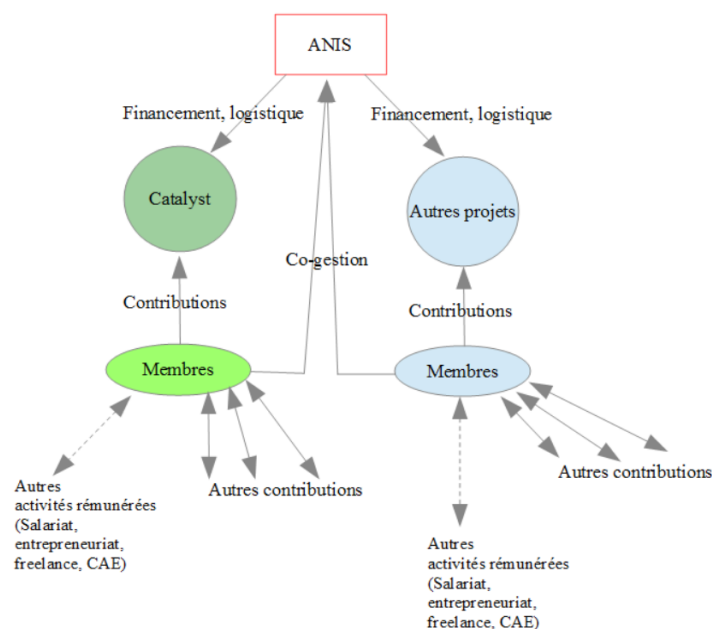


Figure 1 : Catalyst et ses contributeurs dans leur éco-système (simplification)

9 Association de fait dont l'objectif est de faire connaître, se rencontrer et accompagner les communs pour favoriser leur développement, à travers des réunions ouvertes (participation et contribution libres) et des outils collaboratifs.

<http://lille.lescommuns.org/> Dernière consultation le 02 septembre 2017

10 « La Chambre des communs organise les activités économiques autour des communs. Cette chambre permet d'établir une relation coopérative gagnant – gagnant. Pour cela, elle demande aux acteurs économiques de participer à la rémunération des communs en contrepartie de l'utilisation des ressources et savoirs partagés issus des communs. » Elle remplit des rôles multiples destinés à favoriser le développement d'activité économique sen communs (notamment des rôles de sensibilisation, de dialogue, de proposition d'outils, auprès des pouvoirs publics et des entreprises). Source : [http://wiki.lescommuns.org/wiki/La\\_Chambre\\_des\\_Communs](http://wiki.lescommuns.org/wiki/La_Chambre_des_Communs) Dernière consultation le 02 septembre 2017.

Le collectif Catalyst participe à la production de communs : les ressources documentaires, les outils juridiques, les connaissances qu'il crée sont en accès libre. Par ailleurs l'accès au collectif est très ouvert, comme dans l'exemple de La Tabacalera de V. Fournier, chacun peut y contribuer et en utiliser les productions, pourvu que le respect des règles d'usage soit observé. La vocation de cette ouverture est de favoriser l'élargissement du périmètre des communs dans la métropole : permettre aux différents communs de se reconnaître, d'être mis en réseau, d'accéder à des outils et des institutions communs.

La position centrale du collectif au sein de l'écosystème des communs de Lille, et son dynamisme, ont attiré notre attention dans la mesure où il constituait un lieu de rencontre privilégié de contributeurs aux profils variés. Par ailleurs, les travaux en cours relatifs à la rétribution dans les communs témoignent de la forte réflexivité des membres du collectif sur les aspects aussi bien théoriques que pratiques de ce sujet.

### *Différents outils de rétribution*

Afin de faciliter la compréhension des données collectées, il importe de présenter brièvement les outils de rétribution des communs potentiellement mobilisables par les contributeurs aux communs .

Nous évoquerons dans un premier temps les outils permettant la **rétribution régulière** des contributeurs. Il s'agit notamment du logiciel Liberapay, qui permet à un contributeur, mais aussi (et surtout) à une association, un collectif, etc. (le mot « équipe » est utilisé sur ce logiciel) de récolter des fonds qui seront ensuite reversés de manière régulière à son bénéficiaire, qu'il s'agisse d'un contributeur seul ou d'une « équipe ». A la différence du *crowdfunding*, il s'agit d'un don sans contrepartie (pas de goodies ou autre récompense symbolique pour le donateur), sur lequel la plateforme ne prélève pas de pourcentage. L'argent collecté par une équipe est ensuite distribué entre les membres de celles-ci suivant une **logique de rémunération libre** : en principe, **chacun prend ce qu'il veut, comme il veut**, pouvant adapter chaque semaine la somme choisie (sachant que l'augmentation de la somme perçue d'une semaine sur l'autre est limitée à un certain coefficient). En tant qu'outil, Liberapay permet de faire apparaître les sommes prises par chaque membre de l'équipe, mais ne permet pas à l'équipe d'échanger sur les montants pris par chacun (si ce n'est de manière informelle en dehors de l'outil). Les retours d'expérience autour de cet outil poussent le collectif à imaginer d'autres outils de rétribution régulière, permettant de conserver la même logique de rétribution, tout **en adaptant l'outil aux besoins du collectif (contraintes administratives,**

## **concertation autour des sommes reçues...).**

Il existe ensuite des **outils de financement ponctuels**, attachés à un projet, dont les contributeurs seront ensuite rétribués. Par exemple, le logiciel Cobudget permet de décider collectivement de l'utilisation d'un budget collecté sur la base d'un *crowdfunding*. Un collectif récolte des fonds, qui seront ensuite virtuellement répartis entre ses différents membres. Les membres du collectif proposent plusieurs projets à développer sur la base des fonds récoltés. Par la suite, chaque membre, doté de son enveloppe virtuelle, va choisir de dépenser cette enveloppe dans le/les projet(s) qui l'intéressent. Lorsqu'un projet atteint l'objectif qu'il s'est fixé en termes de budget, il est débloqué. De cette manière les projets remportant la plus forte adhésion sont financés les premiers. Différentes plate-formes de *crowdfunding* plus classiques sont également utilisées (notamment Ulule). Dans les deux cas, les fonds récoltés servent à financer un projet ciblé, mais ces outils n'offrent pas de fonctionnalités de distribution de l'argent perçu entre les différents contributeurs au projet. Le collectif réfléchit également à la création d'un nouvel outil permettant de rétribuer les contributeurs sur un projet donné et temporaire, dans lequel les parts de chacun pourraient être modifiées et discutées chaque semaine.

## **2.2. Design de recherche**

Notre recherche cherche à analyser la manière dont les contributeurs aux communs font sens des modes de rétribution possibles de leur contributions, et des logiques financières, juridiques et organisationnelles qu'ils impliquent. Cette question sera abordée à travers une **étude de cas unique**, ciblée sur les réflexions et actions menées par le collectif Catalyst dans le cadre de leur travail en cours sur le financement/la rétribution des communs. Yin (1964) présente l'étude de cas comme *« une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réel, où les limites entre le phénomène et son contexte ne sont pas nettement évidentes et dans laquelle des sources d'information multiples sont utilisées »*. Considérant la diversité des communs comme l'une de leur caractéristique fondamentale, nous pensons que l'expérience vécue par le collectif étudié n'est pas nécessairement reproductible. Pour cette raison, elle doit être étudiée dans son contexte. Le recours à une étude de cas unique nous semble ici justifié dans la mesure où il s'agit d'une étude exploratoire, qui vise à développer une compréhension approfondie d'un phénomène. L'étude de cas unique suppose une analyse en profondeur des divers aspects d'une situation pour en faire apparaître les éléments significatifs et les liens qui les unissent, dans un effort pour saisir la dynamique particulière de cette situation (Yin, 1984).

Nous aurons recours à plusieurs types de données : entretiens semi-directifs, notes d'observation, notes analytiques. Il s'agira de décrire et analyser à travers une recherche qualitative les pratiques mises en œuvre dans le cadre de la rétribution des communs, et la manière dont ses utilisateurs en font sens, ainsi que les questions et contradictions qu'elles soulèvent.

### **2.3. Collecte des données**

Notre analyse repose sur plusieurs types de données :

- des notes prises lors des réunions et groupes de travail auxquels nous avons assisté (notes d'observation et notes analytiques). Ces discours et séquences d'échange n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement et d'une retranscription mot à mot, mais de notes prises en temps réel et généralement relues et mises au propre ensuite.
- la retranscription des sept entretiens semi-directifs réalisés auprès de personnes rencontrées au sein de l'écosystème des communs lillois, et touchées par la question de la rétribution des contributions aux communs. Sur les 7 personnes interrogées, 5 ont contribué à l'expérimentation (via le collectif Catalyst) de l'outil de collecte et de distribution de financements Liberapay.
- d'échanges informels avec les membres du collectif, lors de nos différentes rencontres.

Nous avons ainsi adopté une méthode de collecte des données invasive (Junker, 1960), permettant d'observer ce que les acteurs font, la manière dont ils le font, et la manière dont ils le perçoivent, dans le contexte spécifique de l'éco-système des communs de Lille. Nous avons adopté une posture d'observateur participant (Junker, 1960), facilitée par l'ouverture du collectif. La perception du chercheur par les membres de l'organisation peut influencer la collecte des données. Toutefois, le collectif Catalyst accueille de manière très régulière de nouveaux contributeurs potentiels, des curieux, mais aussi des chercheurs. Nous avons d'ailleurs pris connaissance de ses activités par l'intermédiaire d'un autre chercheur ayant collaboré avec Catalyst dans le cadre d'une recherche sur les Tiers-Lieux (facilitant notre accès au terrain). Dans ce cas précis, nous pouvons donc considérer que l'arrivée d'un nouveau venu ne perturbe que modérément les habitudes du collectif.

Les personnes interrogées contribuent de manière plus ou moins active (suivant le temps qu'elles peuvent y consacrer et l'enjeu que cela représente pour elles) aux réflexions sur les

questions liées à la rétribution des contributions. Il s'agit donc de voir comment les acteurs de ce commun, dans leur diversité (c'est à dire dont le niveau d'engagement varie), font sens de la question de la rétribution des communs. Les entretiens ont été réalisés, auprès de l'échantillon suivant, selon une logique d'échantillonnage théorique<sup>11</sup>, reflétant la variété des positionnements possibles vis à vis de la rétribution des contributions aux communs et de ses enjeux. Cette variété se porte sur le niveau de contribution, le niveau de rétribution et le fait d'exercer ou non d'autres activités en parallèle de la contribution (et notamment des activités rémunérées).

NB : L'échantillon de personnes interrogées étant restreint, et composé de personnes qui se connaissent bien, celles-ci pourront se reconnaître entre elles. Nous avons cependant modifié les prénoms de nos interlocuteurs, afin que ceux-ci ne soient pas reconnus par des personnes extérieures au collectif.

<b>Nom</b>	<b>Formation / profession</b>	<b>Communs</b>	<b>Niveau de contribution aux communs</b>	<b>Niveau de rétribution dans les communs</b>	<b>Autres activités exercées en parallèle de la contribution / autres sources de revenu</b>	<b>Participation aux expérimentations Catalyst sur Liberapay ?</b>
Marlène	Web master / Community manager	ANIS, Catalyst, Chambre des Communs, Assemblée des communs, Semeoz, P2P fondation, Mutualab etc.	Fort	Irrégulier mais plutôt important	Non – Exclusivement contributrice	Oui
Matthieu	Ingénieur en conception mécanique	ANIS, Catalyst, Chambre des Communs,	Fort	Bas	Auto-entrepreneur	Non

<sup>11</sup> L'échantillonnage théorique est un processus de sélection des situations étudiées/des répondants, issu de la *grounded theory* (Glaser et Strauss, 1967). Les situations étudiées sont sélectionnées dans l'optique de permettre des comparaisons afin de découvrir de nouvelles catégories, de nouvelles propriétés, de nouvelles relations entre les catégories.

		Assemblée des communs, OSE Lille, Mutualab				
Alain	Commercial, puis reconversion dans la communication	ANIS, Catalyst, Chambre des Communs, Assemblée des communs	Moyen	Aucun	Entrepreneur associé dans une agence web - CAE	Non
Jérémy	Développeur web	ANIS, Catalyst, Chambre des Communs, Assemblée des communs	Fort	Irrégulier	Design de service (salarié), développeur web (indépendant), et caviste (salarié)	Oui
Thomas	??	ANIS, Catalyst, Chambre des Communs, Assemblée des communs, La Co-routine, Mutualab	Fort	Irrégulier mais plutôt important	Entrepreneur associé - CAE	Oui
Anna	Sciences po Lille / Ancienne salariée ANIS	ANIS, Catalyst, Chambre des Communs, Assemblée des communs, Mutualab	Fort	Aucun	Chômage	Oui
Annie	Ancienne salariée de l'entreprise X, ancienne intrapreneuse dans l'entreprise X	ANIS, Catalyst, Mutualab	Bas	Aucun	Entrepreneur (CAE?)	Oui

Tableau 2 : critères mobilisés dans le cadre de l'échantillonnage théorique

Nous avons conduit sept entretiens semi-directifs avec les acteurs du champ étudié sur une période de 4 mois. Les entretiens ont été poursuivis jusqu'à saturation théorique. Durant cette période nous avons également assisté à différentes assemblées et groupes de travail, pendant lesquels nous avons pu prendre des notes d'observation ainsi que des notes analytiques. Ces collectes ont donné lieu à 255 minutes d'enregistrement retranscrites sur une trentaine de pages puis codées sur la base de 202 unités de sens, découpées en 50 catégories et 16 thèmes. Les notes prises au fil des différentes rencontres n'ont pas été codées, elles sont utilisées comme un complément permettant d'approfondir notre analyse des thèmes dégagés lors du codage des entretiens.

#### **2.4. Méthode d'analyse des données**

La transcription des entretiens a été effectuée mot à mot. La méthode de collecte choisie vise la compréhension des actions et positionnements des acteurs dans leur diversité, ainsi que de la manière dont ils font sens de ceux-ci. La conduite d'entretiens individuels, auprès de contributeurs impliqués de manière hétérogène dans le collectif, permet de mettre en lumière les expériences subjectives de ces différents acteurs. Le codage des données a été réalisé en plusieurs étapes, suivant une méthode de codage relativement ouverte dans le sens où elle ne reposait pas sur des catégories préexistantes. On ne peut cependant exclure que les catégories et thèmes dégagés aient pu être influencés par nos lectures, ainsi que par les propos des acteurs eux-mêmes. Les unités de sens et catégories ont été progressivement synthétisées, faisant l'objet de nombreuses révisions pour s'assurer de la cohérence de l'analyse par rapport à l'ensemble du corpus. Un test de catégories a notamment été mis en place avec un second chercheur (Pr. Bénédicte Vidaillet), nous permettant de faire évoluer la catégorisation, et de procéder à des regroupements plus pertinents. **Notre analyse des données repose sur la mise en évidence des variants, invariants, cohérence, ambiguïtés, contradictions.**

### **3. ANALYSE DES DONNEES : RESULTATS PRINCIPAUX**

Le codage des entretiens semi-directifs nous a permis de faire ressortir 16 thématiques, que nous avons regroupées en 4 grands thèmes. Nous verrons ainsi dans une première partie que le collectif est marqué par la présence d'une forte réflexivité, qui contribue au développement de modèles de rétribution souples et évolutifs. Dans une deuxième partie nous verrons que la contribution relève de modalités spécifiques d'organisation du travail, qui impactent la manière dont est envisagée la rétribution. Dans une troisième partie nous verrons comment se pose la



question de rétribuer la contribution : pourquoi cela est-il considéré comme nécessaire et comment envisage-t-on de procéder ? Enfin, nous aborderons les difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'outils de rétribution.

### **3.1. Impact du processus réflexif sur l'émergence d'une conception commune et évolutive de la rétribution**

Nos résultats montrent l'importance des philosophies du Libre et de l'Open source dans l'héritage intellectuel du collectif. Sur les 7 personnes interrogées, 5 font mention de ces mouvements, les décrivant comme ce qui les a amenés vers la thématique plus large des communs. Les propos des acteurs sont largement marqués par un intérêt pour « *les alternatives* ». Cette philosophie composite contribue à faire vivre une conception souple, ajustable et toujours réinterrogée de la rétribution.

#### *Des valeurs héritées de mouvements sociaux variés : penser les alternatives*

A travers les propos collectés, se dessinent d'abord des valeurs héritées de la philosophie du Libre et qui vont guider la manière dont les membres du collectif vont s'organiser : la valorisation du travail collaboratif, le rejet des logiques d'appropriation, l'attachement à la libre circulation de l'information. La réflexion autour des communs au sein du collectif est également nourrie par les travaux réalisés sur les communs matériels, et notamment ceux d'Elinor Ostrom. On constate par ailleurs que le mouvement des communs de la connaissance se situe **au carrefour de différents mouvements sociaux**, à la fois source d'inspiration, élément déclencheur,... Notamment les mouvements du « Faire » ou mouvement des « *makers* », et celui des « Tiers-lieux », qui sont porteurs d'un rapport spécifique au travail et à ses outils.

Dans la suite logique de ces héritages intellectuels, on constate que les contributeurs interrogés s'accordent quant à la nécessité de repenser un certain nombre de mécanismes économiques :

*« Je ne suis pas encore certain que ce que l'on est en train d'expérimenter soit la solution. Par contre je suis convaincu qu'il faut expérimenter et chercher des solutions. » (E4 / 1.831-833).*

Tous ne s'accordent pas sur les solutions à envisager, et sur la portée que doivent avoir les communs, mais tous s'accordent sur l'idée que **de nouvelles modalités de gestion des ressources**

**sont nécessaires pour en assurer la durabilité.** On distingue ensuite ceux, majoritaires, pour lesquels il est nécessaire de **repenser complètement nos procédés de production et de consommation**, pour repenser notre modèle de création de valeur ; de ceux pour lesquels le modèle des communs vise **uniquement la préservation des ressources** et non pas la mise en place d'un modèle économique et social plus juste. Chez les premiers, les réflexions relatives aux monnaies alternatives, et notamment à la monnaie libre sont très présentes ; pour les autres, il suffit d'utiliser les modèles économiques et sociaux existants. Les réflexions sur la monnaie libre et la réappropriation de la valeur , témoignent de la **portée de l'exigence démocratique des communs** : il s'agit de **se réapproprier le travail au sens large**, ce qu'il recouvre, ce qu'il crée pour la société, et donc la manière dont il est rétribué ; **en s'émancipant d'une conception de la valeur basée sur la loi de l'offre et de la demande**, et dans laquelle les citoyens/consommateurs ont finalement peu de pouvoir. On retrouve ici aussi un héritage de la philosophie du Libre, dans laquelle on aspire à se réapproprier la technologie pour la rapprocher des besoins réels de ses utilisateurs :

*« Juste une parenthèse, pourquoi, nous citoyens de la MEL<sup>12</sup>, nous mobilisons pour suivre le projet de monnaie locale de la métropole ? Parce que nous avons peur en tant que citoyens que les politiques et les commerçants ou les grands groupes industriels décident de comment fonctionne cette monnaie. Et encore une fois, ce sont les dirigeants qui vont décider de comment fonctionne un outil qui devrait permettre à tout le monde de mieux vivre et de mieux faire des échanges. Donc l'intérêt d'une monnaie libre, c'est exactement comme les logiciels libres, c'est d'être conçue par et pour ses utilisateurs. » E2 / 1.429-435*

*Une réflexivité porteuse de mécanismes d'ajustement souples des intérêts collectifs et individuels*

L'hétérogénéité des conceptions politiques rencontrées, constitue par ailleurs un résultat intéressant, dans la mesure où elle **tempère l'idée que l'adhésion à des valeurs absolument identiques est nécessaire pour faire fonctionner l'organisation**. Les modalités de dialogue et de prise de décisions mises en place au sein du collectif, permettent de **dépasser les blocages éventuels** que pourraient créer les divergences de point de vue. A ce sujet, tous les entretiens réalisés témoignent de l'hyper-réflexivité développée au sein du collectif, **aussi bien pour ce qui concerne les valeurs que les pratiques**, et bien entendu pour ce qui concerne la manière dont les deux s'accordent. Cette réflexivité repose sur des **références théoriques et littéraires**, mais aussi

---

12 Métropole Européenne de Lille

sur une remise en cause permanente d'un certain nombre d'a priori, de **constructions sociales**, dont les contributeurs ont conscience qu'elles influencent leur manière de penser et d'agir. Par ailleurs, les modalités d'organisation du travail (collaboratif, stigmergie, modifiable, échanges et discussions, expériences) favorisent la mise en pratique de cette réflexivité. Les expériences menées visent à vérifier la manière dont les pratiques peuvent s'accorder avec les valeurs, vérifier qu'on ne s'en éloigne pas trop.

Enfin, il découle de cette réflexivité que les concepts mobilisés et les règles mises en place, bien que nécessaires, doivent pouvoir faire l'objet d'ajustements constants :

*« Pour moi l'idée c'est qu'il ne faut jamais créer de règle là où il n'y en a pas besoin. Si on ajoute une règle là où la communauté n'en a pas besoin, ça va créer plus de problèmes qu'autre chose. Après dans certains cas il peut y avoir la nécessité de fixer des règles par exemple, si on a un déficit en contribution ou en financement, on peut mettre en place des règles de manière temporaire. On leur donne une durée de vie quand on les crée, ou on s'oblige à les revisiter régulièrement. C'est une posture à avoir sur la question de la rétribution. S'il fallait définir des critères de contribution, c'est une notion qui est tellement large que ce serait du cas par cas par communauté, par ressource. » (E5 / 1.929-936)*

Ainsi, chaque contributeur participe et se rétribue **au regard d'une conception de la contribution et de sa rétribution légitime qui lui est propre**. Cette conception individuelle étant bien entendu **influencée par l'opinion et les pratiques des autres membres du groupe**. La légitimité du couple contribution-rétribution va donc dépendre à la fois de **critères collectifs et individuels**, rendant impossible l'application d'une règle unique pour tous. Cela implique une grande transparence de la part des contributeurs, ainsi qu'une certaine capacité à discuter ses choix, au regard des ses propres critères mais aussi au regard de ceux des autres :

*« Tu vois Liberapay, psychologiquement c'est quand même un saut très particulier dans une autre façon de fonctionner. Et même si c'est des petites sommes, quand on te dit « vas y tu as le droit de te servir dans le pot commun autant que tu veux », heu wow ! Ha bon ? Est-ce que je suis légitime ? Combien je prends ? Combien vaut mon travail ? C'est presque des questions métaphysiques. Dans notre expérimentation les gens n'osent pas vraiment se servir. Moi la première d'ailleurs. » E1 / 1.144-149*

A travers cette réflexivité orientée autour de questions très variées : les valeurs, LA valeur, le travail, son sens, sa rétribution ; se dessine rapidement une conception originale du travail, affranchie d'un certain nombre de constructions sociales et morales, et en reproduisant d'autres.

### 3.2. La contribution comme organisation alternative du travail

Les valeurs à l'origine du mouvement des communs contribuent à remettre en cause les approches les plus classiques du travail. Tout d'abord, tandis que le travail est souvent pensé en termes d'emploi et de salariat, le mouvement des communs - tel qu'il est incarné par le collectif étudié - nous invite à repenser l'objet travail en lui même, pour tenir compte d'un plus grand nombre d'activités productrices de valeur. Par ailleurs, et à l'instar des mouvements sociaux dont il a hérité, il contribue à remettre en cause les modèles hiérarchiques d'organisation du travail, et à valoriser fortement le travail collaboratif.

**NB** : Les caractéristiques du travail contributif décrites, semblent être présentées en miroir à celles du salariat / de la prestation. A ce sujet, il nous semble intéressant de préciser que 4 des personnes interrogées ont commencé à contribuer aux communs à la suite d'une reconversion ou d'un changement important dans leur vie professionnelle.

#### *Liberté d'engagement et don de soi :*

Plusieurs contributeurs (1,6,7) soulignent que le travail effectué dans le cadre de leurs contributions doit relever d'un **engagement libre**. Cet engagement est fondé sur l'envie, la passion, plutôt que sur un engagement moral ou un intérêt financier.

*« Il y a deux communs qui m'ont proposé de me mensualiser, j'ai refusé. J'ai refusé parce qu'après ça t'engage. Après t'es mensualisé donc il y a un engagement moral à continuer de contribuer. Et moi j'ai pas envie d'être engagée comme ça, si pour une raison x ou y j'ai envie d'arrêter de contribuer à ce commun, j'ai envie de pouvoir m'arrêter du jour au lendemain. » E1 / 1. 180-191*

Dans *L'Ethique Hacker* (2001), Pekka Himanen décrit une philosophie du travail semblable chez les hackers : *« Le travail n'y est pas posé comme légitime en soi indépendamment de son contenu, ni considéré comme simple moyen d'assurer sa subsistance ou sa richesse »*. Les entretiens

réalisés mettent en évidence une approche du travail dans laquelle celui-ci est **avant tout un moyen de se réaliser personnellement**, par la production de biens/services dont on considère qu'ils sont bénéfiques à la société. Les contributeurs cherchent ainsi à s'inscrire dans une logique de don :

*« Le premier enjeu pour moi c'est de ne pas être dans une relation où tu es à proprement parler « payé ». D'abord tu donnes quelque chose et ensuite on te donne, mais ce n'est pas une relation où tu es prestataire, où on te dit « tu es payé pour faire ça ». Tu donnes quelques choses et ensuite tu as le droit de te donner à toi-même vis-à-vis de l'argent qui est récolté. » (E6 / 1.1116-1119)*

Cela va également correspondre à une organisation du travail dans laquelle les formes de subordination hiérarchique seront limitées au maximum. A ce titre, **l'argent est considéré comme porteur d'un certain nombre de risques**, dans la mesure où la rétribution financière est souvent associée à une forme d'engagement, et donc **potentiellement de subordination**. En conséquence, il peut impacter le sentiment de liberté d'engagement ressenti par les contributeurs, ainsi que le plaisir qu'ils éprouveront à travailler.

*« [Au sujet de la complexité du partage de la rétribution] Typiquement à la co-routine quand on fait le ménage, chacun ne note pas ce qu'il a fait pour savoir combien on devrait le payer, ça deviendrait infernal à gérer, et je pense aussi que beaucoup de gens ne feraient plus ce qu'ils font. Je pense qu'ils n'en auraient plus envie, ça casserait un peu la dynamique. » (E6 / 1.1173-1180)*

Sortir d'une logique de don comporte donc le risque d'affecter à la fois la liberté d'engagement des contributeurs, mais aussi leur liberté d'action. Préserver cette logique permet à l'inverse de préserver la qualité du travail effectué, à la fois pour l'individu qui le réalise et pour l'ensemble des personnes qui vont en bénéficier. A ce titre, la rétribution symbolique semble prévaloir sur la rétribution financière. Cette philosophie n'est pas sans comporter un rapport à l'argent relativement ambigu :

*« Ce sont des communautés où on considère qu'on n'a pas besoin d'argent, mais ça c'est aussi un mythe. Il y a toujours un moment où on a besoin d'un minimum vital et en fait ça crée des frustrations. Les gens vivent le truc par passion, et disent qu'ils s'en fichent. Mais moi la première, ça fait maintenant presque 10 ans que je travaille et je n'ai jamais occupé un poste qui correspondrait à mon niveau de diplôme ou à mon niveau d'expérience. Parce que ce sont des*

*projets qui nous tiennent à cœur et voilà. » (E7 / 1.1440-1445).*

### *Autonomie et travail collaboratif*

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué, cet attachement à la liberté d'engagement dans le travail est indissociable d'un attachement à l'**autonomie au travail** ainsi que d'un rejet plus ou moins marqué pour la **hiérarchie**. Dans tous les entretiens, le rapport de subordination est décrit comme inadapté et non souhaitable. Pour certains, il s'agit même d'une dimension très violente du monde professionnel qui fait l'objet d'un vif rejet, car associée à une pression insupportable. Dans l'ensemble, lorsque la hiérarchie n'est pas directement dénoncée, l'autonomie au travail est décrite comme primordiale : témoignant de la **confiance** qui existe entre les membres de l'organisation, elle constitue un facteur important d'accomplissement de soi.

*« C'était assez fort comme première expérience, d'avoir quelqu'un qui m'a fait confiance et qui m'a remerciée, c'était une première approche de ce que peut être la contribution : un échange de gratitude. Je dis un échange parce que lui, il m'a remerciée [pour mon travail], mais moi j'ai ressenti aussi de la gratitude pour le fait qu'il m'ait fait confiance et qu'il m'ait laissé travailler. »*  
E1 / 1.31-35

L'intégralité du travail étant effectuée sur un mode **collaboratif**, l'autonomie des contributeurs et la confiance qu'ils s'accordent sont indispensables. Ainsi, autonomie et collaboration sont toujours envisagées ensemble.

*« Le gros point fort des communs c'est d'expérimenter des pratiques où l'on n'est plus sur des rapports de domination ou des rapports hiérarchiques. On est vraiment dans le consentement, c'est vraiment de l'intelligence collective. Et ça je reste persuadé que c'est irrémédiable, c'est comme ça que se vivra le monde dans les années à venir. C'est même ce en quoi je crois le plus dans les communs. »* E4 / 1. 795-797

Les entretiens réalisés mettent en évidence les **qualités perçues du travail collaboratif** : celui-ci est largement décrit comme permettant de gagner fortement en **efficacité**. Il permet également de **répartir la charge de travail**, et donc de **réduire la pression** qui peut peser sur l'individu. Certains contributeurs font le parallèle avec les emplois salariés, notamment en milieu associatif, dont ils sont plusieurs à avoir l'expérience :

« On compte sur le fait qu'une personne [salariée] ait toutes les compétences, on fait une fiche de poste, et rentre ensuite dans une logique de subordination tout à fait classique. Mais ce n'est pas tant ça le problème, c'est aussi que la personne se retrouve à tout faire et à côté d'elle il y a plein de bénévoles. Donc pour toutes ces raisons ça ne fonctionne pas très bien, c'est pour ça qu'on essaie de fonctionner différemment. » E6 / 1. 1189-1195

### *Mécanismes de régulation et inégalités de fait*

Bien entendu, la liberté d'engagement et l'absence de hiérarchie formelle ne signifient pas l'absence totale de règles au sein du collectif. Les personnes interrogées soulignent d'ailleurs la nécessité de mettre en place un certain nombre de règles, sous conditions. La **définition collective des règles, ainsi que leur capacité à évoluer** (et donc à s'adapter aux besoins réels de la collectivité), détermineront leur efficacité et le bon fonctionnement du commun. Il s'agit d'une composante importante des communs compte tenu de la diversité des agents pouvant être impliqués, comme le soulignait Ostrom (2010).

« Il faut bien sûr mettre en place des règles : un commun c'est une gouvernance, mais c'est aussi des règles. Et il ne faut pas oublier cet aspect là. On se met d'accord sur des règles. On peut les modifier en cours de route si elles ne sont pas adaptées.» E1 / 1.140-141

« Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de volonté mise en avant de créer des règles qu'il n'y a pas de règle, mais l'idée c'est de toujours arriver à fonctionner sans et de ne les utiliser qu'en cas d'impact. Quelque part l'application des règles c'est un peu un échec. » E5 / 1.967-969

Enfin, l'absence d'une hiérarchie formelle ne signifie pas que le collectif soit préservé de l'apparition d'**inégalités de fait**.

« Effectivement à Lille, on est 3 ou 4 à être beaucoup investis, et du coup à avoir, je sais pas l'accès au compte en banque de l'association, des choses comme ça. Ça se fait naturellement et dans un état d'esprit où on ne cherche pas à garder ce pouvoir. Au contraire, si d'autres contributeurs montent en degré de confiance on va dire, là on partage. Parce que il s'agit pas d'abuser de cette position. Et puis il y a tellement de choses à faire qu'on est contents que d'autres personnes puissent prendre le relais. » E1 / 1.99-102

Dans cet exemple, il s'agit d'une inégalité d'accès à certains « outils », basée sur l'implication et la confiance, dans d'autres il peut s'agir d'une inégalité d'accès à la contribution elle-même : qu'il s'agisse d'une question de contrainte financière limitant la capacité à s'investir, ou bien d'une question de confiance en soi, limitant la capacité à oser participer. L'exemple des droits d'accès évoque la **division du travail méritocratique** présente de la même manière que dans le milieu hacker. En effet, comme le montre S. Broca (2017), une hiérarchie de fait peut y exister, à condition que celle-ci repose sur une validation par les pairs des mérites individuels. Tout autre critère (notamment celui des diplômes) n'étant pas valable.

« *C'est ça qui est chouette dans les communs, numériques en tout cas. C'est qu'on te laisse la possibilité de contribuer, sans te demander de diplômes, qui tu es, etc.* » E1 / 1.28-31

#### *Déduction de critères distinctifs de la contribution*

Pour conclure cette partie, nous proposons de reprendre le tableau 1, présenté précédemment (2.4. Penser le travail et sa rétribution dans les communs : difficultés / *La contribution, une approche du travail spécifique*), complété au regard des éléments que nous venons d'ajouter.

	Critères de définition	Commentaire
Bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de rémunération</li> <li>• Liberté de faire ou de ne pas faire</li> <li>• Choix délibéré d'une absence de rémunération</li> <li>• Contrat de bienfaisance</li> </ul>	Un lien de subordination juridique existe dans certains cas
Salariat	<p>- Subordination juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soumission à des horaires</li> <li>• lieu de travail déterminé par l'employeur</li> <li>instructions données par l'employeur</li> <li>• obligation de respecter certaines modalités d'exercice de son activité (délais de production, remise périodique de comptes rendus, de rapports...)</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le salarié vend son travail à un employeur</li> <li>- Contrat de travail</li> </ul>	
Prestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prestataire vend un service/un produit à un client</li> <li>• Indépendance : pas de subordination juridique</li> <li>• Travail déterminé à l'avance</li> <li>• Contrat d'entreprise</li> </ul>	Pas de subordination juridique mais engagement vis à vis du client
Contribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travail réalisé dans une démarche de don</b></li> <li>• <b>Liberté d'engagement dans le travail</b></li> <li>• <b>Absence de rapport hiérarchique formel</b></li> <li>• <b>Autonomie</b></li> <li>• <b>Réciprocité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Don ≠ gratuité</b></li> <li>- <b>Existence possible d'une hiérarchie de fait.</b></li> </ul>

Tableau 3 : Bénévolat, salariat, prestation, contribution : critères de définition

### 3.3. Rétribuer les contributions : pourquoi et comment ?

« [contribuer] c'est donner du temps pour un projet collectif. Un projet qui va dépasser tes besoins personnels. » E7 / 1. 1321

Simon et March (1958) ont établi que l'individu continue à participer tant que les rétributions qu'il reçoit sont plus importants que sa contribution. Cette évaluation est effectuée par l'individu **sur la base de ses propres valeurs, qui peuvent refléter ou inclure des valeurs autres qu'économiques**. Les entretiens réalisés confirment que l'engagement des contributeurs ne repose pas sur des valeurs économiques (sentiment de faire quelque chose d'utile, s'investir par choix, reconnaissance par les pairs..). Cependant, ces rétributions symboliques sont-elles suffisantes pour préserver les contributions aux communs dans le modèle économique actuel ? Le collectif Catalyst a ainsi développé une réflexion et une expérimentation poussées des modèles de rétribution dans lesquels une rétribution financière doit exister à côté des différentes rétributions symboliques.

#### *Enjeux de la rétribution*

## 1) Accessibilité et pérennité de la contribution

Comme nous l'avons déjà évoqué, plusieurs contributeurs soulignent qu'il existe une inégalité de fait dans la capacité de chacun à accéder à la contribution, **tant que celle-ci demeure une activité bénévole.**

*« Aujourd'hui la question ne se pose pas trop pour moi, parce que mon point de focus c'est de développer [mon entreprise], donc je suis plus sereine avec l'idée de ne pas être rémunérée pour mes contributions parce que je n'ai pas besoin entre guillemets de plus d'argent que mon revenu. Mais le contre-point c'est que je n'ai pas besoin d'argent, mais je n'ai pas de temps. Soit on a du temps, soit on a de l'argent. Et aujourd'hui je préfère être dans la posture qui est la mienne aujourd'hui, mais ça peut changer, qui est avec la casquette POP de l'entreprise de diffuser ce qui est fait au sein des communs. » E3 / 1.589-595*

La contribution est une activité qui demande un investissement certain en temps : **un temps qui a un coût** dans la mesure où il n'est pas consacré à une activité rémunérée. Cet équilibre temps / argent est largement souligné par les contributeurs interrogés.

*« Aujourd'hui la plupart des gens sont freelance, ils ont leur activité à côté, mais préféreraient continuer à contribuer uniquement aux communs, tout en pouvant manger et avoir un toit. » E2 / 1.381-384*

A l'heure actuelle, les contributions aux communs peuvent être maintenues par deux stratégies (qui peuvent être associées) :

- l'adoption d'un statut juridique permettant d'être rémunéré pour certaines contributions (notamment la CAE et l'auto-entrepreneuriat)
- la combinaison de plusieurs activités dont certaines sont rémunérées.

*« Permettre la rémunération des contributions c'est aussi permettre à des gens qui n'en ont pas les moyens de pouvoir accéder à la contribution. » E6 / 1. 1144-1145*

*« J'ai 3-4 sources de revenu différentes, avec des horaires fluctuant un petit peu, et donc en plus de tout ça je participe à contribuer aux projets, avec des niveaux d'investissement qui sont fluctuants dans le temps, et en fonction des envies aussi. » E5/ / 1.974-980*

Généraliser une rétribution financière des contributions permettrait donc à davantage de personnes d'accéder à la contribution, tout en préservant l'investissement des personnes qui contribuent déjà. **La rétribution financière n'est ainsi pas un objectif en soi, elle s'avère simplement nécessaire dans le contexte économique actuel.**

*« Je ne dis pas qu'il faut qu'il disparaisse [le monde marchand], mais il faut un gros rééquilibrage. » E6 / 1. 1155-1157*

*« Tant qu'on n'a pas d'autre moyen pour vivre en dehors, c'est difficile de développer l'économie des communs sans rémunérer les contributeurs d'une manière ou d'une autre. » E6 / 1. 1161-1163*

*« [...] si les communs pouvaient assurer les éléments vitaux, personnels et sociétaux, ce qui ferait que pour ça on n'aurait pas besoin d'aller chercher de l'argent pour acquérir des choses dont on pourrait s'occuper collectivement et donc qui ne nous coûteraient rien, on arriverait déjà à un équilibre beaucoup plus satisfaisant à mon sens. » E5 / 1.999-1004*

Les discours recueillis témoignent d'une aspiration à voir naître un modèle économique alternatif. Cependant les contributions aux communs ne visent pas à renverser brutalement le système mais plutôt à **introduire de nouvelles pratiques de manière progressive**, en faisant avec l'existant. On retrouve ici l'idée d'une **économie pré-figurative** telle qu'elle est décrite par M. Bauwens (2017), ainsi que l'idée d'une cohabitation de différents modèles économiques plus ou moins affranchis du marché proposée par Gibson-Graham (2006). Ainsi, la nécessité de mettre en place une rétribution financière des contributions demeure **cohérente avec la philosophie des communs** : elle n'est pas une finalité, mais demeure un outil précieux pour préserver les dynamiques en cours.

## 2) Reconnaître la création de valeur

L'enjeu de la rétribution des contributions est aussi celui d'une certaine justice vis-à-vis de la création de valeur :

*« Puisque les contributions créent de la valeur ajoutée, à un moment donné se pose la question de la rémunération de la valeur qui est créée. » E3 / 1.539-540*

*« Ce qui est intéressant dans les communs, globalement l'open source et les communs, c'est qu'il y a beaucoup d'activités qui sont bénévoles et qui du coup ne sont pas quantifiées avec une*

*monnaie. Du coup ce qui serait intéressant avec le projet de monnaie libre qui est en pleine expansion, donc c'est le G1, à partir du programme Dunitier ; donc l'idée ce serait avec cette monnaie [...]de créer de la richesse et de la distribuer entre chacun des membres du réseau » E2 / 1.287-291*

Les contributions aux communs demandent **un investissement en temps** important, elles demandent aussi de mobiliser des **compétences** parfois poussées, et leur **bénéfice** s'étend au delà de la communauté qui réalise le travail. A ce titre, il peut sembler injuste de ne pas rémunérer le travail réalisé. Ce sentiment d'injustice se manifeste de manière plus forte lorsque des **comparaisons** sont effectuées avec des personnes qui contribuent à un projet avec un statut différent. C'est notamment le cas des prestataires, dont l'investissement personnel sera bien moins important, mais qui pourront en revanche être rétribués sur fait de leur statut juridique.

*« Il y avait parfois des trucs un peu absurdes, notamment dans l'organisation des ROUMICS, qui est un événement qu'on organise avec Catalyst et l'ANIS, où ceux qui contribuaient le plus n'étaient pas rémunérés , et on faisait intervenir très ponctuellement des graphistes ou un dessinateur etc, et c'était eux qu'on rémunérait. Ils travaillaient 4 heures et ils étaient payés, et nous qui passions 4h toutes les semaines depuis 4 mois, on ne l'était pas. Forcément au bout d'un moment quand ça te prend du temps, que tu mets des compétences et que tu crées de la valeur, il faut que cette valeur soit rémunérée, sinon on ne peut pas continuer à s'investir. » E3 / 1. 541-549*  
*« Puisque les contributions créent de la valeur ajoutée, à un moment donné se pose la question de la rémunération de la valeur qui est créée. » E3 / 1.539-540*

Selon Adams (1965) la justice distributive est évaluée par les individus en comparant leur équilibre contribution-rétribution à celui d'autres membres de l'organisation placés dans la même situation qu'eux. S'il ne s'agit pas ici à proprement parler de membres de la même organisation, les individus concernés contribuent au même projet, avec des compétences le plus souvent identiques à celles des personnes qui contribuent de manière bénévole. **La comparaison est alors possible, favorisant l'existence de ce sentiment d'injustice**, potentiellement nocif à l'ensemble du collectif puisque décourageant l'investissement consenti par les contributeurs. Ce sentiment est d'autant plus fort que l'investissement personnel des prestataires n'est pas comparable à celui des contributeurs.

La rétribution financière des contributions constitue ainsi un véritable enjeu de développement des communs. Notre analyse met en évidence que les formats standards de

rémunération ne semblent pas correspondre à cet enjeu. Nous allons maintenant voir de quelle manière les contributeurs du collectif abordent les modèles de rétribution possibles.

### *Envisager une rétribution polymorphe*

#### 1) Des rétributions symboliques

*« Pour moi une contribution bénévole à un commun, c'est surtout pour se rendre utile à un projet dont l'individu partage les valeurs. » E2 / 1.394-396*

Comme nous l'avons déjà évoqué, la contribution aux communs est largement motivée par une rétribution symbolique, qui consiste en la satisfaction de contribuer à un projet en accord avec les valeurs portées par l'individu. Toutefois, les entretiens réalisés montrent que la rétribution d'ordre symbolique recouvre également d'autres dimensions de la réalisation de soi.

*« Je pourrais dire une phrase un peu dure. J'ai l'impression que beaucoup de gens qui sont dans les communs sont des gens qui n'ont pas réussi dans leur vie ailleurs, donc il n'ont pas réussi dans leur entreprise, ou dans la politique, ou.. qui sont un peu dans des catégories dominées, et qui retrouvent dans les communs un peu l'espoir de mieux vivre en étant moins dominés, et en s'inventant un monde où on serait bien entre nous. C'est ce côté utopie du commun. » E4 / 1. 725-730*

*« Et donc j'ai mis ces compétences au service des communs, j'ai aidé là où je sais faire. Par exemple, contribuer au wiki de la P2P fondation. Je ne connaissais personne hein ! J'ai vu le wiki, j'aimais bien leurs travaux, et puis je me suis dit quand même, ça mérite un petit peu d'aide, parce que c'est un peu le bazar. Donc j'ai demandé un compte en ligne et j'ai commencé à travailler sans rien demander à personne. C'est ça qui est chouette dans les communs , numériques en tout cas. C'est qu'on te laisse la possibilité de contribuer, sans te demander de diplômes, qui tu es, etc. » E1 / 1.25-31*

La contribution étant accessible à tous, elle permet aux individus de **s'affranchir des contraintes associées au marché du travail**, dans lequel le jeu de l'offre et de la demande impose aux individus de correspondre à un certain nombre de normes. Ici, les personnes interrogées soulignent le sentiment de liberté qu'elles ressentent dans leur capacité à contribuer, une capacité qui ne semble conditionnée par aucune norme, si ce n'est l'envie de s'investir (bien que, comme

nous l'avons déjà expliqué, différents degrés d'implication correspondent à différentes responsabilités). Or cette large ouverture du collectif aux contributions de tous, l'absence de formalisation des rôles et tâches de chacun, la diversité des tâches à effectuer, sont **source d'opportunités pour les individus**.

*« Il y a des choses auxquelles je n'avais jamais touché avant, et ça me permet de continuer à me former, d'apprendre des choses, à échanger. C'est fascinant car de fil en aiguille, j'ai fait des réunions avec des juristes, je suis allée au Sénat pour parler des communs. Ce sont des expériences que je n'aurais pas pu vivre dans le monde du travail en tant que webmaster. Je veux dire t'es webmaster, t'es cantonné à ce que tu sais faire. Et là, selon les échanges que tu arrives à avoir avec les gens, si ton travail leur apporte une plus-value, et bien la porte est ouverte ! » E1 / 1. 50-56*

*« Ce qui est bien c'est que comme ce sont des projets différents, je peux mettre en œuvre des compétences différentes. Moi je suis assez allergique aussi à la routine, donc ça me permet de faire des choses un peu différentes à chaque fois. » E1 / 1.44-46*

Ainsi la contribution génère pour les individus des opportunités auxquelles ils n'auraient pas eu accès dans le cadre d'un marché du travail très normé, dans lequel un poste correspond à un diplôme et à des tâches bien déterminées. Ces opportunités sont source de satisfaction pour les individus, qui peuvent :

- accéder à des tâches très diverses facilement : cela témoigne d'un sentiment de **confiance et de reconnaissance entre pairs** (sans laquelle la satisfaction personnelle à travailler serait vraisemblablement moindre) – repensons ici à la notion de **justice interactionnelle** relative à la qualité perçue des échanges avec autrui (Bies & Moag, 1986);
- effectuer des tâches variées, voire inédites , et donc **développer de nouvelles connaissances / compétences**.

Ces deux dimensions semblent peser de manière importante dans l'équilibre contribution-rétribution à l'œuvre au sein du collectif.

## 2) Des rétributions matérielles et financières, directes ou indirectes

Cependant, comme nous l'avons expliqué précédemment, l'importance de cette rétribution symbolique ne suffit pas à garantir que les contributeurs auront la capacité de maintenir leur engagement contributif : leurs besoins élémentaires devant par ailleurs être satisfaits. Ces besoins nécessitent aujourd'hui de disposer d'un minimum de ressources financières. Pour cette raison, les

modalités d'introduction d'une réciprocité entre usage et financement des communs, permettant la rétribution des contributions, font l'objet de réflexions. Différents dispositifs ont également été expérimentés (notamment les licences à réciprocité).

*« Je me suis intéressée par exemple au sujet des licences à réciprocité. Justement pour la question des rétributions et d'une économie des communs. C'est pas le tout de donner tout gratuitement, tu vois ? » E1 / 1.56-58*

*« La majorité des gens ne donnent pas pour l'utilisation des communs immatériels, c'est une vraie question. C'est une question de société. C'est comme les impôts, c'est un système de redistribution, s'il n'était pas obligatoire est-ce que les gens donneraient ? » E1 / 1.257-261*

Une des difficultés de la mise en place de la réciprocité usage / financement des communs, consiste à préserver la logique de don à l'origine des contributions aux communs.

*« Nous on essaie garder une logique de rémunération tout en gardant une logique de don. Ça veut dire une rémunération a posteriori, ça veut dire déjà un travail de définition majeur parce que ce n'est pas du tout le salaire ou le paiement de prestation tel qu'on le connaît aujourd'hui. » E6 / 1. 1129-1131*

Il faut toutefois préciser que cette réciprocité peut prendre plusieurs formes. En effet, le bénéfice financier des contributions aux communs peut-être perçu de manière indirecte : il peut s'agir de permettre une réduction des besoins financiers du contributeur (satisfaction de besoins primaires en échange de la contribution, dans une logique de troc), ou bien de lui permettre d'accéder à / de développer d'autres activités qui seront rémunérées.

*« J'ai fait quelques petites expérimentations et j'ai essayé de faire un bilan quand j'intervenais comme contributeur, pour voir de quelles rétributions non monétaires je pouvais bénéficier. Je me suis par exemple beaucoup investi dans la création du mutualab. A côté de ça je travaillais en freelance comme développeur web. Mais comme y avait pas mal de gens qui travaillaient dans ce domaine là, mon investissement et la visibilité que j'avais au sein des communs en fait m'a ramené beaucoup de boulot dans la partie développement web. Donc je me dis que ma rétribution ça a été tout un temps gagné en démarchage commercial, qui me fait complètement chier et pour lequel je ne suis pas très bon. Et donc 100% de mon boulot venait de mutualab. Et du coup c'était des contrats fermes, je n'avais pas de devis à faire, de négociation, ça*

*m'a permis de gagner la confiance d'un certain nombre de gens, et ça m'a fait gagner énormément de temps dans le développement de mon activité à côté. C'est une forme de rétribution difficilement quantifiable, mais pour moi importante. » E5 / 1.1020-1030*

**Le bénéfice financier potentiel (perçu) des contributions aux communs ne se limite donc pas à une rétribution directe.** L'équilibre organisationnel en place au sein du collectif dépend de **facteurs nombreux, subtils, et subjectifs**. Ainsi, la mise en place d'un système de rétribution adapté n'est pas sans rencontrer quelques difficultés.

### **3.4. Rétribuer la contribution : difficultés rencontrées.**

#### *Définir la contribution*

*« C'est un sujet sur lequel on discute beaucoup et personnellement ma vision de ce qu'est la contribution a déjà beaucoup évolué. Ça n'est pas encore quelque chose de très clairement délimité. » E5 / 1. 903-904*

*« Finalement j'ai encore beaucoup de doutes. Je n'ai pas de réponse. C'est pour ça que je n'aime pas dire que je suis contributeur. En même temps je participe à tout ça, et en même temps je suis spectateur. Je reste sur le côté et je pose la question quand il le faut. » E4 / 1. 829-831*

Les critères de définition d'une rétribution juste sont largement subjectifs. Cela tient en partie au fait que la définition même de ce qu'est la contribution, et de ce qui fait sa valeur, relève de perceptions relativement hétérogènes. Les personnes interrogées s'accordent sur deux points importants :

1) la contribution **se distingue des formes de travail existantes**, et faisant l'objet d'un cadrage juridique (salarial, prestation) - *« On s'aperçoit en créant des temps de réflexion et de concertation, où à la base chacun se retrouvait comme il veut ou comme il peut, soit sur du temps perso soit dans le cadre d'une association, soit parce qu'on y voit un intérêt privé pour son activité professionnelles... En regardant les situations des gens on s'est vraiment aperçu que la contribution ce n'était ni du salariat, ni de la prestation, ni du bénévolat. On était bien tous d'accord sur l'idée que ce temps contributif sortait des cadres dans les quels ont évolue habituellement. Donc on s'est dit qu'il y avait vraiment matière à creuser ce champ là parce que venant d'horizons très différents, on était bien d'accord sur le fait que contribuer ne correspondait à rien d'autre que ce qu'on faisait par ailleurs. » E5 / 1.892-899;*



2) la contribution **se caractérise par l'absence d'un lien de subordination** entre le contributeur et les autres membres de l'organisation.

D'autres critères distinctifs sont en revanche plus variables : certains considèrent que la contribution est avant tout un acte **désintéressé** visant à servir une cause qui dépasse les intérêts personnels de l'individu. Plusieurs contributeurs font ainsi mention du **rôle déterminant des valeurs** qui vont guider les actions entreprises. D'autres sont plus circonspects à l'égard des valeurs, considérant qu'elles demeurent propres à chacun, et qu'elles peuvent donc être la source de plus de désaccords que d'avancées. Ces mêmes contributeurs recommandent ainsi d'aborder la contribution avant tout du point de vue de ce qu'elle apporte à la ressource à préserver.

*« On essaie de toujours s'interroger sur ce que ça apporte à la ressource. Aussi pour éviter à un moment donné d'avoir des contributions qui soient quelque part « inutiles », pas au sens péjoratif du terme. C'est que quelquefois dans une logique de projet on peut avoir envie de faire des choses, mais dans une logique de commun, si ces choses ne permettent pas de préserver la ressource et de la développer, la contribution n'en est plus une. Elle ne sert entre guillemets à rien. La logique est toujours de penser avec la ressource au centre, l'intérêt de la contribution c'est de faire vivre la ressource. Si la ressource vit toute seule, à la rigueur on n'a pas besoin de contributeurs, donc on n'a pas besoin de les rémunérer. » E5/1.939-946*

Il découle de ces perceptions différentes (mais pas nécessairement contradictoires) de ce qu'est la contribution et à quoi elle doit servir, différentes conceptions de la valeur qu'elle crée. A notre sens, cette hétérogénéité est porteuse de deux difficultés :

- la difficulté à **se considérer soi même comme un contributeur à part entière**, la légitimité de cette étiquette dépendant largement de l'approbation des autres contributeurs ;
- la difficulté à **envisager de manière homogène la légitimité d'une rétribution**.

#### *Choisir sa propre rétribution*

*« Pour moi c'est beaucoup plus confortable que ce soit le commun qui décide plutôt que moi. Choisir pour moi-même ça me met dans une posture inconfortable. » E1 / 1.173-174*

*« Et nous ce qu'on a constaté dans le collectif c'est qu'en fait les gens ne prennent rien, ou prennent très peu. Il y a un espèce de tabou autour de l'argent. Je ne sais pas si c'est lié à la culture française... Il y a sûrement plein de choses qui rentrent en compte. Mais c'est compliqué dans un*

*collectif qui travaille par passion de venir mettre la question de l'argent. Et en même temps on est obligés, parce qu'un jour ça ne va plus vivre. » E7 / l. 1423-1427*

Bien que la diversité des points de vue soit considérée comme une composante à part entière du collectif, revendiquée et organisée, des difficultés demeurent lorsque le contributeur doit choisir lui-même la rétribution qu'il va s'attribuer. Or ce mode de fonctionnement est présent dans plusieurs des outils de rétribution mis en place. Dans ces cas, des **freins moraux et éthiques**, découlant directement des valeurs portées par les contributeurs existent bel et bien : le contributeur ne peut s'affranchir de l'approbation de ses choix individuels par ses pairs, pas plus que d'une **comparaison aux choix de rétribution opérés par les autres** contributeurs.

*« Il faut aussi se positionner par rapport au voisin : est-ce que je prends un peu plus ou pas ? Est-ce que c'est en fonction de mon travail ou en fonction de mes besoins ? Mais alors du coup, pourquoi aurais-je des besoins plus élevés qu'un autre ? » E1 / l. 158-160*

*« je pense qu'il doit obligatoirement des discussions qui doivent avoir lieu au sein du collectif : comment on gère cet argent là ? Comment on gère l'expression des besoins individuels ? Tout ça ça passe par une communication et un apprentissage. On est en phase de balbutiements de tout ça. En fait on n'a jamais appris à faire ça. Donc ça paraît hyper simple sur papier, mais en pratique c'est compliqué. » E7 / l. 1458-1462*

Il ressort cependant de nos entretiens que la diversité des positionnements est perçue avec beaucoup de lucidité. Ainsi, bien qu'elle complexifie la mise en place d'un système de rétribution, elle ne lui fait pas obstacle dans la mesure où l'idée d'introduire un modèle unique a été abandonnée, au profit de plusieurs modèles adaptables. De cette manière, la perception de l'un n'empêche pas la pratique de l'autre, et la diversité des outils correspond à une grande diversité de situations individuelles.

*« On ne veut pas atteindre la perfection du système de rémunération, on veut juste qu'à un moment donné, le flux soit distribué et que ça fasse tourner le machin. Mais ce n'est pas grave s'il y a des injustices, ou des gens qui travaillent trop, tant qu'on a distribué l'argent, et que tout le monde est content, tout le monde s'y retrouve. Tout l'enjeu est de s'y retrouver personnellement. A un moment donné si chacun s'y retrouve personnellement, on avance. » E6 / l. 1264-1273*

Cela nous conduit cependant à faire le constat d'une situation quelque peu paradoxale dans

laquelle **il n'existe pas ouvertement de norme établie, mais où les individus s'auto-censurent** assez largement. La justice distributive est ainsi difficile à établir dans la mesure où, si l'enjeu est bien de s'y retrouver personnellement, il n'est pas possible de faire abstraction d'une certaine pression sociale dans un collectif où l'on s'engage par passion, avec des valeurs fortes. Ainsi l'individu se heurte à ses propres valeurs, ainsi qu'à celles qu'il suppose exister chez les autres. L'absence d'un cadre juridique adapté ajoute à cette pression éthique.

#### *Limites juridiques et administratives*

La contribution ne correspondant à aucun modèle existant d'organisation du travail, aucun cadre juridique ne lui correspond pleinement. Il faut donc s'adapter et jouer avec les différents modèles existants pour effectuer ces activités dans le cadre de la légalité. **Ces carences complexifient le travail effectué** dans le cadre des contributions.

*« Les structures qui financent ont du mal à accepter l'idée, du moins ce n'est pas encore dans les pratiques, de ne pas financer un poste salarié.[...] Quand tu leur dis, on va être un collectif de 50 personnes et on va se rémunérer tous sur votre enveloppe, pour eux c'est très fouillis. [...] L'autre chose c'est qu'on est sur des petites sommes, du coup, faire des factures pour ces petites sommes, ça génère un temps administratif lourdingue. Et fiscalement aussi, on ne sait pas comment le déclarer » E7 / 1. 1404-1415*

Les carences juridiques peuvent aussi impacter la **capacité du contributeur à se sentir légitime et serein dans son travail.**

*« Quand j'étais en poste à l'ANIS, j'étais vachement sur la défensive, en me disant « ce n'est pas très légal, si on n'a pas de facture, on ne peut pas vraiment suivre les contributions sur Liberapay... ». C'était l'horreur alors que ce sont des montants qui ne sont pas importants. On est tellement droits dans nos bottes, que pour quelques centaines d'euros, on va se brimer, essayer de faire les choses au mieux, et de rester moralement très justes. Alors que a plus grande échelle, il y en a que ça ne gêne pas du tout de placer des millions hors du circuit. Cette question de la morale et du légal... si tu regardes le portage salarial, ça a été illégal pendant des années, et maintenant c'est devenu un outil économique ! On est sur des choses nouvelles, donc forcément, il n'y a pas encore de jurisprudence. Ne pas jouer la règle du jeu au millimètre près, ça peut permettre de créer des choses et de changer les règles du jeu pour le meilleur. » E7 / 1.1545-1555*

La capacité des contributeurs à s'adapter à ces carences et à **proposer des outils juridiques et administratifs originaux** est cependant perçue comme un **facteur d'évolution majeur du cadre existant**.

#### 4. DISCUSSION

Cette recherche contribue à une meilleure compréhension des enjeux de la rétribution des contributions aux communs. Dans une perspective plus vaste, elle contribue à une meilleure compréhension des enjeux de la rétribution du travail en général. Elle comporte aussi des limites, que nous décrivons ici.

##### *Apports de la recherche*

Tout d'abord, elle prolonge les études existantes décrivant la contribution aux communs immatériels comme source d'une nouvelle forme d'organisation du travail (Coriat, 2013,2015 ; Broca, 2017 ; Bauwens, 2017). Les propos des acteurs interrogés nous semblent témoigner d'une tendance actuelle, dans laquelle les individus cherchent à redonner du sens au travail, et à s'émanciper des contraintes morales et purement financières auxquelles il peut être associé. Dans les communs, cette recherche de sens passe par une réappropriation des ressources et du droit de travailler. **Les contributeurs ne se souhaitent plus tributaires d'une autorité propriétaire pour réaliser les tâches qui leur semblent utiles.** Ces autorités font par ailleurs l'objet d'une certaine suspicion. S'il est difficile de faire abstraction des dimensions politiques des communs, les aspirations dont ils témoignent vis-à-vis du travail nous semblent relever d'une dynamique plus vaste, **touchant potentiellement des secteurs d'activité et des modes d'organisation du travail très variés.** En témoigne la valorisation dont a fait l'objet le management participatif au cours de la dernière décennie, ainsi que l'injonction croissante faite aux salariés de s'épanouir et de s'investir d'une manière de plus en plus personnelle dans leur travail (avec les effets pervers décrits par D. Linhart -2015). L'investissement des contributeurs interrogés témoigne ainsi de l'importance des rétributions symboliques dans l'équilibre contribution-rétribution. Il témoigne aussi, cependant, du fait que ces rétributions ne sont pas toujours suffisantes pour préserver leur engagement dans notre modèle économique actuel.

Le deuxième apport de cette recherche est à notre sens d'éclairer la pertinence de la question

de la rétribution, dans une sphère dans laquelle les individus s'investissent avant tout par adhésion à des valeurs, et dont on pourrait donc penser que l'introduction d'une dimension financière serait contradictoire. Les propos des acteurs témoignent d'une certaine méfiance vis-à-vis de l'argent. Pour autant, tout l'enjeu des débats et expérimentations en cours à ce sujet est de **se réapproprier ce rapport à l'argent**, avec toutes les difficultés que cela comporte en termes de **mise en cohérence des fins des moyens**. Au sein du collectif, l'argent n'est pas conçu comme une finalité, mais comme un outil qui doit garantir sa pérennité en permettant aux personnes qui le font vivre de maintenir leur investissement. Il s'agit avant tout de s'assurer que les contributeurs aient de quoi vivre, même modestement. La justice distributive à l'œuvre relève de perceptions subjectives, et son équilibre dépend de facteurs nombreux.

Le troisième apport de cette recherche est ainsi de mettre en évidence l'existence de **modalités de rétribution polymorphes et mouvantes**. Simon et March (1958) décrivaient déjà une rétribution multi-formes, et dont la justice perçue dépendait des perceptions individuelles. Dans le cas du collectif Catalyst, une vision plus pointue de la rétribution se dessine dans laquelle se mélangent rétribution purement symbolique (réalisation de soi, reconnaissance par les pairs, sentiment d'agir pour une cause utile, accès à des opportunités professionnelles, développement de nouvelles compétences), et différentes formes de rétributions matérielles (troc, développement du réseau professionnel, rétribution financière directe). **L'équilibre à trouver est différent pour chaque individu, et varie en fonction de ses besoins à un moment donné**. Il importe donc de ne pas mettre en place de modèle unique et figé, mais plutôt différents outils, les plus souples possibles. A ce titre, tous les contributeurs soulignaient le manque de souplesse de l'outil Liberapay. Cet outil vise la mise en place de revenus réguliers pour les contributeurs, dont ceux-ci déterminent eux-mêmes le montant : en théorie cela devrait correspondre à l'objectif initial de préservation des contributions. Cependant, Liberapay ne permet que peu d'ajustements, et pas d'échanges entre les membres du groupe pour discuter de la légitimité des rétributions de chacun. Or, nos résultats confirment que l'exigence démocratique des communs décrite par Ostrom (1990) occupe une place importante au sein du collectif. Si chaque individu peut trouver son propre équilibre, **l'approbation de ses pairs joue un rôle essentiel pour confirmer (ou infirmer) la légitimité de cet équilibre** et maintenir la cohésion du groupe. Il s'agit d'une forme de justice procédurale (Thibaut et Walker, 1975) : les procédures de prise de décision (bien qu'informelles ici) comptent autant, voire davantage que la décision elle-même. Ce sentiment de justice conduit les contributeurs à accepter les inégalités de fait qui existent au sein du collectif (qu'il s'agisse de rétribution ou d'accès à certaines tâches), parce que celles-ci sont considérées comme légitimes, reposant sur l'implication et

les choix des différents contributeurs, évalués par l'ensemble du groupe.

Enfin, à l'appui des propos et des travaux des membres du collectif Catalyst, ce travail met en évidence les **critères distinctifs de la contribution**. Celle-ci est décrite par nos interlocuteurs comme une forme d'organisation du travail ne relevant ni du bénévolat, ni du salariat, ni de la prestation. La rétribution qui lui correspond se distingue elle aussi des modalités de rémunération associées à ces modèles. Sans « réinventer la roue », le collectif a su mettre un place différentes combinaisons, conduisant à l'apparition de modèles de rétribution originaux. Loin d'être figés, ceux-ci seront amenés à évoluer, au gré des travaux et institutions créés par le collectif.

### *Limites de la recherche et perspectives*

Ce travail permet une meilleure compréhension des enjeux de la rétribution du travail dans les communs, et au delà. Cependant celui-ci résulte d'une **étude courte et localisée**. Les résultats ainsi dégagés mériteraient d'être approfondis à l'appui d'une étude menée sur le long terme, et sur un échantillon plus vaste. Des contributeurs aux communs matériels pourraient par exemple être interrogés pour juger des variants et invariants rencontrés, en termes de valeurs et de pratiques. Par ailleurs **l'échantillon considéré reste à notre sens plutôt homogène pour ce qui concerne le parcours universitaire et professionnel** (majoritairement diplômés, niveau cadre). Il serait intéressant d'étudier un échantillon plus hétérogène sur ce point dans de prochains travaux. Le point de vue de personnes plus éloignées de la contribution, qui souhaiteraient s'investir mais n'ont pas encore franchi ce cap, devrait également être envisagé.

Plus largement, la question des tensions entre idéaux et pratiques devrait à notre sens faire l'objet de recherches plus poussées. A ce titre de nombreux points pourraient être abordés, interrogeant la manière dont les acteurs font sens des **limites rencontrées à la dimension émancipatrice du travail contributif**. Ces limites ont été abordées de manière succincte lors des entretiens réalisés et mériteraient selon nous d'être développées. D'une part, la reproduction de certaines inégalités comme les inégalités hommes-femmes au sein des organisations relevant des communs. Plusieurs membres du collectif soulignent par exemple avoir constaté que les hommes avaient tendance à se rémunérer plus que les femmes. D'autre part, la vulnérabilité des acteurs engagés dans la contribution, en l'absence de statuts juridiques adaptés, leur garantissant un minimum de protection sociale et au travail. Ces aspects font l'objet de réflexions de la part des contributeurs, et il semblerait intéressant d'aborder la manière dont ils envisagent ces risques, au

regard de leurs attentes vis-à-vis du travail effectué (précarité, auto-exploitation...).

Enfin, une autre piste de recherche pourrait concerner l'ouverture de ces collectifs : dans quelle mesure l'enjeu de la rétribution suffit-il à expliquer la capacité à s'investir des individus ? Notre recherche montre que certains éprouvent des difficultés à se sentir légitimes en tant que contributeurs. Bien que parfois très actifs, il leur semble difficile de s'auto-proclamer contributeurs, et ils rejettent même parfois ce titre lorsqu'il leur est attribué par les autres. Cela pousse à s'interroger d'une part sur les **critères de légitimité réels et perçus de la contribution** et dans quelle mesure les critères méritocratiques peuvent être porteurs de certaines formes d'inégalités, qui pourraient desservir les communs du fait qu'elles décourageraient l'investissement de personnes qui auraient peu confiance en leur capacité à « être utiles » (et nous pensons notamment à des personnes peu diplômées, ou peu expérimentées).<sup>13</sup> D'autre part à questionner une certaine vision de la réussite sociale chez les contributeurs : quelles représentations de la réussite et de l'échec ont cours, comment sont-elles associées à certaines visions de la contribution, et quel est leur impact sur l'investissement de ces derniers et leur capacité à se reconnaître contributeur ?

Une autre limite de cette recherche concerne ses répercussions pour le collectif étudié : il s'agit avant tout d'un travail théorique, dont les thématiques abordées font déjà l'objet d'intenses réflexions au sein du collectif. En pratique, les résultats proposés dans cette étude produiront des effets modestes pour ces contributeurs.

## CONCLUSION

L'objectif de cette recherche est de contribuer aux réflexions sur la rétribution des contributeurs et ses enjeux, à travers l'étude d'un réseau de contributeurs aux communs au sein de l'éco-système des communs de la métropole lilloise. Dans ce travail, nous avons cherché à répondre à la problématique suivante : comment les contributeurs aux communs envisagent la rétribution des contributions aux communs ? Comment font-ils sens des enjeux de cette rétribution, ainsi que des modes de rétribution possibles et des logiques financières, juridiques et organisationnelles qu'ils impliquent ?

Ce travail permet de mettre en valeur les spécificités de la contribution comme modalité

---

<sup>13</sup> Sebastien Broca (2017) évoque chez les hacker une tension entre le projet de démocratisation de la contribution, et une forme d'élitisme liée à la maîtrise de savoirs pointus.

d'organisation du travail. Associées à une certaine philosophie du travail, elles génèrent une approche spécifique de sa rétribution. Cette recherche contribue également à éclairer la nécessité mise en avant de rétribuer les contributions. Si cette volonté peut paraître contre-instinctive dans le contexte étudié, nous montrons qu'elle ne remet pas en question la cohérence des fins et de moyens mis en œuvre par le collectif. Elle relève au contraire d'une logique de transformation progressive de notre société, dans laquelle il faut « faire avec », tout en faisant autrement. Nous mettons également en avant la mobilisation de modalités de rétribution polymorphes et mouvantes au sein de ce collectif. Ces agencements originaux et surtout non formalisés et figés, permettent au collectif d'équilibrer autant que possible les intérêts collectifs et individuels. Enfin, nous avons également mis en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en place de ces modèles, des difficultés qui peuvent à notre sens être surmontées, particulièrement dans le contexte étudié.

Pour Dardot et Laval, les communs sont une révolution au sens du philosophe Cornélius Castoriadis : « *Le terme même de révolution n'est plus approprié à la chose. Il ne s'agit pas simplement d'une révolution sociale, de l'expropriation des expropriateurs, de la gestion autonome de leur travail et de toutes leurs activités par les hommes. Il s'agit de l'auto-institution permanente de la société, d'un arrachement radical à des formes plusieurs fois millénaires de la vie sociale, mettant en cause la relation de l'homme à ses outils autant qu'à ses enfants, son rapport à la collectivité autant qu'aux idées, et finalement toutes les dimensions de son avoir, de son savoir, de son pouvoir* » (Castoriadis, *La Société Bureaucratique* ). Si l'avoir, le savoir, le pouvoir ne peuvent s'affranchir totalement des constructions sociales et des dispositifs bureaucratiques en usage, les structures existantes ne peuvent pas non plus s'affranchir de l'impact des individus pensant et agissant, à l'intérieur comme en dehors des limites qu'elles fixent. Comme le démontrent Gibson-Graham (2006) avec leur théorie de la *diverse economy*, nous assistons ainsi à un ballet perpétuel d'appropriation, de réappropriation, d'émancipation, résultant en un maillage économique et social complexe, riche en perspectives.





## BIBLIOGRAPHIE

- Adams J.S. (1965), *Inequity in social exchange*, Adv. Exp. Soc. Psychol, 62, pp335-343
- Bauwens M., Kostakis V. (2017), *Manifeste pour une véritable économie collaborative. Vers une société des communs*, Editions Charles Léopold Mayer.
- Bies R. J. et Moag J.S. (1986) « Interactional justice : Communication criteria for fairness », in B. Sheppard (éd.), *Research on negotiation in organizations*, CT : JAI Press, Greenwich, Vol. 1, p. 43–55.
- Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le Nouvel Esprit du Capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Broca S. (2014), « *Le commun et les communs* », <http://www.laviedesidees.fr/Le-commun-et-les-communs.html>
- Broca S., Coriat B. (2015), *Le logiciel libre et les communs* / <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01174746>
- Broca S. (2016), « Les communs contre la propriété ? Enjeux d'une opposition trompeuse », *SociologieS*
- Castoriadis C. (1973), *La société bureaucratique. Écrits politiques : 1945-1997*
- Chatterton, P (2010) « So what does it mean to be anti-capitalist ? Conversations with activists from urban social centres », *Urban Studies*, 47(6): 1205-1224.
- Coriat B. (2013), *Des communs «fonciers» aux communs informationnels. Traits communs et différences*, Séminaire Propriété et Communs des 25 et 26 avril 2013.
- Coriat B. (dir.) (2015), *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, LLL
- Dardot P. et Laval C. (2014) *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, La Découverte
- De Angelis, M. and Harvie, D. (2013) « The Commons », in Parker M., Cheney G., Fournier V. and Land C. (eds.), *The Routledge Companion to Alternative Organisation*. London: Routledge.
- Eghbal N. (2016), *Roads and Bridges. The Unseen Labor behind Our Digital Structure*
- Fournier V. (2013), *Commoning : On the Social Organisation of the Commons*, M@n@gement
- Gibson-Graham, J.K. (2006) *A Postcapitalist Politics*, Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Hardin, G. (1968) *The tragedy of the commons*, Science, 162: 1243–1248.
- Heller, M., Eisenberg, R. (1998), "Can Patent Deter Innovation? The Anticommons Tragedy in Biomedical Research", *Science*, Vol. 280; pp. 698-701.
- Himanen P. (2001), *L'Ethique Hacker*, Exils
- Hodkinson, S. (2010), « Housing in Common: In search of a strategy for housing alterity in England in the 21st century . » In D. Fuller, A. Jonas and R. Lee (eds.) *Interrogating alterity: Alternative economic and political spaces*. Farnham: Ashgate. pp. 241-258.

Leventhal G.S. (1976) « The Distribution of Rewards and Resources in Groups and Organizations. », in BERKOWITZ et WALSTER (éd.), *Advances in Experimental Social Psychology, Equity Theory : Toward a General Theory of Social Interaction*, New York

Junker B.H. (1960), *Field Work: An Introduction to the Social Sciences*

Linhart D.. (2015), *La comédie humaine du travail. De la déshumanisation taylorienne à la sur-humanisation managériale*, Paris, Érès, coll. « Sociologie clinique »

Oliveri N., « Logiciel libre et open source : une culture du don technologique », *Quaderni*, 76 | 2011, 111-119.

Ostrom, E. (1990), *Governing the Commons*. Cambridge: Cambridge University Press.

Ostrom, E. (ed.) (2002) *The Drama of the Commons*. Wasington, DC: National Academic Press.

Ostrom E., Hess C., *Understanding Knowledge as a Commons*, 2006.

Ostrom, E. (2010) « Beyond markets and states: polycentric governance of complex economic systems », in Karl Grandin (ed.) *The Nobel Prizes 2009*, Stockholm: The Nobel Foundation: pp.

Parker M., Fournier V., Reedy P. (2007), *The Dictionary of Alternatives*, Zedbooks.Patel, R. (2009) *The Value of Nothing*. London: Portobello Books.

Pedersen, J.M. (2010) « Properties of property: A Jurisprudential analysis », *The Commoner, Special Issue on Commoning*, 14, Winter.

Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation*. New York: Rinehart

Schafer V. et Le Crosnier H., *Neutralité de l'internet : une question de communication*, CNRS-Editions, 2011.

Simon (H.A.), March (J.G.) (1958), *Organizations*.

Yin (R.K.) (1984)., *Case Study Research; Design and Methods*. London, Sage Publications.

<https://opensource.com/open-organization/16/7/compensating-employees-letting-them-take-what-they-want>

<https://liberapay.com/>

<https://linuxfr.org/users/changaco/journaux/la-premiere-annee-de-liberapay>

<https://linuxfr.org/news/liberapay-plate-forme-libre-de-dons-recurrents>

[https://fr.wikibooks.org/wiki/Construire\\_des\\_communs/R%C3%A9partir\\_le\\_financement](https://fr.wikibooks.org/wiki/Construire_des_communs/R%C3%A9partir_le_financement)

<http://blogfr.p2pfoundation.net/index.php/2016/10/10/retributions-contributives-exploration-financements-communs/>

<http://www.anis.asso.fr/>

<http://maiadereva.semeoz.info/>

## ANNEXE 1 – GUIDE D'ENTRETIEN

### •Question de recherche :

Comment faire vivre les communs ? Quels sont les enjeux des modes de rétribution mis en place ? Comment les acteurs des communs font-ils sens de ces enjeux et orientent-ils en conséquence les modes de rétribution envisagés ?

### •Problématique :

Les communs constituent un mode d'organisation pouvant être qualifié de post-capitalocentrique : ils contribuent à remettre en question un certain nombre de fondements de la société capitaliste (la propriété privée, le profit financier, ...), tout en se développant au sein de cette société et non pas ou contre elle.

Les contributions aux communs immatériels sont largement effectuées de manière bénévole. Leur rétribution consiste principalement en la satisfaction d'effectuer des tâches qui ont du sens, et qui bénéficient à tous. Cela peut conduire à craindre pour la pérennité des différents communs et projets ainsi gérés. Dans l'objectif de préserver l'investissement des contributeurs dans la préservation et la création de communs, le collectif Catalyst mène actuellement un projet de réflexion et d'expérimentation autour de la rétribution des contributions. Comment les membres du collectif font-il sens de la rétribution de leurs contributions, et des outils de rétribution possibles ?

### •Thèmes à aborder:

- Présentation : je suis étudiante en gestion, et je travaille sur la question des communs. J'aimerais vous poser quelques questions sur vos activités de contributeur.

- Pouvez-vous- vous présenter ?

- Pourquoi contribuez-vous les communs ?

- Quelles sont vos contributions ? Quels projets ? Quels types de contributions ?

- Comment et pourquoi se pose la question de la rétribution de ces contributions selon vous ?

- Quels outils avez-vous expérimenté en la matière ? Lesquels (outils existants ou à créer) vous paraissent les plus pertinents ? Pourquoi ?

+ il semble intéressant de faire ressortir à la fois une perception globale/collective des communs/des contributions/de leur rétribution, et la perception individuelle, plus personnelle, pour confronter ces deux perceptions.

## ANNEXE 2 : TABLEAU DE CODAGE

Source / Ligne	Unité d'Analyse	Sous-catégorie	Catégorie	Thème
E2 / I. 268-271	J'ai découvert l'open source, qui constitue une partie seulement des communs, en 2006, et je suis devenu un peu fan des outils logiciel en open source. Je n'étais au départ qu'utilisateur dans le cadre de mon métier, jusqu'à l'arrivée de l'open source hardware : l'idée d'open source mais adaptée à tout ce qui est tangible : les outils, les machines.	Découvrir les communs via l'open source		
E3 / I. 517-520	On est dans un monde en transition, en pleine mutation avec le numérique qui impacte pas mal de choses, notamment la manière dont on travaille, la manière dont on communique, et la manière dont on peut échanger des biens etc. C'est là que suite à cette réflexion a émergé la notion des communs dans notre écosystème.	La transition numérique a généré une réflexion sur les communs au sein du collectif		
E5 / I. 855-861	J'ai une activité personnelle et associative d'essayer de creuser ces sujets là. A la base je suis développeur web. Donc plutôt habitué à travailler dans un monde de logiciels open source, de partage et de Creative Commons. Donc ce sont des sujets auxquels j'étais déjà sensibilisé. Ensuite j'ai contribué à une asso qui s'appelle l'ANIS et participé à la mise en place du collectif Catalyst, tout ça en rapport aussi avec le montage d'un Tiers-Lieux qui s'appelle Mutualab. Et forcément à travers ces projets là, la question des communs est devenue une question centrale autour des différents projets.	S'orienter vers les communs via la philosophie du libre		
E7 / I. 130-1316	Donc au départ l'association était plus sur de la veille, et sur des questions de l'époque, des années 2000 : la fracture numérique, des choses liées aux techniques, à l'accès à internet et au développement. Les communs on en avait, mais on ne les nommait pas encore. C'était les logiciels libres, c'était wikipedia, des choses comme ça. Mais du coup cette porte là du numérique a fait évoluer l'association et m'a fait évoluer moi vers les communs. Parce que déjà ce qui me plaisait moi dans le numérique, c'était les possibilités offertes de contribution collective. Moi j'ai vécu le développement de wikipedia, j'étais au lycée puis à la fac, c'était magique quoi. Et après ça on peut le transposer à plein de choses, on le fait depuis longtemps, mais juste tu prends conscience collectivement, tu donnes du sens à ce que tu fais, tu le portes différemment, et il y a des enjeux, notamment ce qu'on appelle l'enclosure des communs. Ces choses qui sont récupérées, qui deviennent comme	Travail collaboratif et libre circulation de l'information : la philosophie du libre comme source de réflexion autour des communs		
E6 / I. 1049-1064	musique libre aussi au tout début. J'ai vu à travers ça une notion de partage, de mutualisation, de ne pas réinventer la roue, de travailler ensemble sur des objectifs, de ne pas être en compétition... C'est plutôt de ce côté là que j'ai abordé au départ la question des communs. [...] Petit à petit en continuant mes études et avec mes premières expériences de boulot[...] on se rend compte qu'il y a vraiment une nouvelle manière de voir l'économie, basée sur la propriété, les franchises, le savoir qui nous appartient et une autre qui dit en fin de compte on va partager le savoir. Surtout dans le numérique, ça fait d'autant plus sens qu'une fois que c'est écrit quelque part c'est partagé avec le monde entier, donc ça devient très facile de partager le savoir et de mutualiser, et de plus en plus difficile de travailler tout seul ou dans une situation de compétition. Voilà, tout ça a fait que je me suis beaucoup intéressé à cette question des communs, et je travaille dessus depuis quelques années. Avant on n'appelait pas ça les communs, mais plus le logiciel libre, l'open source, la documentation, le partage, les franchises ouvertes...	Résister aux dynamiques d'appropriation privative du savoir pour favoriser sa libre circulation : la philosophie du libre comme source de réflexion autour des communs		
E2 / I. 398-401	Alors idéalement, il faudrait trouver un moyen de financer en euros les personnes contribuant aux communs. Et là il y a plusieurs possibilités : on a déjà constaté depuis quelques années que le système de l'open source logiciel trouvait un réel modèle économique.	Le modèle économique de l'open source comme source d'inspiration	Le Libre et l'Open source : sources de réflexion et d'action autour des communs	
E5 / I. 905-907	Aujourd'hui je considère qu'un commun existe autour d'une ressource, c'est un point fondamental, par rapport à d'autres organisations dans lesquelles on va se réunir pour faire vivre un capital dans une entreprise, ou alors dans une association on va se réunir pour servir un objet social.	Les communs se définissent comme un mode d'organisation qui s'articule avant tout autour d'une ressource		
E5 / I. 907-913	Dans le commun on s'organise autour de la préservation d'une ressource, tout en essayant d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de personnes, tout en ayant des modes de gouvernance permettant de faire vivre collectivement cette ressource, donc en définissant des règles d'accès qui soient garantes de la préservation de cette ressource, et de l'accès possible pour un maximum de personnes à cette ressource là. Donc c'est le premier élément sur les communs : se mettre d'accord sur l'idée que ce qui est au centre c'est la ressource.	Les communs se définissent comme un mode d'organisation qui s'articule avant tout autour d'une ressource	S'organiser autour d'une ressource : héritage intellectuel des communs matériels	
E3 / I. 511-513	Je ne suis pas rentrée dans Catalyst pour travailler dans les communs, mais le collectif fait émerger pas mal de sujets, ça a commencé par les makers et les fablabs, puis les espaces de coworking, les Tiers-Lieux, et en ce moment les communs.	Le sujet des communs a émergé de différentes réflexions issues de mouvements sociaux variés (« Makers », Tiers-Lieux...)		
E4 / I. 672-683	Je m'intéresse par contre à la pensée de Stiegler depuis le début des années 2000, depuis le jour où je l'ai écouté à la radio, puis j'ai commencé à lire tous ses livres. Puis je me suis intéressé à l'économie collaborative. Donc au départ je viens plutôt de l'économie collaborative, ou participative, ou contributive, il y a plein de mots pour dire la même chose. Et puis un jour, avec mon amie, qui s'intéressait pas mal à cette notion de communs, on est allés voir ce que c'était et ça nous a plu. Les gens étaient sympas, voilà.	Intérêt pour les communs issu d'une curiosité intellectuelle autour des sujets de l'économie et de l'organisation du travail	La réflexion sur les communs immatériels est issue d'un intérêt pour différents mouvements sociaux	Filiations intellectuelles des communs immatériels

E1 / I.18-11	J'ai créé un site internet qui s'appelle semeoz.info. C'était une espèce de catalogue dans lequel j'essayais de voir un peu quelles étaient toutes les alternatives sur plusieurs plans. Et forcément, je suis tombée sur la question des communs.	Découvrir les communs par intérêt pour les alternatives		
E4 / I.735-737	Pour moi les communs peuvent être une alternative intéressante à une transition actuelle, où on est allés au bout d'une logique économique, et si on ne développe pas un autre modèle, je ne suis pas sûr qu'on avance beaucoup.	Les communs comme alternative		
E4 / I.737-739	Le modèle du commun m'intéresse beaucoup, comme alternative possible. Mais pas comme alternative hégémonique.	Les communs comme alternative		
E2 / I.271-274	Depuis un peu plus de deux ans maintenant je travaille sur [un projet], dont l'objectif est de développer mécaniquement, tout ce qu'il faut, les machines, les outils, afin de soutenir la création d'un village autonome.	Intérêt pour les alternatives	Intérêt pour les alternatives	
E4 / I.831-833	Je ne suis pas encore certain que ce que l'on est en train d'expérimenter soit la solution. Par contre je suis convaincu qu'il faut expérimenter et chercher des solutions.	Nécessité d'expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement	comme porte d'entrée aux communs	
E2 / I.277-281	Je m'investis aussi, maintenant un petit peu moins, sur un projet de monnaie locale, qui se développe sur la métropole de Lille. Je fais partie du groupe de citoyens qui suit le projet mené par la métropole, la MEL, qui est de pouvoir se former sur le sujet pour faire entendre nos voix de citoyens, le jour où ce projet va permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins et leurs idées vis à vis de ce type de projets.	Investissement autour de la création d'une monnaie libre.		
E2 / I.429-435	Juste une parenthèse, pourquoi, nous citoyens de la MEL, nous mobilisons pour suivre le projet de monnaie locale de la métropole ? Parce que nous avons peur en tant que citoyens que les politiques et les commerçants ou les grands groupes industriels décident de comment fonctionne cette monnaie. Et encore une fois, ce sont les dirigeants qui vont décider de comment fonctionne un outil qui devrait permettre à tout le monde de mieux vivre et de mieux faire des échanges. Donc l'intérêt d'une monnaie libre, c'est exactement comme les logiciels libres, c'est d'être conçue par et pour ses utilisateurs.	A travers monnaie libre : une vision émancipatrice de la consommation et de la production		
E2 / I.287-293	Ce qui est intéressant dans les communs, globalement l'open source et les communs, c'est qu'il y a beaucoup d'activités qui sont bénévoles et qui du coup ne sont pas quantifiées avec une monnaie. Du coup ce qui serait intéressant avec le projet de monnaie libre qui est en pleine expansion, donc c'est le G1, à partir du programme Dunitier ; donc l'idée ce serait avec cette monnaie, qui entre parenthèse permet de générer un revenu de base, donc vraiment de créer de la richesse et de la distribuer entre chacun des membres du réseau ; de se permettre de quantifier en numéraire on va dire, des contributions qui jusque là n'étaient pas comptabilisées, n'étaient pas rémunérées. Du coup, effectivement, dans les communs en général, une des grosses problématiques c'est soit « comment vivre de ses contributions ? », ça c'est vraiment idéal ; mais au moins pouvoir être rétribué par rapport aux contributions que chacun des membres fait dans le commun.	Repenser la création de valeur à travers une conception alternative de la monnaie permettrait de concevoir un outil permettant de rétribuer les contributions aux communs		
E2 / I.355-359	Pour revenir sur la monnaie, ça peut être vraiment idéal. Aujourd'hui tout ce qui n'est pas comptabilisé en euros pourrait l'être en monnaie libre par exemple, et cette monnaie pourrait servir à faire des échanges en fonction des contributions, par exemple avec des ANAP, qui sont aussi des communs. Donc permettre de manger aux personnes qui sont bénévoles. Ce serait vraiment idéal entre le salariat et la difficulté à évoluer par rapport au fait qu'on n'a pas les personnes adéquates pour ce genre d'activités.	Repenser la création de valeur à travers une conception alternative de la monnaie permettrait de concevoir un outil permettant de rétribuer les contributions aux communs		
E4 / I.714-716	Alors [la question de la rétribution dans les communs] se pose parce qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui sont dans les communs et qui aimeraient bien pouvoir sortir du modèle économique classique, et aussi du modèle ESS qui est assez contraignant, et inventer un modèle dans lequel il y a d'autres valeurs que des valeurs monétaires.	Repenser la création de valeur		
E6 / I.1155-1157	Je ne dis pas qu'il faut qu'il disparaisse [le monde marchand], mais il faut un gros rééquilibrage.	Il faut rééquilibrer économie marchande et économie non marchande	Production, consommation et création de valeur : repenser notre modèle économique	
E4 / I.748-755	[...] un commun, c'est d'abord la protection d'un bien ou d'une connaissance, voué à la disparition s'il n'est pas protégé. Et pour moi on ne devrait pas se poser la question de la rétribution : si on crée un modèle qui protège et qui marche, la rétribution devrait se faire toute seule. Je pense que je suis très minoritaires à penser comme ça... Pour moi il y a un système économique qui marche. La monnaie a sans doute des défauts mais ça marche. C'est inégalitaire on est d'accord, mais le commun n'est pas là pour répondre à un problème d'inégalité pour moi. Mais pour répondre au problème de la tragédie des communs, d'épuisement et de disparition des ressources. Donc pour moi le commun est soluble dans le capitalisme.	Les communs visent avant tout la protection d'une ressource et non pas la question des inégalités : ils sont solubles dans le capitalisme et la remise en cause du système économique global n'est pas nécessaire	Il n'est pas nécessaire de concevoir un modèle spécifique, il faut utiliser les modèles économiques existants qui fonctionnent	
E4 / I.772-777	Moi ça me laisse un peu rêveur le prix libre. Mais pourquoi pas, c'est une belle idée. Je ne suis pas certain que ça fasse société. [...] A part un changement de comportement d'ici quelques générations, je ne vois pas trop comment ça marche.	La logique du prix libre ne correspond pas aux comportements dans notre société		Remise en cause des modèles économiques et sociaux existant et volonté de concevoir des modèles alternatifs

E1 / I.125-128	Ca n'empêche qu'il faut beaucoup dialoguer, parce que c'est un peu de la recherche action ce qu'on fait. On a de certitudes sur rien, on expérimente des choses, on va s'inspirer de techniques cherchées ailleurs (techniques d'animation des groupes, etc.). Et paré dans l'organisation du travail, c'est nouveau. Donc on essaie, on voit, on s'interroge.	Développer les communs dans une démarche réflexive et expérimentale		
E5 / I.879-888	En pratique [les ROUMCS] c'est quelques expérimentations notamment avec Catalyst : avec Gratipay, Liberapay. Et creuser la question de la rémunération sous forme de droits d'auteurs. On est sur des micro-expérimentations. Avec Catalyst [...] on est sur des micro-expérimentations. Maintenant on arrive à quelque chose de plus concret mais jusqu'à présent c'était beaucoup de travail de réflexion sur la terminologie, le périmètre, les enjeux	Expérimenter des modèles de rétribution des contributions		
E5 / I.879-884	[...] petit à petit on a intégré [à notre réflexion] les questions économiques par dessus, c'est à dire comment vit un comment, qu'est-ce qui en fait les particularités en termes de vie économique par rapport à une entreprise ou à une association classique ?	S'interroger sur ce qui fait la spécificité des communs d'un point de vue économique	Travailler dans une démarche réflexive et expérimentale	
E5 / I.1040-1043	[Estimer un prix] demande de creuser un peu les idées de valeur d'existence, valeur d'usage, des nuances au delà de la valeur marchande. C'est vrai qu'il y a quelque chose de très rassurant dans l'idée de pouvoir convertir en euros la valeur de toutes choses donc c'est difficile d'en sortir.	S'extirper des conceptions communes de la valeur		
E3 / I.633-643	Je pense qu'on va poser des questions autour du temps passé et de la valorisation de ce temps. Les questions qu'on se posera aussi c'est par exemple si tu es développeur et que tu peux faire un site internet, le temps que tu passes a-t-il plus de valeur que si tu as des compétences en logistique et que c'est toi qui t'occupe d'organiser toutes les réunions, de réserver les lieux... Tout ça ce sont des compétences qui sont rarement valorisées et qui demandent pourtant pas mal de temps. Donc est-ce que le temps d'un développeur a autant de valeur, ou plus ou moins, que le temps de quelqu'un qui s'assure qu'on puisse se réunir ou des choses comme ça. A mon avis ça va être ça : qu'est-ce qu'on définit comme critère de contribution et est-ce qu'on valorise en fonction des compétences. Parce qu'aujourd'hui on a des schémas mentaux dans lesquels tu as des compétences qui valent tant. Et il faudra peut-être essayer de changer nos schémas mentaux à ce sujet.	Élaborer des critères de rétribution en sortant des schémas mentaux habituels		
E7 / I.1462-1465	On avait fait aussi beaucoup d'ateliers sur la monnaie ; sa charge symbolique, ce que ça représente, on a fait des jeux autour de la monnaie, pour voir comment se développe la répartition auprès de chacun, les flux qu'il peut avoir. Ça c'est intéressant aussi, de repenser la monnaie, ce qu'elle est et à quoi elle doit servir.	Repenser la création de valeur à travers une conception alternative de la monnaie	Chercher à s'extirper des schémas mentaux habituels	Adopter un positionnement hyper-réflexif

E1 / I. 139-42	Et puis de fil en aiguille, j'ai rencontré d'autres personnes, d'autres communs, d'autres projets. J'ai commencé à contribuer comme ça, disons... c'est pas au petit bonheur la chance, c'est quand j'avais un élan quoi, quand je sentais que le projet me plaisait et que j'avais envie de les aider.	Engagement dans le travail fondé sur l'intérêt personnel, la passion		
E1 / I. 180-191	au niveau de mon organisation personnelle, c'est beaucoup plus pratique pour moi de recevoir une grosse somme en une seule fois, qui vient de nulle part on va dire, qui ne m'engage pas : « maintenant va falloir bosser », et qui me permet de gérer tranquillement mon budget. Je dépense la somme tranquillement après, je peux me payer un billet de train pour aller voir d'autres communs, voilà, c'est moi qui gère tranquillement... [...]. Moi j'ai été freelance, et je préfère avoir la main sur mon budget, plutôt que d'avoir des rentrées régulières, mais soumises à une certaine forme de contrainte. Il y a deux communs qui m'ont proposé de me mensualiser, j'ai refusé. J'ai refusé parce qu'après ça t'engage. Après t'es mensualisé donc il y a un engagement moral à continuer de contribuer. Et moi j'ai pas envie d'être engagée comme ça, si pour une raison x ou y j'ai envie d'arrêter de contribuer à ce commun, j'ai envie de pouvoir m'arrêter du jour au lendemain.	Attachement à la liberté d'engagement dans le travail		
E1 / I. 169-173	J'aime les systèmes de rétribution a posteriori. Contrairement au milieu classique où on estime le travail à faire, on fait un devis et t'es payée par rapport à ça. Moi j'aime bien être payée parfois six mois après, quand le commun a les moyens de redistribuer, et c'est lui qui estime combien il peut me donner. Et c'est complètement décorrélié de ce que j'ai pu faire ou ne pas faire en termes de volume de travail.	Décorrélérer contribution et rétribution pour préserver une certaine liberté d'engagement		
E1 / I. 129-135	Comment on fait pour mettre en place une économie viable, à la fois pour les communs et pour les communes, sans retomber dans les travers du fonctionnement capitaliste habituel tu vois. Si tu commences à évaluer le travail de chacun, c'est risqué. Tu pervertis un peu l'esprit comment dire des contributions liées à l'élan, au désir de la personne. Si tu commences à évaluer le travail avec des systèmes de points ou que sais-je, c'est risqué oui ! Les gens peuvent se mettre à travailler pour avoir plus de points et par forcément faire les choses qu'ils aiment.	Risque contenu par le fait de faire correspondre la rétribution à une évaluation du travail : impact sur le goût du travail		
E1 / I. 1245-251	Peut-être que j'aurai une position différente dans un an ou deux, si le pot commun est beaucoup plus conséquent, et que donc on ne sait pas directement où vient l'argent. Peut-être que j'aurai une conception différente sur l'idée de me rétribuer de manière régulière. Parce que ce ne sera pas lié à un projet donné.	Ne pas faire dépendre sa rétribution d'un seul projet pour préserver sa liberté d'engagement		
E7 / 1559-1569	Si ça me permettait de vivre correctement, je pense que je n'aurai pas de souci à vivre que des communs. Après ce qui est rigolo c'est que là contribuer, c'est un vrai plaisir. Après quand c'est corrélié à ton revenu, je pense que ça prend une autre dimension, forcément. Une passion qui devient ton travail peut-elle rester une passion ? Il y a forcément des matins où tu te lèves et où ça te saoule ! [...] Le revers de la médaille, c'est comment tu gardes les valeurs et la motivation à faire quelque chose de manière constante.	Risque contenu par le fait d'introduire un engagement permanent lié à une rétribution régulière : impact sur le goût du travail et les valeurs		
E6 / I. 1116-1119	Le premier enjeu pour moi c'est de ne pas être dans une relation où tu es à proprement parler « payé ». D'abord tu donnes quelque chose et ensuite on te donne, mais ce n'est pas une relation où tu es prestataire, où on te dit « tu es payé pour faire ça ». Tu donnes quelques choses et ensuite tu as le droit de te donner à toi même vis à vis de l'argent qui est récolté.	La contribution doit d'abord correspondre à une logique de don, qui confère davantage de liberté		
E4 / I. 718-719	Elle sort d'un burn-out et elle est incapable aujourd'hui de travailler avec une commande précise et la pression qui va avec les objectifs. Donc elle va abattre un boulot considérable, même énorme, sauf si elle est payée pour.	Risque contenu par le fait d'introduire un engagement permanent lié à une rétribution régulière : impact sur le goût du travail et l'engagement		
E6 / I. 1173-1180	[Au sujet de la complexité du partage de la rétribution] Typiquement à la co-routine quand on fait le ménage, chacun ne note pas ce qu'il a fait pour savoir combien on devrait le payer, ça deviendrait infernal à gérer, et je pense aussi que beaucoup de gens ne feraient plus ce qu'ils font. Je pense qu'ils n'en auraient plus envie, ça casserait un peu la dynamique.	Risque contenu par une corrélation précise contribution-rétribution : impact sur le goût du travail et l'engagement		
E1 / I. 1231-235	Il y a une solution qu'on envisage mais qu'on n'a pas encore mis en place, c'est de créer une chambre des communs qui serait le pot commun. Qui nous faciliterait la vie parce que tout l'argent irait au même endroit, puis collectivement on déciderait de qui prend quoi. Mais en mettant toutes les rétributions dans le même pot, quel que soit le commun d'origine. Et après, on discutera de comment on fait la redistribution.	Possibilité de créer une structure unique de financement de tous les communs, permettant de ne pas corréler directement la rétribution à un projet spécifique	Attachement à la liberté d'engagement dans le travail	
E1 / I. 177-178	Et puis Liberapay c'est par semaine, donc il faut s'en préoccuper tout le temps, réajuster les sommes, voir si c'est toujours juste. Pour moi c'est trop prenant. J'ai pas envie de penser à l'argent quand je contribue aux communs.	Travailler par passion conduit à mettre au second plan la rétribution financière		
E7 / I. 1423-1427	Et nous ce qu'on a constaté dans le collectif c'est qu'en fait les gens ne prennent rien, ou prennent très peu. Il y a une espèce de tabou autour de l'argent. Je ne sais pas si c'est lié à la culture française... Il y a sûrement plein de choses qui rentrent en compte. Mais c'est compliqué dans un collectif qui travaille par passion de venir mettre la question de l'argent. Et en même temps on est obligés, parce qu'un jour ça ne va plus vivre.	Travailler par passion conduit à mettre au second plan la rétribution financière		
E7 / I. 1440-1445	ce sont des communautés où on considère qu'on n'a pas besoin d'argent, mais ça c'est aussi un mythe. Il y a toujours un moment où on a besoin d'un minimum vital et en fait ça crée des frustrations. Les gens vivent le truc par passion, et disent qu'ils s'en fichent. Mais moi la première, ça fait maintenant presque 10 ans que je travaille et je n'ai jamais occupé un poste qui correspondrait à mon niveau de diplôme ou à mon niveau d'expérience. Parce que ce sont des projets qui nous tiennent à cœur et voilà.	Les contributeurs considèrent généralement que la rétribution symbolique prévaut sur la rétribution financière		
E1 / I. 18-21	En fait, j'ai un parcours particulier, c'est à dire qu'au moment où j'ai découvert l'assemblée des communs, ça faisait déjà 3 ans que je ne travaillais plus. J'ai fait un burnout en 2013. Et je n'avais pas repris de travail, je suis restée assez sensible. Pour moi c'est compliqué d'avoir des contraintes, que ce soit horaire, ou bien sur mon travail. Donc je n'avais pas repris.	Les communs permettent de s'épanouir professionnellement en dehors du marché du travail	La passion, l'intérêt personnel et la réalisation de soi prévalent sur la rétribution financière	
E7 / I. 1445-1453	choses bénévoles, et puis arrivent des subventions qu'on est allés décrocher qui permettent de rémunérer le projet, et là ça commence à tendre des choses. Parce qu'entre ceux qui vont en profiter et dire « super c'est l'occasion de me rémunérer » et ceux qui vont avoir plus de mal à dire ça, qui ont tendance à se sous-estimer, ou juger qu'ils s'investissent par passion, et finir par se comparer aux autres qui ont réussi à tirer parti de cette subvention... ça peut créer des trucs comme ça, que tu n'attends pas au départ. Tu es juste content d'avoir décroché la subvention, mais finalement le projet avance moins qu'il le devrait parce que cette enveloppe là vient perturber le collectif en fait.	Introduire une logique financière dans la contribution peut perturber le collectif et créer des tensions	L'engagement dans le travail doit dépendre d'un intérêt personnel plus que d'un engagement moral et d'un intérêt financier	

E2 / I. 365-368	En fait, son activité principale et à temps plein, c'est de contribuer aux communs. Elle a été salariée à un moment, elle a aussi testé l'activité en freelance, et elle est complètement sortie du système dans le sens où elle ne peut plus être subordonnée à un chef, ni même à un client.	Mal vivre les contraintes et le manque d'autonomie du monde professionnel		
E4 / I. 790-792	Moi je suis entrepreneur (CAE), j'ai un salarié, c'est moi. [...] Je n'ai pas de lien de subordination avec un patron, en ce sens là c'est un fonctionnement qui se rapproche des communs.	Travailler en dehors d'un rapport de subordination correspond aux valeurs des communs		
E4 / I. 795-797	Le gros point fort des communs c'est d'expérimenter des pratiques où l'on n'est plus sur des rapports de domination ou des rapports hiérarchiques. On est vraiment dans le consentement, c'est vraiment de l'intelligence collective. Et ça je reste persuadé que c'est irrémédiable, c'est comme ça que se vivra le monde dans les années à venir. C'est même ce en quoi je crois le plus dans les communs.	Le point fort des communs c'est qu'il n'existe pas de rapport hiérarchique entre les contributeurs		
E6 / I. 1179-1181	[Au sujet de la complexité du partage de la rétribution] Et aussi parce que quand on commence à payer les gens on entre dans une logique de subordination, sauf dans une logique de droits d'auteurs d'ailleurs, qui enlève cette notion de subordination a priori. Du coup ça fait que c'est compliqué pour beaucoup.	La rétribution peut induire un lien de subordination qui n'est pas souhaitable		
E4 / I. 803-807	Le modèle hiérarchique ne suffit plus à un moment donné. On est toujours limité par celui qui est à la tête. Alors on dit toujours qu'un bateau doit avoir un capitaine, mais on n'est plus sur des bateaux aujourd'hui. Il y aura toujours des bateaux avec un capitaine. Mais aujourd'hui on est sur du partage de connaissances, avec des sources beaucoup plus complexes.	Les modèles hiérarchiques ne correspondent pas à la complexité de la société numérique		
E4 / I. 813-820	J'ai été salarié longtemps, avec un patron pendant une quinzaine d'année. J'ai toujours eu des rapports intéressants avec cette entreprise. Mais j'avais quand même une position d'électron libre. J'étais subordonné parce qu'ils me payaient mais je faisais un peu ce que je voulais. J'avais un patron qui me laissait assez libre parce qu'il comprenait que ça lui profitait. [...] J'ai d'assez bons rapports avec une hiérarchie intelligente. Si la hiérarchie ne l'est pas c'est autre chose. Donc mon rapport à la hiérarchie n'est pas conflictuel. Et en même temps je m'en fous un peu parce qu'elle a peu de prises sur moi.	Apprécier d'être autonome dans son travail	Remise en cause des modèles hiérarchiques d'organisation du travail et attachement à l'autonomie au travail	
E1 / I. 70-76	Je m'en souviens très bien : la première fois, un soir dans mon canapé, où j'étais face à mon écran, en train de regarder les gens sur un google docs, qui travaillaient tous en même temps, et je regardais ça et je me disais « mais c'est merveilleux ! C'est incroyable ! » (rire). Avec toutes les petites couleurs ; les curseurs qui bougeaient, et tout le monde en train de travailler en même temps. Vraiment pour moi à ce moment là, il y avait quelque chose de totalement nouveau dans la possibilité de pouvoir exercer une intelligence collective.			
E1 / I. 65-76	Des complémentarités se développent. Par exemple avec Romain, c'est merveilleux, tu commences un document, sur le wiki et puis bon tu es un peu fatiguée, tu te dis « je finirai plus tard ». Et pouf ! Un heure après, Romain se connecte et il avance. Et puis si ça avance dans le sens que tu souhaitais en plus, c'est merveilleux. Et puis moi le lendemain, j'y retourne « tiens il a fait une faute d'orthographe, je le corrige ». Il y a une espèce de fluidité liée au fait de travailler sur les mêmes choses, les mêmes documents. Ça je l'ai complètement découvert avec les communs. Je m'en souviens très bien : la première fois, un soir dans mon canapé, où j'étais face à mon écran, en train de regarder les gens sur un google docs, qui travaillaient tous en même temps, et je regardais ça et je me disais « mais c'est merveilleux ! C'est incroyable ! » (rire). Avec toutes les petites couleurs ; les curseurs qui bougeaient, et tout le monde en train de travailler en même temps. Vraiment pour moi à ce moment là, il y avait quelque chose de totalement nouveau dans la possibilité de pouvoir exercer une intelligence collective.			
E6 / I. 1189-1195	On compte sur le fait qu'une personne [salariée] ait toutes les compétences, on fait une fiche de poste, et rentre ensuite dans une logique de subordination tout à fait classique. Mais ce n'est pas tant ça le problème, c'est aussi que la personne se retrouve à tout faire et à côté d'elle il y a plein de bénévoles. Donc pour toutes ces raisons ça ne fonctionne pas très bien, c'est pour ça qu'on essaie de fonctionner différemment.			
E7 / I. 1346-1348	[...] on essaie de mettre ça en place [les groupes de travail] pour que ça tourne et que la charge de travail ne soit pas trop conséquente, parce qu'on est 3 à faire le travail, et qu'il y ait une durée limitée dans le temps.			
E1 / I. 99-102	Effectivement à Lille, on est 3 ou 4 à être beaucoup investis, et du coup à avoir, je sais pas l'accès au compte en banque de l'association, des choses comme ça. Ça se fait naturellement et dans un état d'esprit où on ne cherche pas à garder ce pouvoir. Au contraire, si d'autres contributeurs montent en degré de confiance on va dire, là on partage. Parce que il s'agit pas d'abuser de cette position. Et puis il y a tellement de choses à faire qu'on est contents que d'autres personnes puissent prendre le relais.			
E1 / I. 102-108	Moi par exemple je m'occupe d'une ferme de blogs. C'est un peu mon métier mais je ne suis pas non plus technicienne, je ne suis pas développeur. Il arrive des moments où je me suis sentie un peu seule... quand il y a des attaques sur le serveur ou... là récemment on a une personne qui nous a rejoint avec ces compétences, je te prie de croire qu'elle a eu les clefs du serveur direct ! On ne les garde pas pour nous quand on a quelqu'un de compétent qui arrive.		Travailler de manière collaborative permet de partager la charge de travail	
E4 / I. 793-795	Effectivement la stigmergie c'est quelque chose qu'on va essayer de faire rentrer dans la façon dont on travaille ensemble dans la coopérative. C'est super intéressant et je pense que c'est beaucoup plus efficace.			La contribution comme organisation alternative du t



E6 / I. 1146-1158	Ensuite il y a aussi une autre problématique : dans cette économie du don, on développe des modèles qui sont de plus en plus efficaces, et à un moment donné on devient un peu schizophrènes. On est d'un côté à faire dans cette logique de don, dans laquelle on s'investit en donnant le meilleur de nous même, et on arrive à se sentir inutile dans une logique de prestation classique, dans le cadre de nos boulots, dans lesquels on produit de la valeur qui est propriétaire, qui est payée, qui sera pas accessible aux autres, ou du moins qu'à un prix coûteux, défini par ce qui aura le capital ou le détendeur de la propriété. Et donc vis à vis de ça on devient un peu schizophrènes à bosser à la fois pour des communs dans une logique de don et de l'autre côté à être dans une logique de prestation... Parfois on alimente quasiment les mêmes ressources, donc ça devient difficile. Et du coup de vivre des communs, pouvoir recevoir des répartitions de beaucoup de communs auxquels on contribue, en tirer une certaine stabilité financière, ça nous évite de passer dans le monde marchand de la prestation, que l'on trouve de plus en plus inefficace, de moins en moins riche.	Exercer une activité rémunérée pour vivre conduit à se sentir divisé entre des contributions à des ressources propriétaires (prestation) et à des ressources libres (communs) pour les mêmes types de tâches	L'idéal serait de pouvoir (financièrement) se consacrer pleinement aux contributions aux communs
E6 / I. 1159-1161	Il y a des gens qui sont prêts à faire le saut, à ne vivre que de l'économie contributive, que du don. Donc c'est intéressant d'aller vers ça et de permettre à des personnes de ne vivre que de ça ou presque, ou en tout cas d'avoir une bonne partie de leur salaire qui soit liée à ça.	Permettre aux gens de vivre du don, au moins partiellement	
E4 / I. 1759-1760	Que des gens décident ou veulent investir une grande partie de leur temps dans les communs, et espèrent pouvoir être rémunérés. Je trouve ça logique.	Espérer être rémunéré pour son travail est légitime	
E2 / I. 1408-410	J'ai un compte sur LiberaPay] mais c'était plutôt expérimental et au final ça fait un peu une boucle entre ce que je donne et ce que je reçois.	Rétributions LiberaPay réinjectées dans les communs	
E3 / I. 541-549	Il y avait parfois des trucs un peu absurdes, notamment dans l'organisation des ROUNCS, qui est un événement qu'on organise avec Catalyst et l'ANIS, où ceux qui contribuaient le plus n'étaient pas rémunérés - et on faisait intervenir très ponctuellement des graphistes ou un dessinateur etc, et c'était eux qu'on rémunérait. Ils travaillaient 4 heures et ils étaient payés, et nous qui passions 4h toutes les semaines depuis 4 mois, on ne faisait pas. Forcément au bout d'un moment quand ça te prend du temps, que tu mets des compétences et que tu crées de la valeur, il faut que cette valeur soit rémunérée, sinon on ne peut pas continuer à s'investir.	Il est injuste de rémunérer certains travaux	
E3 / I. 537-539	J'ai expérimenté le bénévolat pendant très longtemps et qu'à un moment on faisait des choses, on utilisait des compétences professionnelles : ce qui prenait énormément de temps et parfois nous coûtait de l'argent ; et ce n'est pas viable à terme.	Contribuer demande un investissement important qui mérite d'être rétribué	
E3 / I. 546-547	Il faut que cette valeur soit rémunérée, sinon on ne peut pas continuer à s'investir.	Rétribuer la valeur créée par les contributions pour les préserver	
E3 / I. 539-540	Puisque les contributions créent de la valeur ajoutée, à un moment donné se pose la question de la rémunération de la valeur qui est créée.	Rétribuer la valeur créée par les contributions	
E3 / I. 541-545	Parce qu'effectivement, il y avait parfois des trucs un peu absurdes, notamment dans l'organisation des ROUNCS, qui est un événement qu'on organise avec Catalyst et l'ANIS, où ceux qui contribuaient le plus n'étaient pas rémunérés - et on faisait intervenir très ponctuellement des graphistes ou un dessinateur etc, et c'était eux qu'on rémunérait. Ils travaillaient 4 heures et ils étaient payés, et nous qui passions 4h toutes les semaines depuis 4 mois, on ne faisait pas.	Rémunérer les prestataires et pas les contributeurs est injuste	Il serait juste de rétribuer financièrement les contributions puisqu'elles créent de la valeur
E3 / I. 546-547	Forcément au bout d'un moment quand ça te prend du temps, quand tu mets des compétences et que tu crées de la valeur, il faut que cette valeur soit rémunérée.	Rétribuer la valeur créée par les contributions	
E2 / I. 293-305	Du coup, effectivement, dans les communs en général, une des grosses problématiques c'est soit « comment vivre des contributions ? », ça c'est vraiment l'idéal ; mais au moins pouvoir être rétribué par rapport aux contributions que chacun des membres fait dans le commun. Donc même si aujourd'hui beaucoup de choses sont faites bénévolement, et ça fait partie des règles du jeu, on est bien conscients, le fait de pouvoir avoir un système monétaire qui permettrait de comptabiliser les contributions des uns et les rétributions des autres, permettrait d'avoir un genre de ciment entre les différentes activités, et on va dire une cohérence, enfin plutôt une égalité entre les gens qui donnent beaucoup et comment leur rendre une rétribution vis à vis de leur contribution. Donc voilà, on parle souvent de monnaie et de ce genre d'activités pour être capable de dynamiser, d'accrocher et d'être capables de continuer à faire des contributions dans les communs. Pas uniquement parce que l'on attend un retour, mais pour permettre à chacun, soit de pouvoir en vivre, soit d'avoir l'intérêt d'avoir un retour par rapport à ce que l'on y fait.	Il est nécessaire de rétribuer certaines contributions pour récompenser ceux qui s'investissent beaucoup et leur permettre de maintenir leur investissement dans les communs	
E2 / I. 380-381	Mais il y a aussi d'autres personnes qui contribuent aux communs, et dont l'idéal de vie serait ça aussi : de pouvoir être rétribué et continuer à travailler.	Rétribuer les contributions permet de les préserver	
E2 / I. 375-384	Il y a pas mal de contributions qui nécessitent des frais. Et le simple fait de pouvoir rembourser ces frais lui permet de contribuer encore plus. Et vis-à-vis des rétributions en numéraire, ça lui a permis aussi d'acheter un nouveau PC, pour pouvoir contribuer encore mieux. Donc typiquement, ce genre de choses montre que sans rétribution elle pourrait contribuer beaucoup moins que ce qu'elle fait aujourd'hui. Mais il y a aussi d'autres personnes qui contribuent aux communs et qui ne peuvent pas continuer à travailler. Aujourd'hui la plupart des gens sont freelance, ils ont leur activité à côté, mais préféreraient continuer à contribuer uniquement aux communs, tout en pouvant manger et avoir un toit. Donc cette question de la rétribution est quand même super importante pour permettre à ceux qui veulent contribuer de continuer à le faire.	Ne pas être rétribué pour ses contributions génère des inégalités dans la capacité à contribuer (puisqu'elle demande de dégager du temps, et donc d'avoir des ressources financières suffisantes)	
E3 / I. 525-527	De Catalyst a émergé un nouveau collectif sur les communs, que moi je n'arrive pas à suivre parce qu'ils sont trop... Ils font trop de choses et je n'ai pas la disponibilité nécessaire.	Manque de disponibilité pour contribuer aux communs du fait de son investissement dans des activités rémunérées	
E2 / I. 365-372	En fait, son activité principale et à temps plein, c'est de contribuer aux communs. [...] Du coup, aujourd'hui elle passe son temps à contribuer aux communs bénévolement. Et donc avec les expérimentations que font Catalyst et l'ANIS la rétribution des communs, elle est vraiment la personne qui rentre le plus dans ce profil là, d'être rétribuée parce qu'elle contribue énormément, mais sans rien en retour, sauf ses pics de rétribution.	Contribuer aux communs demande d'avoir du temps. Ce temps ayant un coût, cela ne permet à pas tout le monde de s'investir autant qu'il le souhaite	
E2 / I. 381-384	Aujourd'hui la plupart des gens sont freelance, ils ont leur activité à côté, mais préféreraient continuer à contribuer uniquement aux communs, tout en pouvant manger et avoir un toit.	Contribuer aux communs demande d'avoir du temps. Ce temps ayant un coût, cela ne permet à pas tout le monde de s'investir autant qu'il le souhaite	
E2 / I. 365-379	En fait, son activité principale et à temps plein, c'est de contribuer aux communs. Et parce qu'on lui permet par exemple de rembourser ses frais de déplacement, parce qu'elle habite un peu loin de Lille, ça lui permet de pouvoir contribuer encore plus. Elle est partie hier ou avant-hier sur Paris pour une activité, elle va aussi sur Bruxelles pour l'assemblée européenne. Donc il y a pas mal de contributions qui nécessitent des frais. Et le simple fait de pouvoir rembourser ces frais lui permet de contribuer encore plus. Et vis-à-vis des rétributions en numéraire, ça lui a permis aussi d'acheter un nouveau PC, pour pouvoir contribuer encore mieux. Donc typiquement, ce genre de choses montre que sans rétribution, elle pourrait contribuer beaucoup moins que ce qu'elle fait aujourd'hui.	Rétribuer les communs permet de contribuer davantage	
E3 / I. 579-582	En ce moment comme on développe l'entreprise, je ne peux pas participer autant que je le souhaite aux communs.	Pas assez de temps disponible pour s'investir dans les communs	
E5 / I. 974-975	J'ai pas mal d'activités différentes, ce qui me permet de jongler entre différentes sources de revenu et de gérer mon temps un peu comme je veux.	Jongler entre plusieurs activités pour avoir du temps	
E5 / I. 988-990	Aujourd'hui, moi j'ai la capacité d'avoir des sources de rémunération qui me permettent d'être relativement libre sur mon temps de travail. Donc j'ai des coups de rush où je contribue peu, mais j'ai du temps où je peux vraiment me consacrer à la contribution.	Avoir du temps libre pour contribuer	
E6 / I. 1161-1163	Tant qu'on n'a pas d'autre moyen pour vivre en dehors, c'est difficile de développer l'économie des communs sans rémunérer les contributeurs d'une manière ou d'une autre.	Rémunérer les contributeurs pour leur permettre de continuer à s'investir	
E7 / I. 1376-1378	On dit souvent que Pôle Emploi c'est le premier investisseur pour les créateurs d'entreprises, je pense que c'est aussi le premier investisseur pour les communs. Parce que ce temps libre il a un coût et qu'au final il est supporté par Pôle Emploi ou par une autre structure de compensation.	Le temps libre a un coût	
E7 / I. 1378-1381	Parce que ce temps libre il a un coût. [...] Et moi la question va se poser parce que je vais reprendre une activité salariée, mon temps d'investissement dans les communs, effectivement s'il est rétribué, peut-être que je prendrai un travail à mi-temps, pour pouvoir continuer à faire ça. Ce serait l'idéal même.	Contribuer aux communs demande d'avoir du temps. Ce temps ayant un coût, cela ne permet à pas tout le monde de s'investir autant qu'il le souhaite	
E6 / I. 1144-1145	Permettre la rémunération des contributions c'est aussi permettre à des gens qui n'en ont pas les moyens de pouvoir accéder à la contribution.	Rétribuer les contributions permettrait à plus de gens de contribuer aux communs	
E5 / I. 990-993	Mon équilibre d'aujourd'hui me permet d'y consacrer le temps que je veux à la partie contributive, même si j'aimerais pouvoir m'y consacrer un peu plus et que l'équilibre n'est pas parfait. Mais je m'en sors plutôt bien pour l'instant. Du coup je cherche pas forcément à développer ma rémunération.	Avoir d'autres activités qui permettent de ne pas avoir besoin de rétributions pour contribuer	
E5 / I. 974-980	J'ai 3-4 sources de revenu différentes, avec des horaires fluctuant un petit peu, et donc en plus de tout ça je participe à contribuer aux projets, avec des niveaux d'investissement qui sont fluctuants dans le temps, et en fonction des envies aussi.	La capacité à s'investir dans les communs dépend des ressources en temps et en argent des individus	
E5 / I. 974-975	J'ai pas mal d'activités différentes, ce qui me permet de jongler entre différentes sources de revenu et de gérer mon temps un peu comme je veux.	La capacité à s'investir dans les communs dépend des ressources en temps et en argent des individus	
E2 / I. 365-369	En fait, son activité principale et à temps plein, c'est de contribuer aux communs. Elle a été salariée à un moment, elle a aussi testé l'activité en freelance, et elle est complètement sortie du système dans le sens où elle ne peut plus être subordonnée à un chef, ni même à un client. Du coup, aujourd'hui c'est son mari qui finance le couple et elle passe son temps à contribuer aux communs bénévolement.	La capacité à s'investir dans les communs dépend des ressources en temps et en argent des individus	
E6 / I. 1135-1144	Il y a la problématique de diversité : aujourd'hui il y a une grande partie de la population qui ne peut pas contribuer à des projets comme wikipedia, ou à différents communs en fait : que ce soit les espaces publics, que ce soit la démocratie, ... et ça fait que ceux qui ont un boulot par ailleurs qui ne leur prend pas trop de temps, c'est à dire un boulot qui soit assez rémunéré pour des temps de travail pas trop importants. [...] On va avoir une certaine population qui peut se permettre de contribuer, et une autre qui ne peut pas se le permettre du fait qu'elle est sous l'eau, du fait de devoir vivre avec pas grand chose. Des gens qui travaillent pour gagner, mais souvent dans des conditions qui sont pas faciles. On se retrouve avec une question sur la diversité des contributeurs.	Contribuer aux communs demande d'avoir du temps. Ce temps ayant un coût, cela ne permet à pas tout le monde de s'investir autant qu'il le souhaite	
E7 / I. 1375-1381	On dit souvent que Pôle Emploi c'est le premier investisseur pour les créateurs d'entreprises, je pense que c'est aussi le premier investisseur pour les communs. Parce que ce temps libre il a un coût et qu'au final il est supporté par Pôle Emploi ou par une autre structure de compensation. Et moi la question va se poser parce que je vais reprendre une activité salariée, mon temps d'investissement dans les communs, effectivement s'il est rétribué, peut-être que je prendrai un travail à mi-temps, pour pouvoir continuer à faire ça. Ce serait l'idéal même.	Les aides versées par Pôle Emploi sont prévues pour permettre aux contributeurs aux communs	
E7 / I. 1563-1568	Après se pose la question des limites du bénévolat et de la contribution libre. Tu ne peux pas obliger, mettre des deadlines, ou alors ça tient à un engagement moral, mais au final est-ce que ça suffit pour être hyper carré... ? Ou on sent qu'il y a une barrière c'est qu'on ne peut pas demander aux gens de faire plus, parce qu'à côté, il faut qu'ils mangent. Tu ne peux pas leur reprocher de ne pas avoir fait le boulot à temps. Il y a un enjeu de développement qui est fort et qui est lié à ces rétributions.	Limites de l'investissement dans un travail bénévole	Rétribuer les contributions permet aux contributeurs de maintenir leur investissement dans les communs et de garantir l'accessibilité de la contribution
E2 / I. 326-336	Donc pour ces tâches qui sont quand même très importantes et qui sont la clé pour un changement d'échelle du projet, c'est typiquement ce genre de contribution qui mériterait une rétribution. Mais du coup, l'autre question derrière c'est : comment justifier le fait qu'une contribution soit rémunérée, alors que d'autres ne le sont pas ? Ou encore, imaginons qu'on puisse avoir un service civique ou un premier employé, ce genre de choses, si cet employé fait des contributions qui pourraient être faites aussi par des bénévoles, comment justifier que pour la même contribution, l'une serait rémunérée et l'autre serait bénévole. C'est typiquement un gros danger pour les projets dans les communs et l'open source en général, d'un éclatement de la communauté, d'une démotivation de la communauté bénévole, parce que comment justifier le fait que la même contribution puisse être soit rémunérée soit bénévole.	La production de communs immatériels repose sur la coexistence de travail salarié et bénévole, ce qui peut créer des tensions et affecter la motivation des contributeurs	Motifs pour lesquels rétribuer les contributions est nécessaire

E6 / I. 1073-1078	Aujourd'hui l'économie autour des communs est liée plutôt à des prestations, des dons qui sont directement faits aux communs, donc on essaie aussi d'organiser ces prestations économiques : déjà de les penser pour que ce soient des prestations qui créent des ressources, ouvertes, et donc gérables collectivement ; mais aussi que l'on n'oublie pas de reverser une partie aux communs existants sur des prestations liées à des communs. Par exemple si je fais une prestation sur un logiciel libre, je n'oublie pas d'en reverser une partie à un logiciel libre en faisant un don.		L'usage de ressources ouvertes doit permettre d'alimenter financièrement l'économie des communs	
E3 / I. 528-533	Donc moi j'y suis à deux titres : à titre personnel, en tout cas au début, où on essayait de voir comment on pouvait en tant que contributeur recevoir des rétributions pour nos actions ; et au titre de POP, où POP capitalise pas mal sur le travail qui est fait autour des communs. Du coup en tant qu'entreprise on réfléchit à comment on peut rémunérer ces contributions. Donc on reverse quand on utilise soit les ressources produites par le collectif, soit quand on demande à des gens de venir intervenir : on reverse 10% de notre rémunération au collectif des communs.		Possibilité pour les entreprises de capitaliser sur les travaux des communs	
E1 / I.56-58	Je me suis intéressée par exemple au sujet des licences à réciprocité. Justement pour la question des rétributions et d'une économie des communs. C'est pas le tout de donner tout gratuitement, tu vois ?		L'usage des ressources ouvertes produites par les communs n'est pas gratuit	
E3 / I. 579-584	En ce moment comme on développe l'entreprise, je ne peux pas participer autant que je le souhaite aux communs. La contribution que je vois c'est que comme on est une entreprise, on a plus de moyens pour remplir la potentielle cagnotte de ceux qui sont actifs sur la dynamique des communs. Donc on n'est pas vraiment contributeurs en termes de création d'intelligence etc, mais on essaie de diffuser cette pensée, on en fait la promotion, et puis on voit comment on peut rémunérer l'usage qu'on en fait.		Financement des communs par les entreprises, pour l'usage qu'elles en font	
E4 / I. 760-765	la logique de la marque XXX, c'est d'être rémunéré pour une prestation, puis de reverser une partie de cet argent aux communs. Pour leur permettre d'y passer du temps. Donc dans cette logique là je serais un contributeur. D'ailleurs ce n'est pas qu'une contribution financière : je vais faire des prestations, des prestations que je vends, je ne suis pas trop pour les prestations gratuites, et le principe derrière c'est qu'il y a systématiquement un minimum de reversement sur des communs.		Offrir des prestations payantes puis reverser aux communs	
E1 / I.257-261	La majorité des gens ne donnent pas pour l'utilisation des communs immatériels, c'est une vraie question. C'est une question de société. C'est comme les impôts, c'est un système de redistribution, s'il n'était pas obligatoire est-ce que les gens donneraient ? On se pose souvent des questions, parfois on réinvente la roue. Pour fonctionner comme ça, il faut quand même un état d'esprit particulier.		La rapport qu'entretien la société avec l'accès libre conduit à confondre libre et gratuit	
E3 / I. 579-584	En ce moment comme on développe l'entreprise, je ne peux pas participer autant que je le souhaite aux communs. La contribution que je vois c'est que comme on est une entreprise, on a plus de moyens pour remplir la potentielle cagnotte de ceux qui sont actifs sur la dynamique des communs. Donc on n'est pas vraiment contributeurs en termes de création d'intelligence etc, mais on essaie de diffuser cette pensée, on en fait la promotion, et puis on voit comment on peut rémunérer l'usage qu'on en fait.		Contribuer financièrement lorsqu'on ne peut pas contribuer pas son travail	
E6 / I.1120-1129	il y a beaucoup de projets de communs qui ont de l'argent, comme wikipedia, mais qui du coup s'interdisent de rémunérer les personnes qui contribuent pour plutôt salarier les gens qui n'ont potentiellement rien à voir avec la démarche, et qui sont dans un modèle de fonctionnement où on embauche une personne, avec fiche de poste, avec subordination, et paie. Donc on n'est plus du tout dans la logique de don qui fait le fonctionnement de wikipedia, on est dans une logique de prestation qui est complètement contradictoire avec la modalité qui a fait le succès de wikipédia. C'est que du coup on dit « on va vous payer tant pour faire ça, pour peu qu'on ait trouvé la bonne personne qui sera okay pour faire cette mission ». Donc on inverse une modalité de fonctionnement, on passe du don à la logique de prestation.			
E6 / I. 1129-1131	Nous on essaie garder une logique de rémunération tout en gardant une logique de don. Ça veut dire une rémunération a posteriori, ça veut dire déjà un travail de définition majeur parce que ce n'est pas du tout le salaire ou le paiement de prestation tel qu'on le connaît aujourd'hui.		Garder une logique de don tout en permettant la rétribution	Réfléchir aux modalités d'introduction d'une réciprocité entre usage et financement des communs immatériels

E1 / L11-13	Je venais de m'installer sur la région Lilloise et j'ai vu sur facebook qu'il existait l'Assemblée des Communs. Donc voilà, c'est comme ça que j'y suis allée la première fois. En fait je connaissais pas du tout l'écosystème, Catalyst tout ça, je connaissais personne.	Rejoindre le collectif sans connaître personne		
E1 / L25-31	Et donc j'ai mis ces compétences au service des communs, j'ai aidé là où je sais faire. Par exemple, contribuer au wiki de la P2P Fondation. Je ne connaissais personne hein ! J'ai vu le wiki, j'aimais bien leurs travaux, et puis je me suis dit quand même, ça mérite un petit peu d'aide, parce que c'est un peu le bazar. Donc j'ai demandé un compte en ligne et j'ai commencé à travailler sans rien demander à personne. C'est ça qui est chouette dans les communs, numériques en tout cas. C'est qu'on te laisse la possibilité de contribuer, sans te demander de diplômes, qui tu es, etc.	Pouvoir travailler sans autre condition que l'envie et l'intérêt personnel		
E1 / L80-82	Il y a à faire dans plein de domaines, ce qui peut permettre à des gens différents de contribuer dans plein de domaines différents. On a des chercheurs par exemple, des informaticiens, ... Chacun peut venir contribuer avec sa compétence et ce qu'il sait faire.	La contribution est ouverte à toutes les compétences, dans des domaines très variés		
E1 / L76-80	Effectivement, à l'assemblée des communs on travaille comme ça, et c'est très fluide. Ce n'est pas magique, il faut quand même avoir un objectif commun. S'auto-organiser ça veut quand même dire qu'on va dans une direction ensemble. Mais après, une fois l'objectif posé, les manières de l'atteindre sont presque infinies, chacun peut apporter des choses différentes.	Chacun peut contribuer à l'atteinte de l'objectif à sa manière		
E1 / L116-118	Bon et après on n'est pas tous super à l'aise dans le numérique. A l'assemblée, il y a des chercheurs qui ne contribuent pas directement au wiki, mais qui font autre chose.	Contribuer de différentes manières		
E1 / L119-125	Dans nos pratiques on sent vraiment une bienveillance. J'aimerais que ce soit inscrit dans notre charte. Là dessus, j'ai l'impression qu'on est assez atypiques à Lille : pour nous c'est clairement formulé, même dans nos réunions, d'être dans la bienveillance. Même s'il existe une théorie globale des communs, ils sont tous différents. Dans certains communs les communs sont des militants, il sont beaucoup dans la conflictualité. Je pense qu'à Lille on est atypiques. Je ne sais pas pourquoi, c'est arrivé comme ça quand on s'est rencontrés, on voulait faire les choses posément et sans se battre.	Collaborer dans la bienveillance		
E4 / L. 839	Une des grandes richesses de ce monde là, c'est que la liberté de penser est totale.	L'univers des communs autorise une liberté de penser totale		
E4 / L. 725-730	Je pourrais dire une phrase un peu dure. J'ai l'impression que beaucoup de gens qui sont dans les communs sont des gens qui n'ont pas réussi dans leur vie ailleurs, donc il n'ont pas réussi dans leur entreprise, ou dans la politique, ou... qui sont un peu dans des catégories dominées, et qui retrouvent dans les communs un peu l'espoir de mieux vivre en étant moins dominés, et en s'inventant un monde où on serait bien entre nous. C'est ce côté utopie du commun	Les communs représentent une opportunité d'épanouissement personnel et professionnel en dehors des organisations du travail « mainstream ».	Le collectif fait preuve d'une grande ouverture, et la contribution y est très accessible	
E3 / L506-508	En fait je suis rentrée dans l'écosystème global Mitalab et Catalyst en 2011, au moment où j'avais quitté le groupe dans lequel je travaillais. Donc je suis passée en indépendante et j'ai rejoins cet écosystème.			
E4 / L. 667-671	En fait, je viens d'une entreprise. J'étais consultant ERP un peu plus de 20 ans, j'étais commercial avant, donc j'ai fait de l'audit en PME pendant une quinzaine d'années. Je suis spécialiste de l'entreprise privée, industrielle même. Enfin commerciale et industrielle. J'ai changé de métier en arrivant à Lille, parce que j'en avais marre de ce métier là, donc je suis passé sur un métier de communication et de création de sites web.			
E1 / L18-21	En fait, j'ai un parcours particulier, c'est à dire qu'au moment où j'ai découvert l'assemblée des communs, ça faisait déjà 3 ans que je ne travaillais plus. J'ai fait un burnout en 2013. Et je n'avais pas repris de travail, je suis restée assez sensible. Pour moi c'est compliqué d'avoir des contraintes, que ce soit horaire, ou bien sur mon travail. Donc je n'avais pas repris.		Rejoindre l'éco-système des communs suite à un changement dans le parcours professionnel	
E1 / L82-83	Pour moi c'est un vrai plaisir, j'ai retrouvé le plaisir de travailler.	Retrouver le plaisir de travailler		
E1 / L31-35	C'était assez fort comme première expérience, d'avoir quelqu'un qui m'a fait confiance et qui m'a remerciée, c'était une première approche de ce que peut être la contribution : un échange de gratitude. Je dis un échange parce que lui, il m'a remerciée, mais moi j'ai ressenti aussi de la gratitude pour le fait qu'il m'ait fait confiance et qu'il m'ait laissé travailler.	Ressentir de la confiance et de la gratitude au travail		
E1 / L44-46	Ce qui est bien c'est que comme ce sont des projets différents, je peux mettre en œuvre des compétences différentes. Moi je suis assez allergique aussi à la routine, donc ça me permet de faire des choses un peu différentes à chaque fois.	Contribuer aux communs permet de réaliser des tâches variées et non routinières	Eprouver du plaisir et de la sérénité au travail	
E1 / L. 58-61	Dans ce cadre là j'ai rédigé un article, et puis à un moment, par un concours de circonstance, j'ai travaillé avec un cabinet d'avocats sur cette question. C'était extraordinaire. Je n'aurais jamais pensé prendre du plaisir à dialoguer avec un juriste (rires). Mais sur un sujet commun, ils étaient enthousiastes, moi aussi, c'était chouette.	L'engagement dans le travail fondé sur l'enthousiasme génère des opportunités		
E1 / L. 50-56	Il y a des choses auxquelles je n'avais jamais touchées avant, et ça me permet de continuer à me former, d'apprendre des choses, à échanger. C'est fascinant car de fil en aiguille, j'ai fait des réunions avec des juristes, je suis allée au Sénat pour parler des communs. Ce sont des expériences que je n'aurais pas pu vivre dans le monde du travail en tant que webmaster. Je veux dire l'es webmaster, l'es cantonné à ce que tu sais faire. Et là, selon les échanges que tu arrives à avoir avec les gens, si ton travail leur apporte une plus-value, et bien la porte est ouverte !	Contribuer permet de se former à de nouvelles compétences	Contribuer aux communs est source d'opportunités	La contribution permet de se réaliser dans son travail

E2 / I. 464-470	J'expérimente beaucoup l'échange de services. Par exemple avec OSE, un peu par hasard, j'ai réussi à faire un échange avec une personne qui vend des paëllas au marché : 20 parts de paëlla pour le repas de l'association, contre un site web pour ce commerçant. Cela peut pour moi constituer un modèle d'échange et donc de rétribution qui serait très intéressant. Au final tout le monde est content ; j'ai mis 5 fois moins de temps que la personne pour faire ce site web, pour lequel elle aurait dû se former. Et en même temps cette personne a pu payer son site web avec ses propres services, donc pour un prix beaucoup plus intéressant que si chacun avait facturé la prestation.		La rétribution peut prendre la forme d'un échange de services	
E2 / I. 473-482	Globalement un échange de services, entre communs plutôt qu'entre personne, ça peut devenir une façon de rémunérer les contributions. [...] Au delà du troc, l'intérêt est de développer un véritable réseau d'échange. Par exemple, je fais une éolienne pour la ferme, la ferme donne des légumes à un coiffeur, et moi à la fin je vais chez le coiffeur « gratuitement ». Ce ne serait pas forcément du troc un pour un, mais un véritable réseau, un échange de service global... Après est-ce que le coiffeur est un commun, ça reste à voir, c'était plutôt pour l'exemple.		L'économie des communs pourrait prendre la forme d'un vaste réseau d'échanges	
E5 / I.1020-1030	J'ai fait quelques petites expérimentations et j'ai essayé de faire un bilan quand j'intervenais comme contributeur, pour voir de quelles rétributions non monétaires je pouvais bénéficier. Je me suis par exemple beaucoup investi dans la création du mutualab. A côté de ça je travaillais en freelance comme développeur web. Mais comme y avait pas mal de gens qui travaillaient dans ce domaine là, mon investissement et la visibilité que j'avais au sein des communs en fait m'a ramené beaucoup de boulot dans la partie développement web. Donc je me dis que ma rétribution ça a été tout un temps gagné en démarchage commercial, qui me fait complètement chier et pour lequel je ne suis pas très bon. Et donc 100% de mon boulot venait de mutualab. Et du coup c'était des contrats fermes, je n'avais pas de devis à faire, de négociation, ça m'a permis de gagner la confiance d'un certain nombre de gens, et qui m'a fait gagner énormément de temps dans le développement de mon activité à côté. C'est une forme de rétribution difficilement quantifiable, mais pour moi importante.	Bénéficier d'un réseau	Les opportunités professionnelles ouvertes par les contributions aux communs peuvent être considérées comme une forme de rétribution	
E5 / I. 985-987	Ce que j'aimerais, c'est que le fait qu'il y ait de plus en plus de communs me permette d'avoir de moins en moins de besoins en argent. C'est quelque chose pour moi à développer, c'est un peu l'objectif.	Développer les communs permettrait d'avoir besoin de moins d'argent		
E5 / I.997-999	Aujourd'hui je ne suis pas dans une logique de développer mon revenu via les communs. Je suis plutôt dans une logique de développer les communs pour avoir besoin de moins de revenus.	Développer les communs pour avoir besoin de moins de revenus		
E5 / I.999-1004	La logique des communs n'est pas de se limiter au troc, il y a une vraie logique dans l'échange monétaire, qui permet de dépasser le troc. Mais en même temps, si les communs pouvaient assurer les éléments vitaux, personnels et sociétaux, ce qui ferait que pour ça on n'aurait pas besoin d'aller chercher de l'argent pour acquérir des choses dont on pourrait s'occuper collectivement et donc qui ne nous coûteraient rien, on arriverait déjà à un équilibre beaucoup plus satisfaisant à mon sens.	Les communs pourraient permettre d'assurer les besoins vitaux, personnels et sociétaux à travers les communs		
E5 / I.1005-1007	Je ne suis pas un grand analyste économique, mais la stabilité économique aujourd'hui elle est surtout due à la prédominance du modèle propriétaire sur un ensemble de ressources, dont des ressources de première nécessité, ce qui crée de la précarité.	La prédominance du système prioritaire crée de la précarité		
E6 / I. 1221-1224	Dans les communs on est nous même utilisateurs de ce qu'on produit, donc la rémunération ne peut pas être identique à un modèle classique. Quand on contribue à un outil de travail, on le paie deux fois moins cher que tous les autres, donc on ne va pas en plus se payer beaucoup. On se paie déjà par le fait que la ressource ne soit pas cher.	Bénéficier de ce qui est produit permet de réduire les besoins financiers	Développer le réseau des communs permettrait de réduire les besoins financiers des contributeurs	La rétribution financière des contributions peut être indirecte

E1 / I.88-94	C'est certain qu'il ne faut pas être complètement naïf. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de hiérarchie qu'il n'y a pas de fait des personnes plus impliquées. Certaines personnes, comme elles contribuent plus souvent, ont plus de clefs les mdp des serveurs, la connaissance globale du processus, ça donne un pouvoir de fait. Tu vas retrouver ça par exemple sur wikipedia : n'importe qui peut contribuer, mais n'importe qui n'a pas accès au serveur. Elinor Ostrom appelle ça des faisceaux de droit : c'est à dire que dans la communauté il n'y a pas de hiérarchie, mais par contre on a des compétences différentes et des droits d'accès différents.	Certains contributeurs s'impliquent plus que d'autres même s'il n'y a pas de hiérarchie	Les contributeurs accèdent à différents niveaux de droits en fonction de la régularité, de l'ancienneté de leurs contributions, ou bien en fonction de leurs compétences	
E1 / I. 94-99	C'est basé [les faisceaux de droit] sur la confiance : effectivement, un contributeur régulier va être plus connu qu'un autre, et on va lui faire confiance. Et donc il va accéder à des choses qu'un petit nouveau qui arrive n'aura pas d'emblée quoi. Ou que quelqu'un qui n'a pas le temps de s'investir beaucoup n'aura pas non plus. Effectivement à Lille, on est 3 ou 4 à être beaucoup investis, et du coup à avoir, je sais pas l'accès au compte en banque de l'association, des choses comme ça.	Contribuer de manière régulière permet de gagner la confiance des autres contributeurs	Les contributeurs accèdent à différents niveaux de droits en fonction de la régularité, de l'ancienneté de leurs contributions, ou bien en fonction de leurs compétences	
E7 / I. 1356-1360	Alors la compta c'est un peu particulier, on se demande comment on va faire et si on ne va pas tourner juste dans un petit groupe. Parce que ça implique quand même l'accès aux comptes, les chèquiers tout ça. Tu ne peux pas juste faire rentrer le premier venu et lui donner tous les codes d'accès bancaires. Donc c'est particulier. Je ne sais pas comment ça va se définir, ça demande de se poser un peu plus de questions.	Restreindre l'accès à certains droits	Les contributeurs accèdent à différents niveaux de droits en fonction de la régularité, de l'ancienneté de leurs contributions, ou bien en fonction de leurs compétences	L'absence de hiérarchie n'empêche pas l'existence qu'il existe des inégalités de fait entre les contributeurs

E1 / I.140-141	Un commun c'est une gouvernance, mais c'est aussi des règles. Et il ne faut pas oublier cet aspect là.	Il est important de fixer des règles au sein du collectif		
E1 / I.142-144	Même si c'est des petites sommes, l'argent reste un sujet très très fort qui soulève des questions intimes importantes. Effectivement par rapport à l'argent, il faut absolument cadrer.	L'introduction d'une logique financière dans la contribution soulève des questions fortes		
E7 / I.1514-1516	Catalyst [...] porte des valeurs, il a des ambitions, mais son but c'est d'être un laboratoire, donc des règles on essaie de faire en sorte qu'il y en ait le moins possible. A part sur des choses administratives, les votes collectifs pour gérer les fonds, c'est très flexible.	Il est nécessaire de fixer des règles relatives aux questions administratives et budgétaires au sein du collectif	Nécessité d'établir des règles au sein du collectif	
E1 / I.140-142	Il faut bien sûr mettre en place des règles : un commun c'est une gouvernance, mais c'est aussi des règles. Et il ne faut pas oublier cet aspect là. On se met d'accord sur des règles. On peut les modifier en cours de route si elles ne sont pas adaptées.	Les règles établies par le collectif doivent rester flexibles et modifiables		
E5 / I.929-936	Pour moi l'idée c'est qu'il ne faut jamais créer de règle là où il n'y en a pas besoin. Si on ajoute une règle là où la communauté n'en a pas besoin, ça va créer plus de problème qu'autre chose. Après dans certains cas il peut y avoir la nécessité de fixer des règles par exemple, si on a un déficit en contribution ou en financement, on peut mettre en place des règles de manière temporaire. On leur donne une durée de vie quand on les crée, ou on s'oblige à les revisiter régulièrement. C'est une posture à avoir sur la question de la rétribution. S'il fallait définir des critères de contribution, c'est une notion qui est tellement large que ce serait du cas par cas par communauté, par ressource.	Il faut créer le moins de règles possibles au sein du collectif, et celles-ci doivent rester flexibles et modifiables,	Les règles mises en place doivent pouvoir être modifiées / corrigées facilement	
E5 / I.960-962	Les règles sont là pour pallier à quelque chose qu'on ne peut pas résoudre de nous même, mais on ne s'interdira jamais de revenir dessus dès qu'on a une autre idée ou qu'on a quelque chose de mieux.	Les règles établies par le collectif doivent rester flexibles et modifiables		
E5 / I.967-969	Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de volonté mise en avant de créer des règles qu'il n'y a pas de règle, mais l'idée c'est de toujours arriver à fonctionner sans et de ne les utiliser qu'en cas d'impact. Quelque part l'application des règles c'est un peu un échec.	Il faut au maximum pouvoir fonctionner sans règles rigides		
E7 / I.1514-1516	Catalyst [...] porte des valeurs, il a des ambitions, mais son but c'est d'être un laboratoire, donc des règles on essaie de faire en sorte qu'il y en ait le moins possible.	Il faut au maximum pouvoir fonctionner sans règles rigides	Créer le moins de règles possible	L'organisation du travail au sein du collectif doit répondre à des règles, mais celles-ci doivent rester les moins nombreuses et les plus souples possibles

E5 / I.892-899	On s'aperçoit en créant des temps de réflexion et de concertation, où à la base chacun se retrouvait comme il veut ou comme il peut, soit sur du temps perso soit dans le cadre d'une association, soit parce qu'on y voit un intérêt privé pour son activité professionnelles... En regardant les situations des gens on s'est vraiment aperçu que la contribution ce n'était ni du salariat, ni de la prestation, ni du bénévolat. On était bien tous d'accord sur l'idée que ce temps contributif sortait des cadres dans les quels ont évolue habituellement. Donc on s'est dit qu'il y avait vraiment matière à creuser ce champ là parce que venant d'horizons très différents, on était bien d'accord sur le fait que contribuer ne correspondait à rien d'autre que ce qu'on faisait par ailleurs.	La contribution sort des cadres classiques du salariat, de la prestation et du bénévolat		
E5 / I.917-921	Par rapport à la contribution, on a encore pas mal à travailler, mais la différence entre une contribution et une prestation, c'est pour ça qu'on a creusé la question des droits d'auteur par exemple, c'est qu'il n'y a pas de subordination. Une contribution n'est définie que par la personne qui la fait : personne ne lui donne un ordre. On est plus dans le cadre d'une création que dans un système de prestation.	La contribution se caractérise par l'absence de lien de subordination	La contribution sort des cadres classiques du salariat, de la prestation et du bénévolat	
E2 / I.390-398	Les activités en freelance s'effectuent pour des clients, qui ont leur propre projet, leur propre écosystème, leurs propres valeurs et visions des choses. Donc des activités qui ne seraient pas forcément les mêmes que les valeurs de la personne qui remplit ces prestations. Alors que le fait d'avoir le choix de contribuer à un projet, à un commun, c'est souvent parce que les valeurs et la mission de ce commun correspondent aux valeurs du contributeur. Pour moi une contribution bénévole à un commun, c'est surtout pour se rendre utile à un projet dont l'individu partage les valeurs. Faire une activité freelance avec les mêmes compétences que dans un commun qu'effectuer une prestation relève l'intérêt derrière c'est plutôt d'avoir un salaire et de pouvoir subvenir à ses besoins, c'est quand même assez différent, même si parfois les compétences sont identiques.	Contribuer aux communs relève d'un choix, conforme à des valeurs, tandis qu'effectuer une prestation relève avant tout d'un intérêt financier		
E2 / I.394-396	Pour moi une contribution bénévole à un commun, c'est surtout pour se rendre utile à un projet dont l'individu partage les valeurs.	La contribution relève d'un choix désintéressé et conforme à des valeurs		
E7 / I. 1321	[contribuer] c'est donner du temps pour un projet collectif. Un projet qui va dépasser les besoins personnels.	Contribuer, c'est viser un bénéfice social		
E4 / I. 839-849	Tant que chacun n'expose pas ses valeurs et ce qui est sacré pour lui, il n'y a pas de danger de conflit. Le jour où on va un peu plus loin, où on dit « pourquoi tu fais des communs toi ? » il peut y avoir des histoires qui commencent à arriver. Moi je me méfie beaucoup de la question des valeurs. Aujourd'hui ce qui ressort du principe stigmergique c'est qu'on peut collaborer en étant différents au niveau des valeurs. Tant qu'on reste dans la pratique, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse bien travailler ensemble. Ce qui me gêne dans les valeurs c'est leur imposture, c'est quelque chose qu'on brandit mais qu'on ne peut pas toujours appliquer. Pour moi les meilleures valeurs sont celles que l'on pratique. Il faut que les actes puissent correspondre. Il y a des gens qui ont de très belles idées, mais qui ne seront jamais mises en pratique. Les communs ce sont avant tout des pratiques.	Les communs sont alimentés par des pratiques plus que par des valeurs		
E5 / I.1011-1015	A titre personnel, je m'intéresse beaucoup de sujets, même en dehors du champ des communs. Ce sont des réflexions qui vont un peu au delà du champ des communs mais qui nourrissent mon activité. C'est difficile de faire la part des choses, ce n'est pas d'un côté une réflexion sur les communs et de l'autre un mode de vie plus classique. Petit à petit les réflexions et les pratiques se rejoignent.	Dimensions réflexive et pratique imbriquées	Contribuer, c'est travailler en accord avec ses valeurs	
E5 / I. 921-925	La contribution n'a d'objet qu'à partir du moment où elle contribue à faire vivre la ressource. Donc si tu fais des tâches annexes, pas directement liées à la ressource mais plus au projet, on pourrait considérer qu'on est plutôt dans le cadre d'une prestation que d'une contribution.	Les tâches qu'à part de faire vivre la ressource ne sont pas des contributions	Contribuer, c'est avant tout faire vivre une ressource	
E1 / I.19-23	[...] ça faisait déjà 3 ans que je ne travaillais plus [...] Finalement, Semeoz, c'était un peu aussi un moyen de m'occuper. J'ai commencé à contribuer aux communs sans me dire tout de suite « je suis contributrice aux communs », c'est venu plus tard	Difficulté à s'auto-proclamer contributeur		
E4 / I. 693-699	J'ai du mal à me définir comme contributeur aux communs. Marlène me dit toujours « Mais si tu contribues ! Quand tu fais l'atelier, quand tu t'intéresses à pas mal de trucs ... ». Mais non, moi je ne me considère pas comme contributeur. Et je m'intéresse très peu à tout ce qui tourne autour de Liberapay par exemple. Pour moi ce ne sont pas des modèles économiques qui valorisent le commun. C'est de la survie. Moi je m'intéresse vraiment à des modèles économiques qui marchent et qui permettent aux gens de vivre. Et je ne suis pas sûr que ces modèles là permettent de vivre. Donc je ne suis pas contributeur, je ne pense pas	Difficulté à s'auto-proclamer contributeur		
E4 / I.703-710	Une contribution, c'est faire une action, pour un commun, et ne pas la conditionner à une rétribution. Moi je le vois comme ça. Alors il m'est arrivé, par exemple pour mon boulot de faire du coworking. Je suis tombé sur une nana qui avait un projet de plate-forme pour orthophoniste. Et donc je lui ai fait un mini audit en une heure. J'ai regardé son projet, je l'ai analysé pour voir comment faire pour que son projet soit une plate-forme sur le principe des communs. Donc oui ce genre de choses là, on peut dire que c'est une contribution. Mais je n'en suis pas certain. Pour moi c'est du conseil qu'on fait à des gens qu'on apprécie quand on le fait. C'est quelque chose que je fais depuis toujours. Pour moi ça ne rentre pas dans une économie des communs.	Difficulté à s'auto-proclamer contributeur		
E4 / I. 829-831	Finalement j'ai encore beaucoup de doutes. Je n'ai pas de réponse. C'est pour ça que je n'aime pas dire que je suis contributeur. En même temps je participe à tout ça, et en même temps je suis spectateur. Je reste sur le côté et je pose la question quand il le faut.	Difficulté à s'auto-proclamer contributeur		
E5 / I.873-879	Sur les deux dernières années c'est un sujet [la contribution aux communs] qui est apparu dans un RDV annuel organisé par l'ANIS qui s'appelle les ROUMCS. Mais ça restait quelque chose pour nous d'un peu flou. On avait invité Michel Bauwens de la P2P fondation, qui est pionnière sur ces sujets là. Ce sont des sujets qui nous ont beaucoup interpellés, et au départ le travail c'était de s'approprier ce sujet là : se mettre d'accord sur une définition des communs, ce que ça voulait dire, quel périmètre on mettait, si tout pouvait être considéré comme un commun ou pas, quelles étaient les limites ? Donc on a déjà travaillé là dessus.	Définir la contribution fait l'objet d'un travail collectif qui n'a pas encore abouti	La difficulté à se sentir individuellement légitime comme contributeur implique un travail collectif de définition de ce qu'est la contribution	
E5 / I. 903-904	C'est un sujet sur lequel on discute beaucoup et personnellement ma vision de ce qu'est la contribution a déjà beaucoup évolué. Ça n'est pas encore quelque chose de très clairement délimité.	Définir la contribution fait l'objet d'un travail collectif qui n'a pas encore abouti	Définir la contribution : comment et pourquoi ?	

E5 / I. 1031-1040	Je vais animer un petit atelier dans lequel je vais proposer aux gens de déterminer eux-même [...] C'est discuter ensemble de ce qui a de la valeur, ce qui va permettre de générer de la valeur chez eux, quelle est la valeur de ce que j'ai apporté par rapport à ce qu'ils auraient pu retrouver ailleurs, est-ce que c'est juste le temps que j'ai passé, est-ce que c'est les idées que j'ai amenées, est-ce qu'on peut tout quantifier, est-ce que ça a du sens... C'est très général.	La valeur de la contribution peut-être évaluée au regard de critères variés	
E1 / I. 199-201	Par rapport à Catalyt j'ai été longtemps parmi les personnes qui prenaient le plus. Pendant une période où c'était un peu chaud, et puis je me suis dit « bon j'en ai besoin, on ne va pas faire la fine bouche ». A partir du moment où on m'a ouvert la porte et où le besoin est là, j'y vais.	Se rétribuer en fonction de ses besoins	
E5 / I. 938-940	Parfois quelqu'un va passer des heures sur un travail et en même temps ça ne va pas apporter autant à la ressource qu'une heure de travail fournie différemment. On essaie de toujours s'interroger sur ce que ça apporte à la ressource.	Le temps passé n'est pas toujours un critère pertinent pour évaluer une contribution	
E3 / I. 647-650	si c'est quelqu'un qui a beaucoup de temps, mais qu'au final il fait entre guillemets perdre du temps au collectif... Parce qu'il est là de 8h à 21h et demande à être payé pour tout ce temps... Enfin je sais pas. Ce ne sont pas des cas qui arrivent aujourd'hui mais ça fera partie des questions qu'on va se poser.	Rétribuer en fonction de l'efficacité	
E2 / I. 324-328	Moi je peux éprouver du plaisir à faire de la modélisation technique et à avancer sur un projet en 3D, pour l'instant je n'ai jamais encore rencontré quelqu'un à qui ça faisait plaisir de remplir des dossiers de subvention. Donc pour ces tâches qui sont quand même très importantes et qui sont la clef pour un changement d'échelle du projet, c'est typiquement ce genre de contribution qui mériterait une rétribution.	Rétribuer les tâches pour lesquels on trouve peu de contributeurs	
E2 / I. 336-344	On peut faire un petit parallèle avec Wikipedia, qui est quand même un projet monumental, avec plusieurs salariés, qui doivent faire tourner l'entité : la majeure partie des contributions bénévoles concernent la rédaction d'articles dans l'encyclopédie ; et il me semble que les salariés ne sont payés à faire que d'autres tâches que celles-ci. C'est à dire qu'ils vont être payés pour faire de la gestion, pour s'occuper des serveurs, pour tout ce qui est technique. Mais il y a une réelle frontière entre les contributions purement bénévoles et les contributions qui sont rémunérées, avec des salariés. Donc ce serait peut-être ça en fait la solution à mettre en place : vraiment séparer les contributions globales du bénévolat, et les contributions essentielles pour lesquelles on a du mal à trouver des bénévoles.	Rétribution des contributions essentielles pour lesquelles il est difficile de trouver des bénévoles	
E2 / I. 353-355	Je pense que quand un projet, une communauté, un commun commence à vraiment se développer, on a du mal à trouver des contributions pour ce genre d'activités (demande de subvention), et du coup c'est nécessaire de rémunérer la contribution.	Rétribution des contributions essentielles pour lesquelles il est difficile de trouver des bénévoles	
E5 / I. 939-946	On essaie de toujours s'interroger sur ce que ça apporte à la ressource. Aussi pour éviter à un moment donné d'avoir des contributions qui soient quelque part « inutiles », pas au sens péjoratif du terme. C'est que quelque fois dans une logique de projet on peut avoir envie de faire des choses, mais dans une logique de commun, si ces choses ne permettent pas de préserver la ressource et de la développer, la contribution n'en est plus une. Elle ne sert entre guillemets à rien. La logique est toujours de penser avec la ressource au centre, l'intérêt de la contribution c'est de faire vivre la ressource. Si la ressource vit toute seule, à la rigueur on n'a pas besoin de contributeurs, donc on n'a pas besoin de les rémunérer.	Evaluer une contribution pour ce qu'elle apporte à la ressource	La valeur de la contribution peut-être évaluée au regard de critères variés et subjectifs
E7 / I. 1369-1373	[...] je n'ai jamais rien pris [sur Liberapay]. Après, ce n'est pas le même positionnement pour Céline et Thomas par exemple. Ça fait des années qu'ils fonctionnent comme ça, qu'ils s'investissent sur des communs.	Ceux qui s'investissent davantage se rétribuent davantage	
E3 / I. 554-558	Ce que moi j'ai expérimenté, c'était pour la mise en place des Meet-up Tiers Lieux. On s'est dit ok, ça nous intéresse de développer ça, mais ça va demander du temps et du travail, donc il faut que ce soit rémunéré. Donc on a fait un message sur Loomio, en disant « moi je veux bien prendre cette mission en charge, moyennant une rémunération de 3000 euros sur l'année ». Et on a demandé aux gens de voter. Donc les gens ont dit ok, et du coup on a enclenché cette dynamique.	Décider collectivement des projets à financer et des montants correspondants	
E3 / I. 606-613	Et c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'argent, mais on voit déjà des trucs assez intéressants. Globalement les hommes demandent plus que les femmes, et y a des gens tu les connais à peine et tu vois qu'il estiment légitime de recevoir une rétribution. Je pense que ça nécessite un apprentissage, qu'on est en train de faire en parallèle dans les différents collectifs sur les communs et au sein de l'ANIS. On est en train de commencer à écrire une charte et un cadre, qui permette à chacun de se positionner sur combien il peut demander légitimement et quelles sont les conditions pour demander etc.	Rédiger une charte pour guider la rémunération libre	
E6 / I. 1132-1134	Comme le dit un chercheur du MIT, enfin je ne sais plus s'il est du MIT, il faudrait retrouver la source : c'est plus difficile sur un projet de logiciel libre de distribuer l'argent que d'en recevoir.	Il est plus facile de collecter de l'argent que de le redistribuer	
E6 / I. 1224-1236	cas. Surtout dans des modalités où on a des contributeurs qui sont encore salariés, qui contribuent beaucoup les soirs et week end, et n'ont pas envie de prendre de l'argent. Donc on n'a pas envie de calculer que leur travail a une valeur spécifique financière, eux ils ont envie de donner, mais pas toujours de recevoir en contre-partie, du moins pas en argent. Ils vont peut-être vouloir d'autres choses. On n'a pas envie de forcer ça, on ne veut pas calculer donc on laisse les gens calculer eux même combien ils prennent dans le pot commun. Ça va se faire selon les besoins financiers, si on est payés par ailleurs, si la contribution a été exigeante ou pas. Plein de petits paramètres qui sont assez personnels, mais qui évitent un calcul trop compliqué qui alourdit tout. C'est aussi ça qu'on veut éviter en mettant en place ce modèle, c'est éviter de tomber dans une rationalisation, un calcul de chaque contribution, qui rend la contribution très rationnelle, qui enlèverait la saveur ou le côté vivant de la contribution.	Les besoins des contributeurs étant très variables, il faut leur laisser la liberté de prendre ou de ne pas prendre	
E6 / I. 1264-1273	En fait ce qui est intéressant avec ces systèmes de rémunérations, c'est que la problématique n'est pas tant de savoir si c'est juste ou pas. Et on le voit dans la plupart des boîtes. Je me rappelle d'une femme de la MAIF qui me disait : il y en a un ou deux qui travaillent vraiment et y en a 3 ou 4 qui travaillent moyen. Mais les deux qui sont à fond dans leur boulot vont faire que la moyenne du travail est convenable, et ce n'est pas pour autant qu'ils vont se taper dessus ou... Et dans nos modèles je pense que c'est ça aussi. On ne veut pas atteindre la perfection du système de rémunération, on veut juste qu'à un moment donné, le flux soit distribué et que ça fasse tourner le machin. Mais ce n'est pas grave s'il y a des injustices, ou des gens qui travaillent trop, tant qu'on a distribué l'argent, et que tout le monde est content, tout le monde s'y retrouve. Tout l'enjeu est de s'y retrouver personnellement. A un moment donné si chacun s'y retrouve personnellement, on avance.	Il ne s'agit pas d'établir un système parfait mais de permettre à chacun d'y trouver son compte	
E7 / I. 1469-1473	C'est aussi l'avantage de la rétribution pensée de manière individuelle. Si c'est toi en tant qu'individu qui choisis à quel moment tu te rétribues en fonction de tes besoins, ça règle un peu cette question là (choix de la forme de la rétribution). Puisqu'il n'y a que toi qui est capable de savoir. Et encore, ce n'est pas complètement vrai car tu ne choisis pas les aléas de la vie, mais disons que dans le collectif c'est toi le mieux placé pour savoir ce dont tu as besoin à un instant T.	Pouvoir se retrouver personnellement dans son choix de rétribution	
E6 / I. 1243-1251	[...] sur les modalités de rétribution plus ponctuelles [...] on décide d'une rémunération à un moment donné. Là du coup Céline a mis par exemple un tableau où elle indique bien différents « tarifs ». Ça reste à prix libre, enfin une rémunération libre mais indiquée, et sur les actions contraintes ou exigeantes, là du coup la rémunération est plus importante. Sur les contributions plus libres et moins exigeantes, on a un tarif horaire plus faible. Alors on en revient à un tarif horaire, c'est un intermédiaire qui est intéressant pour s'en sortir sur des missions très exigeantes et où en effet, la logique de rémunération libre est moins adaptée. Après ça reste un indicateur pour aider, et de toute manière il y aura des discussions, des échanges pour savoir si on prend suffisamment ou pas assez, si certains abusent ou d'autres ne prennent pas assez.	Mettre en place des tableaux tarifaires indicatifs pour guider les choix de rétribution	
E7 / I. 1459-1461	[...] je pense qu'il doit obligatoirement des discussions qui doivent avoir lieu au sein du collectif : comment on gère cet argent là ? Comment on gère l'expression des besoins individuels ? Tout ça ça passe par une communication et un apprentissage.	Nécessité de dialoguer sur les besoins individuels de rétribution	
E7 / I. 1494-1501	Si tu travailles avec un collectif que tu connais bien, c'est 10 personnes, tu as l'habitude de travailler avec eux, tu sais comment ça se passe, et que chacun se fait confiance... Parce qu'en fait tout repose sur la confiance que tu as en les autres membres du collectif. Je pense que la confiance suffit à régler à posteriori les problèmes. C'est à dire que si quelqu'un un moment prend trop dans l'enveloppe ou pas assez, et je pense qu'il faut être vigilant aussi sur le pas assez, tu ouvres une discussion. Après si c'est des collectifs avec des gens qui se sont jamais ou peu croisés, je pense qu'il faut donner des orientations. Je ne sais pas, après c'est une intuition.	La confiance entre les membres du collectif est importante pour gérer la question des rétributions individuelles	
E1 / I. 148-150	Dans notre expérimentation les gens n'osent pas vraiment se servir. [...] On se réunit de temps en temps pour faire le point, pour voir quels sont les blocages.	Echanger sur ce qui empêche les contributeurs de prendre de l'argent	
E3 / I. 622-624	[...] établir un cadre permettrait aux gens qui sous-estiment la valeur de leur contribution de se sentir un peu plus légitime, et ça facilitera les choses. Aujourd'hui on est surtout dans un contexte où les gens n'osent pas demander.	Décider collectivement d'un cadre à la rémunération libre faciliterait les choix individuels	
E3 / I. 624-628	Aujourd'hui on est surtout dans un contexte où les gens n'osent pas demander. Aujourd'hui ça ne pose pas de problème, mais le jour où il y aura plus d'argent, on aura besoin de poser un cadre. Alors ce serait plutôt un cadre qui autorise qu'un cadre qui contraint. Il s'agit d'établir des règles du jeu assez souples, qui sont plus là pour aider les gens qui n'osent pas demander, ou combien demander, plutôt que de contraindre les gens à demander moins.	Fixer des règles qui autorisent plutôt que des règles qui restreignent	
E1 / I. 160-165	tempérament qui fait que j'arriverai peut-être à répondre un jour à ces questions, mais peut-être que beaucoup d'autres n'y arriveront pas. Je pense par exemple à ceux qui osent difficilement contribuer : ils osent difficilement se servir. Du coup ça va créer une inégalité en fonction du tempérament des gens à prendre ou ne pas prendre...	Certains rencontrent des difficultés pour estimer la légitimité de leur rétribution au regard de leur contribution	Difficultés à établir collectivement des modalités de rétribution qui permettent à chacun de s'y retrouver individuellement : c'est à dire de se sentir légitime de se rétribuer ou non, selon des modalités qui ne lui sont pas imposées
		Guider la rétribution sans imposer de modèle à suivre	

E1 / L.224-227	Il y a des communs sur lesquels je contribue de manière plus régulière mais le plus souvent, c'est des one shot. Donc c'est particulier, après le collectif peut évaluer la valeur de ce que j'ai apportée.	Il est plus facile de laisser le collectif qui reçoit la contribution d'évaluer la rétribution correspondante		
E1 / L.173-174	Pour moi c'est beaucoup plus confortable que ce soit le commun qui décide plutôt que moi. Choisir pour moi la part de la contribution est inconfortable.	Décider soi-même de sa propre rétribution est inconfortable		
E1 / L.177-180	18 mois ! Et ils n'avaient pas les moyens avant, moi je n'ai jamais travaillé avec eux pour gagner de l'argent. Mais le jour où ils ont eu une subvention et où ils en ont discuté, ils ont décidé que mon travail méritait bien d'être rétribué.	Ne pas décider soi-même du montant et du moment de la rétribution		
E5 / L.1031-1037	J'ai fait des petits essais, là je vais animer un petit atelier dans lequel je vais proposer aux gens de déterminer eux-mêmes, enfin on discute ensemble de combien ils veulent me rémunérer. C'est une logique de prix libre, mais avec une discussion autour. Pas juste « donnez ce que vous voulez »	Discuter de la valeur de la contribution dans une logique de prix libre		
E7 / L.1421-1423	Ça reste compliqué, ce n'est pas parce qu'on dit aux gens « choisissez votre rémunération que c'est simple », c'est hyper compliqué de définir quelle est la propre rémunération.	Définir sa propre rémunération est compliqué		
E1 / L.144-149	Tu vois Liberapay, psychologiquement c'est quand même un saut très particulier dans une autre façon de fonctionner. Et même si c'est des petites sommes, quand on te dit « vas-y tu as le droit de le servir dans le pot commun autant que tu veux », heu wow ! Ha bon ? Est-ce que je suis légitime ? Combien je prends ? Combien vaut mon travail ? C'est presque des questions métaphysiques. Dans notre expérimentation les gens n'osent pas vraiment se servir. Moi la première d'ailleurs.	Il est difficile de définir le montant légitime de sa propre rétribution		
E6 / L.1129-1132	Nous on essaie garder une logique de rémunération tout en gardant une logique de don. Ça veut dire une rémunération a posteriori, ça veut dire déjà un travail de définition majeur parce que ce n'est pas du tout le salaire ou le paiement de prestation tel qu'on le connaît aujourd'hui.	La rétribution a posteriori implique de changer de logique		
E7 / L.1458-1462	Je pense qu'il doit obligatoirement des discussions qui doivent avoir lieu au sein du collectif : comment on gère cet argent là ? Comment on gère l'expression des besoins individuels ? Tout ça ça passe par une communication et un apprentissage. On est en phase de balbutiements de tout ça. En fait on n'a jamais appris à faire ça. Donc ça paraît hyper simple sur papier, mais en pratique c'est compliqué.	Se rétribuer demande un apprentissage	Freins comportementaux à l'auto-rétribution	
E6 / L.1181-1189	[...] les contributeurs sont aussi à la gouvernance du commun, donc ce sont les mêmes qui sont à la gouvernance et qui vont décider de se rémunérer. Ça marche très bien dans une entreprise, mais dans un modèle associatif, normalement dans le processus de décision, les personnes chargées de la gouvernance devraient être désintéressées vis à vis du commun. Donc on a souvent des personnes qui n'osent pas se rémunérer parce qu'ils participent au CA ou aux décisions de la ressource. Et comme ce ne sont pas des ressources qui ne sont pas encadrées par une structure juridique business, c'est compliqué d'oser se rémunérer dans ces modèles là. Ça fait qu'il y a beaucoup de gens qui n'osent pas, c'est aussi un changement de culture...	Des enjeux éthiques rendent le fait fait de se rémunérer soi-même difficile		
E7 / L.1369-1375	[...] je n'ai jamais rien pris [sur Liberapay]. Parce qu'avant j'étais salariée, donc j'étais payée pour faire ça. Maintenant je suis au chômage, donc j'estime que je n'ai pas besoin de revenus et que j'ai déjà une compensation de l'Etat pour ma période de recherche d'emploi, je ne vais pas en plus prendre dans les communs. Après, ce n'est pas le même positionnement pour Céline et Thomas par exemple. Ça fait des années qu'ils fonctionnent comme ça, qu'ils s'investissent sur des communs. Sur le long terme, ça ne tient pas le système. Ou alors tu n'as que des gens qui prennent des boulots salariés pendant deux ans pour après être productifs dans les communs quand ils sont chez Pôle Emploi.	Légitimité à se rétribuer sur le budget des communs lorsque l'on a d'autres sources de revenu		
E1 / L.158-160	Il faut aussi se positionner par rapport au voisin : est-ce que je prends un peu plus ou pas ? Est-ce que c'est en fonction de mon travail ou en fonction de mes besoins ? Mais alors du coup, pourquoi aurais-je des besoins plus élevés qu'un autre ?	Évaluer sa légitimité à prendre par rapport aux autres		
E1 / L.150-157	Moi par exemple dans le cadre du collectif catalyst, y avait un budget sur Liberapay, et j'ai fini par oser prendre dedans, mais j'avais toujours un petit inconfort parce que finalement, c'était pas cadré à quoi devait servir cet argent. On a fini par en parler et par dire : ok, on peut prendre dans cette cagnotte là pour tel ou tel type de travaux. Parce que si tu sais pas, tu te sers, tu sais pas pourquoi, et... bon y a de l'argent, on en prend, mais bon (rires) ! Moi je le dépense pour d'autres communs, pour payer un billet de train pour aller faire une réunion sur les communs à Paris, etc. Mais finalement, je ne voyais plus trop le rapport avec le collectif Catalyst.	Avoir besoin de savoir à quoi l'argent est supposé servir aux yeux du collectif pour oser se servir		
E1 / L.199-205	quand même dit que c'était bizarre qu'on ne sache pas la destination de cet argent. On a recadré le truc, et je me suis dit « oui mais là, j'ai pas envie de participer à ce projet là, donc j'arrête de prendre ». Là je suis à zéro pour Catalyst. Pendant un peu près 6 mois avec Thomas et Jérémie on était les 3 qui prenaient le plus, et puis là j'ai arrêté.	Avoir besoin de savoir à quoi l'argent est supposé servir aux yeux du collectif pour oser se servir	Freins éthiques et moraux à l'auto-rétribution	Difficultés à se rétribuer soi-même : freins moraux et comportementaux



E1 / I.206-211	Sur Liberapay, il faut voir aussi que c'est compliqué pour les gens de l'extérieur. Quand une entreprise veut faire un don, qu'il faut s'inscrire, que le don va être donné en 25 fois... Pour une assoc ou une entreprise, c'est compliqué dans la compta. Il préféreraient nous donner 500 euros et puis « démerdez vous après ». Donc Liberapay n'est pas un système idéal. A la limite à l'intérieur d'un collectif. Une fois que t'as reçu la subvention, tu la mets à l'intérieur du logiciel, pour le collectif. Mais tu ne peux pas demander aux gens de l'extérieur de s'adapter à cet outil là.	Limites administratives de Liberapay	
E1 / I.212-220	(Liberapay) pose aussi des questions administratives. Dans le don de personne à personne, une fois que tu arrives à la fin de l'année, ça fait un total, et si tu dépasses la moyenne de 20 euros par semaine, Liberapay te demande un justificatif ou quelque chose. Bon, si t'as pas de structure de facturation, tu fais comment ? Dans le don de personne à personne, une fois que tu arrives à la fin de l'année, ça fait un total, et si tu dépasses la moyenne de 20 euros par semaine, Liberapay te demande un justificatif ou quelque chose. Bon, si t'as pas de structure de facturation, tu fais comment ? Donc mine de rien ça ne résout pas les problèmes administratifs. Ou l'ANIS qui injecte de l'argent : au bout de 6 mois, il faut bien que l'argent sorti soit justifié. Donc à la fin il faut qu'elle court après toutes les personnes qui ont reçu, un ça fait être une facture, l'autre une note de frais... enfin au niveau administratif c'est pas raisonnable... Et ça va parce qu'on n'est pas nombreux et que ce sont des petites sommes, mais t'imagines la comptable, s'il faut qu'elle court après 25 personnes, a posteriori en plus... c'est pas viable comme solution.	Limites administratives de Liberapay	
E3 / I. 559-561	On a aussi utilisé Liberapay, qui à mon sens n'est pas très pratique, quand on doit notamment rembourser des frais de déplacement etc. c'est pas du tout adapté, parce qu'on ne peut juste prendre régulièrement. Donc par exemple si tu en as pour 250 euros de TGV, tu ne pourras pas recevoir 250 euros d'un coup, ce sera 1,50 euros sur x mois.	Liberapay est inadapté au remboursement de frais	
E3 / I.562-565	Du point de vue de mon entreprise, qui va bénéficier des contributions des communs, Liberapay n'est pas pratique non plus. Je préférerais verser de l'argent dans une cagnotte et après les utilisateurs gèrent ce qu'il y a dans la cagnotte comme bon leur semble.	Liberapay est inadapté aux contraintes administratives des entreprises	
E1 / I. 238-239	Il faut trouver des solutions qui ne soient pas trop lourdes [administrativement] pour pouvoir redonner l'argent à une personne.	Trouver des solutions faciles à mettre en œuvre sur le plan administratif	
E1 / I.236-241	On s'est renseignés sur les droits d'auteur. Parce que c'est ça aussi la rétribution, il faut bien qu'elle s'appuie aussi sur un existant administratif. On ne peut pas donner l'argent comme ça aux gens... Donc il y a la piste des droits d'auteur, quand quelqu'un écrit par exemple sur un wiki, il y a la piste des chèques emploi associatifs : là tu peux faire une fiche de paie à quelqu'un de façon régulière ou non. Mais pour l'instant tout ça on ne l'a pas encore expérimenté. On est en train d'y réfléchir.	S'appuyer sur des normes administratives existantes	
E1 / I.244-245	Quoi qu'il arrive, Liberapay n'est qu'un outil, il ne répondra pas à nos questions administratives.	S'appuyer sur des normes administratives existantes	
E3 / I. 599-602	[Ce qui pose problème avec Liberapay] c'est vraiment l'obligation de mensualisation. En fait quand tu veux mettre de l'argent dans Liberapay, tu ne peux pas choisir ton montant. Ce n'est pas pratique. L'idée d'un pot commun puis de le répartir entre les gens est une bonne idée, mais c'est juste que techniquement ce n'est pas encore abouti.	Liberapay est inadapté vis à vis de plusieurs obligations administratives	
E6 / I. 1169-1179	Ce qui peut rendre la distribution complexe c'est le nombre de contributeurs. Lorsque les contributeurs sont nombreux, il faut partager l'argent entre toutes ces personnes, qui se sont investies dans une logique de don : donc elles ont d'abord fait, et ensuite il faut les rémunérer. La logique de les payer avant d'agir rendrait très coûteuse la production de certaines ressources. [...] Dans le cas de wikipedia par exemple ce serait extrêmement difficile de trouver la bonne personne pour contractualiser, pour écrire sur la base d'une définition précise de l'encyclopédie. Ce serait une gestion, une comptabilité infernale. Donc on se dit qu'il vaut mieux ne pas payer les gens.		
E7 / I. 1404-1412	Les structures qui financent ont du mal à accepter l'idée, du moins ce n'est pas encore dans les pratiques, de ne pas financer un poste salarié. Tu vois un poste ETP par exemple. Quand tu leur dis, on va être un collectif de 50 personnes et on va se rémunérer tous sur votre enveloppe, pour eux c'est très fouillis, et ils ne croient pas encore du tout au levier d'action que ça peut représenter d'être un collectif et de travailler en micro-tâches. L'organisation horizontale c'est compliqué quoi. Eux [les structures qui financent] ce qu'ils veulent c'est avoir autant de postes créés, et puis même après ça se comprend aussi, quand ils valorisent les projets, ils peuvent dire « on a créé tant d'emplois ». Alors qu'aujourd'hui si tu dis « ça a permis de rémunérer 50 personnes, sur des petites sommes », c'est moins impactant. Donc déjà de le faire valoir dans les dossiers de subvention, c'est compliqué.	Difficultés administratives liées à la rétribution de nombreuses personnes sur des micro-tâches	La mise en place de nouveaux modèles de rétribution se heurte au cadre administratif existant
E2 / I.464-472	J'expérimente beaucoup l'échange de services. [...] Après est-ce que ça peut devenir une activité dissimulée, du travail au noir ? Au niveau législatif, je ne suis pas du tout au point là dessus. Et je pense que si ça dépasse un certain volume, ça peut devenir illégal.	Conformité à la législation	
E7 / I. 1398-1400	[...] c'est un sujet [la rétribution] sur lequel on a un peu de mal à avancer. C'est marrant parce qu'on y est directement confrontés, et en même temps, moi depuis que je suis dans le collectif, ça fait 3 ans, on n'a toujours pas trouvé de solution juridique, tout ne colle pas encore parfaitement.	Ne pas trouver de solution juridique pour rétribuer les communs	
E7 / I. 1404-1415	Les structures qui financent ont du mal à accepter l'idée, du moins ce n'est pas encore dans les pratiques, de ne pas financer un poste salarié. [...] Quand tu leur dis, on va être un collectif de 50 personnes et on va se rémunérer tous sur votre enveloppe, pour eux c'est très fouillis. [...] L'autre chose c'est qu'on est sur des petites sommes, du coup, faire des factures pour ces petites sommes, ça génère un temps administratif lourd. Et fiscalement aussi, on ne sait pas comment le déclarer.	Difficultés juridiques liées au versement de nombreuses petites sommes	
E7 / I.1414-1419	Et fiscalement aussi, on ne sait pas comment le déclarer, on fait des recherches sur les droits d'auteur, sur le statut de création... Ensuite ça suppose que tout le monde ait un statut, ce qui n'est pas forcément le cas dans le collectif. Certain sont en entreprise ou en portage salarial, mais parfois ce n'est pas le cas. Pour intégrer des nouveaux membres dans les projets de façon rétribuée, il faut aussi les accompagner sur la création d'un statut, ce qu'on ne sait pas encore très bien faire.	Déclarer fiscalement les rétributions	
E7 / I. 1433-1436	Techniquement, on arrive à avoir un outil, même s'il y a des petits bugs qu'on ajuste, etc. mais on arrive à avoir un outil technique qui permet de faire ça. Après les freins sont juridiques et comportementaux, parce qu'on n'a pas l'habitude, ce n'est pas dans notre culture, et que de fait juridiquement on est un peu coincés.	Il existe des vides juridiques qu'il faut combler	La mise en place de nouveaux modèles de rétribution se heurte au cadre juridique existant
E7 / I.1545-1556	Et en fait quand j'étais en poste à l'ANIS, j'étais vachement sur la défensive, en me disant « ce n'est pas très légal, si on n'a pas de facture, on ne peut pas vraiment suivre les contributions sur Liberapay... ». C'était l'horreur alors que ce sont des montants qui ne sont pas importants. On est tellement droits dans nos bottes, que pour quelques centaines d'euros, on va se brimer, essayer de faire les choses au mieux, et de rester moralement très justes. Alors que plus grande échelle, il y en a que ça ne gêne pas du tout de placer des millions hors du circuit. Cette question de la morale et du légal... si tu regardes le portage salarial, ça a été illégal pendant des années, et maintenant c'est devenu un outil économique ! On est sur des choses nouvelles, donc forcément, il n'y a pas encore de jurisprudence. Ne pas jouer la règle du jeu au millimètre près, ça peut permettre de créer des choses et de changer les règles du jeu pour le meilleur.	Etablir de nouveaux modèles de rétribution en se basant sur ce qui semble moral / juste	Aspiration à faire évoluer le cadre législatif par les pratiques La mise en place de nouveaux modèles de rétribution se heurte à des freins administratifs et juridiques qu'il faut contourner / auxquels il faut s'adapter

E6 / l. 1277-1279	[...] il y a plein de problèmes liés à tout ça et des mécanismes de sécurité à mettre en place, plein de questions... ça remet beaucoup en cause le salariat et la question de la protection sociale, donc on marche quand même sur des œufs sur ces sujets.		Mettre en place des mécanismes de sécurité		
E6 / l. 1281-1286	Toutes les inégalités qu'on connaît par ailleurs se reproduisent dans ce système de rémunération : les inégalités entre les hommes et les femmes, entre ceux qui considèrent avoir le savoir et sont conscients d'avoir le savoir par rapport à d'autres qui n'auraient pas fait d'études et du coup se sentiraient plus légitimes alors que ce n'est pas vrai du tout... Donc il faut être vigilants. Il y a plein de vigilance à avoir sur ces nouveaux modèles. Mais comme tout, dès qu'on lance quelque chose il y a des risques. Il faut étudier tout ça, être vigilant...		Certaines inégalités sociales se reproduisent dans la rétribution des communs		Enjeux de développement des communs : rester vigilant à l'évolution du modèle mis en place, pour qu'il reste conforme aux valeurs portées initialement
E7 / l. 1419-1421	Et enfin le dernier truc c'est que les inégalités ne sont pas gommées par le système de Liberapay. On se rend compte que les femmes prennent moins, que les gens qui font des tâches administratives prennent moins...				